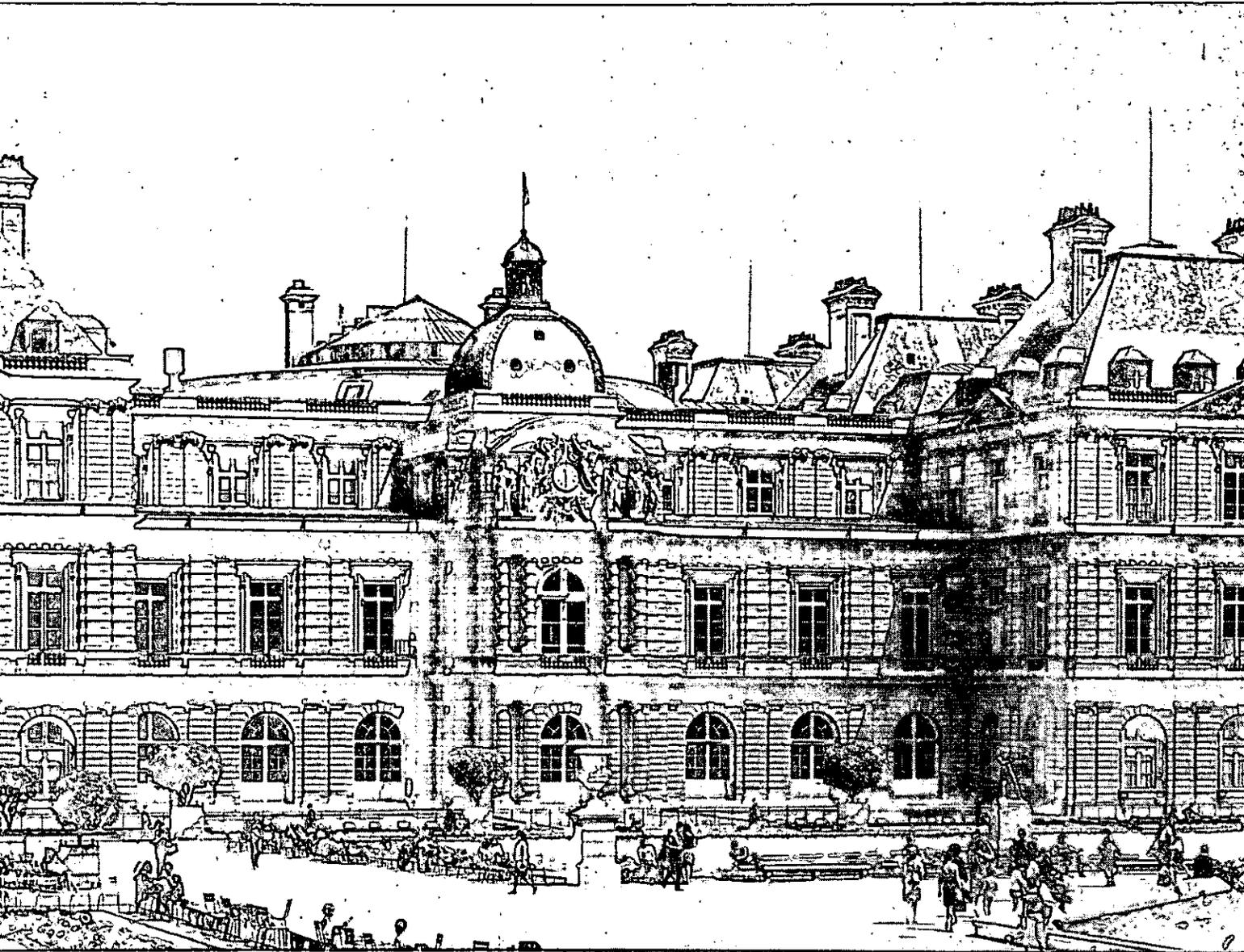


FRANCE-FORUM



Pour ou contre le Sénat - La loi d'orientation de l'enseignement supérieur - L'homme nu - La crise monétaire internationale et l'Europe - La politique de Pascal - L'indépendance des journalistes - Une réforme en quête d'une philosophie - Virulence des fantômes

FEVRIER 69 - N° 93 - 2,50 F

UNE RÉFORME EN QUÊTE D'UNE PHILOSOPHIE

Le ministre de l'Education nationale a raison lorsque, exerçant en toute occasion le pouvoir d'une parole habile et chaleureuse, il affirme que le combat qu'il mène pour la rénovation de l'Université est fondamentalement un combat politique. Les réformes de structure, qui se mettent laborieusement en place dans une effervescence qui fait l'inévitable contexte de toute nouveauté authentique, peuvent certes être discutées dans tel ou tel détail, il reste que, dans la mesure où elles organisent la participation et accroissent les responsabilités d'un plus grand nombre, ces réformes s'inscrivent dans la ligne d'une démocratisation croissante de l'institution universitaire. Nul ne peut savoir encore quel sera l'avenir de l'entreprise. Il est seulement certain que son échec ou son succès sera une défaite ou une victoire de l'idée démocratique.

Entreprise donc politique, qui provoque un partage des esprits et suscite des contradictions, elles aussi, d'ordre politique. Chaque fois que l'exigence démocratique est en passe de transformer réellement les rapports entre les hommes par l'invention de structures neuves, se trouvent constitués en état d'opposition les éternels adversaires de l'idée démocratique elle-même, et ils sont de deux sortes, d'une part ceux qui soupçonnent cette idée démocratique d'être un ferment d'anarchie et ils entendent défendre contre de dangereux novateurs l'autorité et l'ordre antérieurement établis, d'autre part ceux qui, en vertu d'une conviction du tout ou rien qu'on pourrait dire intégriste et qui prend aujourd'hui des formes tantôt marxistes, tantôt libertaires, sont les contestataires désignés d'un réformisme démocratique dans lequel ils ne peuvent s'empêcher de voir un détournement des énergies proprement révolutionnaires. Aussi le combat démocratique se livre-t-il toujours sur deux fronts, contre une droite et contre une gauche, voués par leurs idéologies contradictoires à une détestation réciproque, et cependant objectivement complices puisque dans telle ou telle conjoncture, ce n'est pas trop de leurs forces conjuguées pour faire échec à

l'ennemi commun, le réformisme démocratique. Vieille histoire que l'histoire ne se lasse pas de répéter et que vérifient une fois de plus et l'entreprise d'Edgar Faure et les contestations de cette entreprise.

Contestations qui existent, feutrées ou déclarées, dans certains éléments de la majorité gouvernementale, alors que la réforme universitaire a été souvent accueillie avec une sympathie active du côté de l'opposition au régime et au système gaullistes. Preuve supplémentaire que la démarcation actuelle ne répond pas à la nature des choses, qu'elle ne peut être que superficielle, étant artificielle et qu'elle travestit une réalité politique, provisoirement faussée et falsifiée. L'action du président Edgar Faure n'est pas seulement un combat pour la vérité démocratique, elle implique un pari qui, s'il est gagné, donnerait figure raisonnable, dans l'après-gaullisme, à la démocratie française.

Un combat politique requiert, par raison d'efficacité mais aussi pour l'honneur de l'esprit, une forte justification doctrinale, surtout à un moment où beaucoup, la cervelle ravagée par un incroyable brouillamini idéologique, sont gravement malades de la tête. Aussi le ministre de l'Education nationale, qui sait flairer les nécessités presque aussi bien que les opportunités, ne manque-t-il jamais de proposer en même temps que sa réforme une philosophie de cette réforme : le besoin de culture de plus en plus démocratisé pousse par la pression même de la quantité à une mutation qualitative de cette même culture ; l'humanisme classique, infatué de la fausse noblesse des « lettres », incliné à reconnaître un privilège exclusif dans la formation de l'homme aux modèles du passé, a désormais fait son temps, puisqu'à « l'homme des humanités » doit succéder, anticipation de l'avenir, « l'homme des sciences humaines ». Ces simplifications abruptes, qui couvrent par le dogmatisme du ton les incertitudes et les contradictions du fond, montrent trop bien dans quel état de confusion

doit se trouver la pensée démocratique pour qu'un esprit aussi aigu et aussi averti en soit réduit à se contenter d'une littérature tellement approximative là où l'importance de l'enjeu exigerait la plus extrême rigueur de pensée.

« L'homme des sciences humaines » ? Certes, les sciences humaines font partie intégrante d'une culture moderne, qui doit s'assimiler leurs résultats d'ailleurs mouvants et leurs méthodes qui se renouvellent de crise en crise, mais comptent davantage dans une culture les interrogations radicales, de caractère philosophique, que posent aujourd'hui les sciences humaines et par exemple celle de savoir si l'homme comme sujet pensant, responsable et libre, ne serait pas la grande illusion, tant le comportement dit humain est conditionné par des systèmes linguistiques et des modèles culturels. L'homme des sciences humaines est donc, c'est le moins qu'on puisse dire, trop problématique pour qu'on puisse lui demander de fonder une action qui se veut humaniste. Que M. le Ministre de l'Education nationale y prenne bien garde : d'un relativisme et d'un déterminisme culturels qui tendent à effacer l'universalité de l'homme on tirera le contraire d'une philosophie de la démocratie. Certes, « l'homme des humanités » a été et est parfois encore l'alibi rhétorique de bien des paresseuses conservatrices, et par ce qu'il avait d'aristocratique et d'historiquement situé, il restreignait lui aussi cette universalité de l'homme qui doit être le roc d'une conviction démocratique. La démocratie est vérité si l'homme n'est pas incommunicable à l'homme, s'il y a un esprit permettant le dialogue entre les cultures, si « toute la suite des hommes, pendant le cours de tant de siècles » est « considérée comme un même homme qui subsiste toujours et apprend continuellement ». Le mot de Pascal l'emporte en modernité sur les faux modernismes et il pose le premier principe d'un humanisme ouvert, c'est-à-dire de la philosophie que cherche et n'a pas encore trouvé le propos heureusement réformiste d'Edgar Faure.

FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

42, bd de Latour-Maubourg, Paris-7^e

C.C.P. Paris 14.788-84. Tél. INV. 24-05

Prix de vente au numéro 2 F 50

Abonnement : 8 n^o par an 20 F

Abonnement de soutien 30 F

FÉVRIER 1969

Photos : Parnotte - Keystone - Giraudon - Violet

Sommaire **93**

FORUM

- POUR OU CONTRE LE SENAT,**
AVEC GERARD ADAM, PIERRE AVRIL, JEAN
CHARLOT, LUCIEN DOUROUX 2

PROBLÈMES

- L'HOMME NU,**
DE RENE PASCAL 13

DOSSIERS

- A PROPOS DE LA LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEI-
GNEMENT SUPERIEUR,**
PAR JACQUES RIGAUD 19

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI

- LA CRISE MONETAIRE INTERNATIONALE ET L'EUROPE,**
PAR CHARLES DELAMARE 24

ÉTUDE

- LA POLITIQUE DE BLAISE PASCAL,**
PAR ETIENNE BORNE 28

TÉMOIGNAGE

- SUR L'INDEPENDANCE DES JOURNALISTES,**
PAR JEAN TEITGEN 32

POLÉMIQUES ET DIALOGUES

- UNE REFORME EN QUETE D'UNE PHILOSOPHIE 1**

PROPOS DU TEMPS

- VIRULENCE DES FANTOMES,**
PAR ETIENNE BORNE 42

NOTES DE LECTURE

- RETOUR A ZERO,**
DE PAUL STELHIN, PAR FRANÇOIS BORDRY 35

- THE FRENCH PARLIAMENT,**
DE PHILIP M. WILLIAMS, PAR PIERRE AVRIL 36

- LE MOUVEMENT DE MAI OU LE COMMUNISME
UTOPIQUE,**
D'ALAIN TOURAINE, PAR MICHEL BILLARD 37

- SI MAI AVAIT GAGNE...,**
DE F. BON et M.-A. BURNIER, PAR JANINE
MOSSUZ 38

- L'ECONOMIE FRANÇAISE 1968-1969,**
PAR HENRI BOURBON 39

POUR OU CONTRE LE SÉNAT

avec

Gérard ADAM

Pierre AVRIL

Jean CHARLOT

Lucien DOUROUX

Henri Bourbon. — En décembre dernier, le Parlement a longuement discuté de la réforme régionale et de la réforme du Sénat sans toutefois que les débats aient été sanctionnés par un vote et sans qu'ils aient concerné un texte précis du gouvernement qui avait fait part de ses intentions et projets par la voix de ses ministres. Nous avons examiné, dans notre précédent numéro, divers aspects importants de la régionalisation, cette

régionalisation dont on sait que le gouvernement veut l'associer à la transformation du Sénat. Aujourd'hui, nous consacrons notre Forum à quelques-unes des questions essentielles que soulèvent l'existence, le rôle, la composition d'une seconde Chambre. Notre débat ne portera ni sur le texte du projet gouvernemental que nous ne connaissons pas encore ni sur la constitutionnalité du recours à la procédure de référendum.

Après les déclarations du Président de la République, suivies de celles de M. Jeanneney, les problèmes relatifs au bicamérisme ont été posés de telle manière qu'on les fausserait si on les séparait de tout un contexte institutionnel et politique. C'est dans cet éclairage que vont confronter leurs points de vue trois jeunes univer-

sitaires, spécialistes de science politique, Gérard Adam, Pierre Avril, Jean Charlot, et un jeune syndicaliste agricole, Lucien Douroux.

Question préalable qui est fondamentale : avez-vous une position de principe — et laquelle — à l'égard du bicamérisme et du monocamérisme ?

Bicamérisme ou monocamérisme ?

Jean Charlot. — Personnellement, je suis contre le bicamérisme pour des raisons essentiellement historiques. Historiquement, le bicamérisme représente soit la résistance à l'établissement de la démocratie parlementaire naissante, résistance aristocratique chez les lords en Grande-Bretagne, résistance monarchiste avec le Sénat de la III^e République, soit la résistance à la centralisation dans un Etat fédéral, comme aux Etats-Unis, en Allemagne Fédérale, etc. Or, ce double mouvement de résistance est battu en brèche, dans le premier cas par le sentiment démocratique et dans le deuxième cas par l'évolution vers la centralisation du pouvoir dans les Etats. D'où la crise des deuxièmes Chambres, crise très profonde qui n'est pas limitée à la France et crise ancienne qui ne date pas de la Cinquième République. Il me semble très difficile du point de vue de la légitimité, si la source de la légitimité est bien le suffrage universel direct, de défendre un Sénat où la majorité est tenue par 63 départements qui représentent seulement 40 % de la population française.

Henri Bourbon. — Le point de vue est exposé peut-être un peu brutalement, mais cela va permettre de lancer le débat.

Pierre Avril. — Il est certain que les arguments de caractère historique ou doctrinal qu'a énoncés Jean Charlot sont clairs et peu discutables. Mais sont-ils pertinents en l'occurrence ? Je ne me situerai pas sur son terrain, mais sur le plan plus technique de l'avenir de nos institutions en prenant la Constitution de 1958 telle qu'elle existe avec la modification de 1962. Je me pose alors deux questions.

Supposons tout d'abord que le système de majorité stable qui existe actuellement se maintienne. Ne serait-il pas souhaitable qu'une sorte de « butoir » institutionnel prévienne la concentration du pouvoir dans les mêmes mains et préserve, au sein de l'organisation constitutionnelle, l'existence d'un organe échappant à cette concentration ? Celle-ci ne me paraît pas un facteur de santé et d'équilibre.

Seconde hypothèse : c'est celle de la dislocation de cette majorité, ou de la non-coïncidence entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire à l'Assemblée. Toutes les raisons qui avaient incité les constituants de 1958 à mettre en place le dispositif bicaméral demeurent alors valables. Dans cette hypothèse, le Sénat intervient comme tampon entre l'Exécutif et l'Assemblée nationale, et il peut limiter les risques de paralysie que comporte un éventuel affrontement. C'est, je le rappelle, l'argument avancé par Tocqueville à propos de la crise de la Seconde République : l'absence de seconde Chambre a fait déboucher sur le coup d'Etat le conflit entre le Président de la République et l'Assemblée, tous deux élus au suffrage universel.

Gérard Adam. — Je crois que l'analyse historique de Jean Charlot mêle deux problèmes différents. Le problème du bicamérisme dans un Etat de type fédéral, comme aux Etats-Unis, et celui du bicamérisme dans un régime parlementaire. Je ne crois pas que ce soit nécessairement la deuxième Chambre qui soit anti-démocratique, mais j'évoquerai Léon Blum pour faire remarquer que c'est peut-être le régime parlementaire qui en lui-même est, sinon anti-démocratique, tout au moins d'origine aristocratique. Par conséquent, ce qui est en cause me paraît plus le régime que l'une des deux Chambres. Par ailleurs, s'il est vrai que le Sénat, dans la tradition politique française, et particulièrement sous la III^e République, a été un tombeur de ministères (on le surnommait le « caïman » et Tardieu, comme Laval ou Blum ont été ses victimes) le fait que les victimes se situent aussi bien à droite qu'à gauche, montre bien que le problème n'est pas aussi simple. Assurément, le Sénat a joué, historiquement en France, un rôle de frein, mais on peut se demander si ce frein, néfaste dans le cadre d'un régime parlementaire, ne devient pas un dispositif essentiel dans le cadre d'un régime présidentiel. Je rejoins donc là, sous un autre angle, l'argumentation présentée par Pierre Avril.

Lucien Douroux. — Pour ma part, je persiste à croire que l'existence de deux Chambres comporte certaines

vertus. Je me placerais moins d'un point de vue institutionnel, qui n'est pas de ma compétence, que d'un point de vue pratique, au travers de multiples expériences, où on a pu voir quand même certains textes améliorés par le jeu des navettes. Mais j'aimerais dire que l'essentiel de ma préoccupation, actuellement, n'est pas de chercher à supprimer ou à maintenir le Sénat, mais un problème un peu distinct, même s'il interfère, qui est celui de la participation ou de l'association des groupes socio-professionnels dans le processus de décision. Je crois qu'il y a là une question qui mérite réflexion. Je note au passage qu'il ne s'agit pas ici d'approuver ou de désapprouver une réforme préparée par le Chef de l'Etat dont nous ne connaissons pas encore le texte. Mais, je crois que nous sommes dans une situation quelque peu anormale en ce sens que si les groupes socio-professionnels, j'entends notamment les syndicats, ont peu à peu acquis droit de cité dans les faits, ils demeurent à l'heure actuelle écartés des processus de décision, pour des raisons d'ailleurs compréhensibles, et ceci me paraît contribuer, pour une large part, à maintenir dans le pays un climat de conflit permanent alors qu'il y aurait lieu de rechercher les modalités de confrontation et de dialogue. C'est pourquoi, dans ce même ordre d'idée, certains sont partisans d'une Chambre économique qui pourrait disposer de certains pouvoirs, étant entendu que le dernier mot demeurerait à l'Assemblée nationale. Chambre économique, donc dotée de pouvoirs réels, qui pourrait permettre l'expression de ce que l'on appelle parfois avec un peu de discrédit les « intérêts » mais qui existent réellement et qui s'expriment de toute façon.

Henri Bourbon. — Ces déclarations préalables à notre discussion donnent, d'ores et déjà, l'orientation de chacun des participants et fixent les thèmes essentiels de notre débat. Pourriez-vous, Jean Charlot, expliciter davantage votre analyse ?

Jean Charlot. — Je voudrais reprendre le problème et mon argumentation sur le plan français. Ce qui me frappe dans les arguments présentés par Avril et Adam, c'est qu'ils se réfèrent très directement à une certaine

culture politique française, traditionnelle, fondée sur l'émiettement du pouvoir — c'est-à-dire des responsabilités — sur tout un système de butoirs, de freins, de contrôles. Une conception finalement d'inspiration très libérale et individualiste. J'attache mon analyse à une conception plus anglo-saxonne, mais non moins démocratique, qui est fondée non pas sur la division du pouvoir dans une même période, mais sur l'alternance des forces politiques au pouvoir dans des périodes successives. L'essentiel, dans cette perspective, n'est pas d'instaurer tout un appareillage de butoirs, par peur du pouvoir, mais de rendre possible l'alternance. Par l'existence, notamment, d'une solution de rechange, c'est-à-dire d'une force politique d'opposition à vocation gouvernementale ; par la liberté d'information totale et véritable, également, de telle sorte que l'opinion puisse trancher en connaissance de causes au moment des élections entre les deux grandes formations, en fait, qui se présentent à ses suffrages.

Henri Bourbon. — En quoi le fait qu'il y ait une deuxième Chambre peut-il gêner l'information des citoyens et le bon fonctionnement d'un régime démocratique ? J'aimerais que vous précisiez ce point.

Jean Charlot. — Il m'a semblé comprendre, peut-être à tort, que dans l'idée d'un régime présidentiel, Pierre Avril et Gérard Adam pensaient à une deuxième Chambre comme Chambre de précaution, vis-à-vis de la première. Or, à mon avis, il n'y a pas lieu de prendre des précautions vis-à-vis de la Chambre élue au suffrage universel direct, et aucune autre Chambre ne peut trouver de légitimité suffisante pour s'arroger la prétention de bloquer, même de façon temporaire, l'action législative de l'Assemblée du peuple.

Henri Bourbon. — Si je comprends bien, vous contestez le rôle politique d'une seconde Assemblée dans un régime de type présidentiel ?

Jean Charlot. — Et dans un régime parlementaire aussi, sauf si cette seconde Chambre était purement consultative et de composition moins conservatrice — sociologiquement parlant — que le Sénat actuel.

Rôle politique du Sénat

Gérard Adam. — Je ne suis pas convaincu que les institutions anglo-saxonnes puissent être un produit d'importation. Cela étant, je crois qu'en ce qui concerne très précisément la deuxième Chambre, Jean Charlot évoque en fait deux problèmes différents. Le premier problème c'est celui de la liaison entre le Sénat et le principe du régime parlementaire. M. de Broglie, par exemple, parlant au nom des républicains indépendants, affirme : « le Sénat est le principe fondamental du

régime parlementaire ». Quant à moi, je serais tenté de modifier la proposition de M. de Broglie et de dire : « le bicamérisme c'est le principe fondamental du régime présidentiel ». Je crois donc qu'il y a là un premier problème qui consiste à situer le Sénat non par rapport au régime parlementaire mais par rapport au régime présidentiel. En second lieu — deuxième problème — je ne crois pas qu'il faille opposer le Sénat

à la première Chambre, ce qui effectivement est la logique du régime parlementaire ; mais dans le cas d'un régime présidentiel, le rôle du Sénat est de s'opposer au pouvoir exécutif, c'est-à-dire au gouvernement et, à la limite, également au Chef de l'Etat. Dans sa conférence de presse de septembre 68, le général de Gaulle déclare en effet : « le Sénat n'a plus à jouer, comme jadis le rôle de contrepoids à la Chambre des députés car depuis 1958, le Chef de l'Etat, lui-même, a la charge et les moyens d'empêcher les dépassements et de maintenir l'équilibre ». Cette analyse du Chef de l'Etat est inexacte dans la mesure où le problème fondamental n'est plus du rapport entre le Sénat et la première Chambre, mais entre les assemblées législatives et le Chef de l'Etat élu au suffrage universel. En effet, qui gardera le gardien ?...

Jean Charlot — ...Opposons-lui un Président et une majorité de rechange, mais laissons-le gouverner...

Pierre Avril. — Je crois que Gérard Adam a dit l'essentiel. Je me bornerai à ajouter qu'il faut s'entendre sur la portée de l'expression du mot « butoir » que j'ai employé. Il s'agit simplement d'un agencement institutionnel limitant les effets de la concentration massive et totale du pouvoir entre les mains d'une même équipe, d'une même formation, d'un même clan, ce qui n'est jamais souhaitable. Ce n'est pas une hypothèse d'école à laquelle je me livre là, puisqu'il s'agit de l'expérience que nous connaissons depuis 1962. Quand je dis « butoir », j'entends bien qu'il ne s'agit pas de faire obstacle au caractère décisif des manifestations du suffrage universel. Les dispositions de la Constitution de 1958 réservant le « dernier mot » à l'Assemblée nationale, lorsque le gouvernement lui demande de se prononcer, répondent d'ailleurs d'elles-mêmes à cette objection. Il s'agit simplement de faire en sorte qu'il existe une pluralité de centres de délibération ; après quoi, bien entendu, on décide.

D'autre part, il me semble que la démarche anglo-saxonne de Jean Charlot est très suggestive, et cette fois je me placerai sur son propre terrain, celui du pragmatisme, pour constater qu'il est vrai qu'il est inutile de rechercher un système de « checks and balances » (freins et contrepoids) sur le plan institutionnel, lorsque dans la société, dans la culture ; dans la civilisation, ces mécanismes existent et nous sont donnés. On est bien obligé de constater que, dans le cas de la France, toujours pour parler anglais, le « fair play » n'est pas une règle dominante. Pour prendre, parmi des exemples récents, un témoignage tout à fait significatif, il est évident que la procédure de la révision de 1962 était (tous les juristes l'ont dit) une violation de la Constitution ; on a reproché au président du Sénat, qui était la seule autorité constitutionnelle qui échappait à l'emprise du pouvoir de la majorité d'alors, de l'avoir dit...

J'en conclus à l'utilité d'un pouvoir qui échappe à la main-mise d'un mouvement issu d'un raz-de-marée, et qui permet à un point de vue différent — fût-il fondé ou ne fût-il pas fondé, c'est une autre question — de s'exprimer. J'ajouterai, en ce qui concerne l'alternance des forces politiques au pouvoir, que si les conditions de cette alternance ne sont pas fournies par la sociologie, il faut bien construire avec des procédures et avec d'autres moyens, un système qui fonctionne à peu près et qui respecte un minimum de règles. Robert Dahl indique dans son livre sur l'opposition dans les démocraties occidentales que l'alternance de la majorité et de l'opposition est un phénomène tout à fait exceptionnel. Par conséquent, d'un point de vue statistique, en songeant à un agencement constitutionnel équilibré, je ne me place pas dans le domaine de l'exceptionnel ou de l'aberrant puisque la plupart des pays ne connaissent pas un système bipartisan tel que cette alternance fonctionne d'elle-même.

Henri Bourbon. — Gérard Adam parle de régime présidentiel. Je note que la Constitution actuellement en vigueur en France n'a pas institué un régime présidentiel *stricto sensu*. Et si le régime est présidentiel, il faudrait que les textes le disent et l'établissent clairement. Pour l'instant, il s'agit en fait d'un régime « présidentieliste » ou de style présidentiel.

Je me permets d'ajouter que les raisons qui plaident en faveur de l'existence d'une seconde assemblée ne me paraissent pas moins valables ni moins fortes en régime parlementaire qu'en régime présidentiel.

Gérard Adam. — Dans un régime présidentiel nous pouvons distinguer deux hypothèses.

Première hypothèse : celle où il y a une identité entre la majorité à l'Assemblée et la majorité qui a élu le Chef de l'Etat au suffrage universel. Dans ce cas il me semble qu'il faut protéger une telle majorité contre elle-même, et par conséquent éviter que cette majorité qui peut correspondre à un moment de passion et d'excès de la vie politique française — et nous l'avons vu lors des élections de juin 1968 — n'abuse de ses pouvoirs. Il faut que s'intercale un rouage qui sera un élément de modération et qui jouera un rôle de protection des minorités, de protection des libertés politiques dans la mesure où cette institution, élue sur un autre mode de scrutin, à des périodes différentes, répondant à d'autres critères, permettra d'être non pas un butoir, non pas un frein, non pas un contrepoids, mais une institution permettant aux minorités politiques de conserver une expression publique.

La deuxième hypothèse du régime présidentiel, c'est celle où s'oppose une majorité parlementaire et un Chef de l'Etat soutenu par des formations politiques différentes de celles qui sont majoritaires à l'Assemblée.

Les Etats-Unis ont réussi par des procédés, qui d'ailleurs ne sont pas pour l'essentiel constitutionnels, à permettre que soient surmontées les impasses éventuelles dans ce cas. En France, il n'est pas certain qu'il pourrait en être de même, et je me demande si le Sénat ne pourrait pas être l'élément « tampon », le rouage intermédiaire qui introduirait une certaine souplesse et empêcherait une rupture ou un blocage des mécanismes constitutionnels.

Jean Charlot. — Le débat pourrait se prolonger longtemps car les deux thèses se réfèrent implicitement à des contextes de nature différente. Les partisans des contre-poids s'appuient sur une expérience trop réelle, d'intolérance politique en France, de l'absence de « fair play », et cherchent en conséquence à protéger les libertés en divisant le pouvoir. Autrement dit, ils ont peur du pouvoir, de sa concentration, même si ce pouvoir est légitime, même s'il est sorti du suffrage universel direct. Le problème est de savoir si l'opinion publique française, si l'électorat français depuis 1962, ne s'est pas peu à peu accoutumé à l'idée d'un régime quasi présidentiel, appuyé sur une force politique majoritaire et si, précisément, contestant ce nouveau système, au nom de l'expérience du passé, l'opposition ne se place pas, comme en 1962, comme en 1967, sur un mauvais terrain. Si l'on ne croit pas à une mutation

politique en France alors on reste dans l'ancien cadre ; si l'on croit qu'il y a mutation politique, on cherche à se placer dans la logique du nouveau système, dans sa logique démocratique, et le rôle de l'opposition consiste à lutter pour la liberté de l'information et à créer une force politique de rechange qui soit crédible.

Pierre Avril. — C'est la raison de notre position qui n'est pas une raison de doctrine, qui n'est pas une raison d'histoire, mais qui est simplement une conscience un peu plus pressée, car vous avez parlé d'alternance, mais pour alterner il faut être deux, or, pour l'instant, je ne vois pas le second personnage de votre comédie ! Par conséquent, je le fabrique, ou plutôt, je construis certaines fonctions que devrait assurer un tel personnage. C'est d'ailleurs tout à fait dans la logique des présidentialisés qui partent de la constatation que les données politiques françaises ne fournissent pas des cadres permettant un gouvernement efficace, eh ! bien on les construit... On a construit le présidentielisme et, de même, je crois qu'il faut construire ce complément modeste, mais nécessaire, du présidentielisme qu'est un système régulateur dans la durée et dans l'espace. Enfin, cette seconde Chambre existe et il me semble qu'il serait ridicule de se priver des avantages qu'elle comporte, d'autant que je ne parviens pas à en découvrir les inconvénients...

Rôle législatif du Sénat

Henri Bourbon. — Je note en passant que Pierre Avril a reconnu que les présidentialisés — dont il est un porte-parole très qualifié — cherchent à installer rationnellement et techniquement des institutions en France qui ne sont peut-être pas tellement accordées au tempérament latin des Français, ce qui ne peut manquer de poser quelques problèmes d'adaptation psychologique et politique.

Vous avez, chers amis, insisté sur le rôle politique du Sénat, mais le Sénat a aussi un rôle législatif ; ce rôle législatif, le Sénat l'assume d'une manière qui lui est propre, avec une inspiration caractéristique, admirée par les uns, critiquée par d'autres. Sieyès affirmait : « L'imagination du pays c'est l'Assemblée nationale, le Sénat en est la raison », Duvergier de Hauranne disait aussi le 25 septembre 1848 : « La seconde Chambre ne figure pas seulement un élément de liberté dans la vie nationale, elle représente aussi un élément de maturité dans le vote des lois. » Nous retrouvons une remarque semblable sous la plume de Jean Lecanuet : « Le Sénat donne aux rigueurs de la loi une forme humaine... Il les rend applicables. Il en arrondit les angles. » Rappelons aussi la déclaration célèbre de Georges Clemenceau : « Pendant une partie de ma vie — plus près de la théorie que de la réalité — j'ai eu foi en la Chambre

unique, émanation directe du sentiment populaire. Je croyais le peuple toujours raisonnable. J'en suis revenu. Les événements m'ont appris qu'il fallait donner au peuple le temps de la réflexion. Le temps de la réflexion, c'est le Sénat. »

Ne conviendrait-il pas de parler maintenant du travail législatif accompli par le Sénat et particulièrement de la fameuse « navette » qui fait que la loi résulte normalement de l'accord entre les deux assemblées, navette dont M. Michel Debré disait en 1958 : « Elle est de nature à créer une véritable et efficace délibération parlementaire ».

Lucien Douroux. — Je me limiterai à deux observations. La première d'ordre politique, pour dire, comme Jean Charlot, que l'opposition à l'heure actuelle choisit un mauvais terrain de bataille en se plaçant sur le terrain de la défense du Sénat tel qu'il est dans sa forme présente. La deuxième observation, pour dire très modestement qu'à partir des textes législatifs que j'ai eu l'occasion de suivre comme représentant d'un groupe syndical, j'ai pu observer que le Sénat permettait, techniquement parlant, une certaine amélioration de textes qui, trop souvent, sont présentés à la « va-vite » et comportent des erreurs que leurs auteurs

regrettent par la suite. Ceci dit, je dois également faire observer que, dans le secteur que je connais, le Sénat a régulièrement marqué de son empreinte conservatrice les textes qui lui étaient présentés et si, techniquement, il a joué un rôle utile, politiquement j'ai un tout autre avis.

Henri Bourbon. — Deux remarques, à mon tour. Premièrement : il reste à prouver qu'une Chambre économique adopterait des positions de gauche. Deuxièmement : plutôt que de qualifier le Sénat d'assemblée conservatrice, il me semble plus exact de dire que le Sénat est politiquement modéré, ce qui ne signifie évidemment pas qu'il soit modérément républicain... C'est vrai que, sous la III^e République, le Sénat, qui avait alors le pouvoir de renverser les gouvernements, s'est souvent opposé aux initiatives, aux mesures et aux hommes qui allaient dans le sens des réformes et du progrès. Mais le Sénat de la IV^e et celui de la V^e République ne méritent pas, me semble-t-il, les mêmes reproches de conservatisme et de « réactionnarisme » que la Haute Assemblée de la III^e.

Gérard Adam. — Je ne suis pas surpris qu'un représentant d'un milieu agriculteur soit satisfait du travail législatif du Sénat !

Lucien Douroux. — Je n'ai pas dit que j'étais satisfait du travail législatif du Sénat, j'ai bien pris soin d'indiquer que si techniquement il avait apporté une amélioration dans certains cas aux textes législatifs, il demeure, et je croyais l'avoir indiqué également, qu'il les a généralement marqués de son empreinte conservatrice et cette remarque suffit pour que, de mon côté, je ne considère pas les rectifications techniques comme une amélioration de fond.

Gérard Adam. — Il s'agit d'un malentendu, je pensais que l'amélioration technique allait de pair avec une amélioration politique... On peut défendre le Sénat de plusieurs façons. La première façon qu'a rappelée Henri Bourbon consiste à évoquer souvent par une sorte d'anthropomorphisme sommaire un Sénat qui serait un homme raisonnable, plein de sagesse, contrecarrant une Assemblée jeune, turbulente, pleine d'imagination. Ainsi procède, par exemple, Jean Lecanuet indiquant : « Le Sénat donne aux rigueurs de la loi une forme humaine... Il les rend applicables. Il a arrondi les angles. » Je ne suis pas certain que ce soit sur ce terrain-là qu'il faille défendre le Sénat. La loi est-elle nécessairement rigoureuse ? Et si elle l'est, n'est-ce pas aider au laxisme que de céder aux sollicitations qui la rendraient sans effet...

Henri Bourbon. — Je voudrais répondre à Gérard Adam que le président actuel du Sénat, Alain Poher, a bien indiqué que la seconde assemblée pouvait être et devait être une source supplémentaire d'imagination. Il a souligné que l'existence de deux assemblées au sein

du Parlement « enrichit l'imagination législative », et permet non seulement des rectifications mais des innovations. Ce qui veut bien dire que, dans l'esprit d'un certain nombre de sénateurs, de la plupart, je l'espère, le Sénat n'est pas uniquement une Chambre de réflexion ayant une action retardatrice mais aussi une Chambre d'imagination ayant une action créatrice.

Gérard Adam. — Ecartons-nous donc du dictionnaire des idées reçues, dans lequel se complaisent d'ailleurs un nombre non négligeable de sénateurs, pour nous consacrer à ce qui est peut-être un autre aspect, et je me demande si ce n'est pas l'arbre qui obscurcit la forêt, celui du mode de recrutement, de la représentativité et de la signification sociologique du Sénat.

Lucien Douroux. — Si je comprends bien la pensée de Gérard Adam : il est pour le Sénat et contre les sénateurs ! C'est un peu à cela que revient sa position.

Gérard Adam. — Exactement. Autant, on peut à juste titre critiquer le conservatisme, le ruralisme de la majorité des sénateurs, autant il m'apparaît indispensable que demeure une Assemblée législative procédant du suffrage universel et qui « double » l'Assemblée nationale.

Lucien Douroux. — Ce faisant, il choisit son terrain de défense et d'illustration de l'Institution et j'y trouve là une très grande intelligence, mais il demeure que dans la réalité actuelle les deux sont liées. Si on veut défendre l'institution, le principe d'une deuxième Chambre, comme j'ai essayé de le montrer tout à l'heure, sans approuver les sénateurs, alors il nous faut bien aborder une autre partie du débat qui est celle de la composition de cette deuxième Chambre.

Jean Charlot. — Le Sénat, Chambre d'imagination ? C'était, et c'est, surtout du fait de sa composition, une Chambre d'imagination non créatrice, une Chambre de réaction. Reste l'argument : une seconde Chambre permet de meilleures lois. Il est possible, techniquement, d'avoir une seconde Chambre qui permette de meilleures lois sans déformer la volonté de la Chambre élue au suffrage universel direct. C'est le cas en Norvège où les élus du suffrage universel direct se divisent en deux chambres strictement identiques dès leur élection. Dès lors, le principe de légitimité est respecté et celui du bicamérisme pour la confection de meilleures lois est également respecté. Cependant, je ne me placerai pas sur ce terrain, je ne crois la solution ni très bonne ni très réaliste. Je préférerais personnellement une solution consistant à faciliter la concertation avant la prise de décision, celle-ci restant entièrement à la Chambre élue au suffrage universel direct, au gouvernement, et au Président de la République. La concertation pourrait se faire, en effet, dans le cadre d'une assemblée où les groupes socio-économiques seraient largement représentés.

Pierre Avril. — Juste un mot sur cet aspect de technique législative, qui est le point le mieux établi de notre discussion.

Il suffit, en effet, de se reporter au débat qui s'est déroulé en décembre dernier au Sénat, en particulier au discours de M. de Montalembert, pour être convaincu de l'utilité incontestable de la double lecture. Sur les 829 lois adoptées depuis l'entrée en vigueur de la Constitution jusqu'au 1^{er} octobre 1968, 751 ont été votées par les deux Chambres grâce au simple jeu de la navette. Le mécanisme de la commission mixte paritaire, qui est une des innovations les mieux venues de 1958, a fonctionné pour les 78 autres lois et il a abouti 45 fois : ce n'est donc que dans 33 cas que l'Assemblée a été appelée à se prononcer définitivement. N'est-ce pas la preuve que le bicamérisme ainsi conçu permet de dégager un consensus dans un grand nombre de cas. Mais ce consensus n'est pas acquis spontanément : la logique de la double lecture y incite, alors que la simple consultation est totalement dépourvue d'une telle efficacité, en raison même de sa gratuité. Si le référendum est adopté, je vous donne rendez-vous dans un an pour que nous en reparlions...

Il ne faut pas jouer sur les mots. La réforme du Sénat qui est proposée aboutit en fait à supprimer la seconde Chambre, puisque ce qu'on pourra continuer à appeler un Sénat ne sera qu'une Assemblée consultative, sans rôle législatif, comme le Conseil économique actuel.

J'emprunte aux statistiques fournies par la brochure publiée par le Sénat deux autres observations à ce sujet.

En premier lieu, l'actuelle procédure bicamérale ne souffre pas du défaut de lenteur reproché à l'ancienne, puisque le gouvernement est maître de la navette. Il faut croire que cela ne lui suffisait pas, puisqu'il veut réduire encore l'intervention des élus dans l'élaboration

de la loi. A ce propos, la lenteur serait plutôt du côté des bureaux : le Parlement a voté, par exemple, en deux mois le statut de la copropriété qui a attendu deux ans son décret d'application !

Ma seconde observation va dans le même sens. Le double examen n'a pas seulement l'avantage politique de favoriser un plus large accord, il améliore incontestablement la qualité des textes. Là encore on pourrait multiplier les exemples et témoignages. L'un des plus notoires est fourni par la loi sur les sociétés, à laquelle les sénateurs proposèrent 487 amendements dont 407 furent retenus par l'Assemblée nationale, améliorant ainsi très sensiblement le projet initial du gouvernement.

J'ajouterai enfin, à propos de l'imagination, que l'on aurait souhaité que l'Assemblée nationale se livrât à un travail de recherche et d'enquête comparable au rapport présenté par M. André Diligent au nom de la Commission d'enquête sur l'O.R.T.F.

Henri Bourbon. — Si nous abordons le mode de recrutement, et, par voie de conséquence, la composition du Sénat actuel, nous touchons à un aspect de notre seconde Chambre qui appelle, de l'aveu des sénateurs eux-mêmes, des modifications et des améliorations, de manière à élargir sa représentativité, notamment par la « recherche d'une représentation politique épousant davantage la contexture sociologique de la région, des collèges différents étant constitués sur une base socio-professionnelle » — je fais ici référence à une proposition de loi de M. Marcel Prélot, adoptée récemment à une forte majorité par le Sénat. M. Edouard Bonnefous avait d'ailleurs déposé, il y a quelques années, une proposition de loi tendant à accroître la représentation urbaine au Sénat. En effet, il apparaît opportun que des dispositions soient prises pour que le Sénat reflète mieux le visage de la France moderne.

Mode de recrutement, représentativité du Sénat

Lucien Douroux. — Ceci me fournit l'occasion de revenir sur mon premier propos, à savoir, le problème posé par l'existence des groupes socio-professionnels et la situation présente. Je crois que, lorsqu'on observe la réalité à l'heure actuelle, on aperçoit d'une part, un rôle accru de l'Etat dans la vie économique, l'analyse est connue. En même temps, et on le sous-estime trop souvent, une certaine négociation quasi permanente entre l'Etat et les groupes économiques s'est instaurée. C'est le cas avec le patronat à travers les contrats de programme, c'est le cas dans le secteur agricole, les exemples sont multiples. Pour les syndicats ouvriers, ceci est un peu moins fréquent, mais après tout, il en

a bien été ainsi au moment des accords de Grenelle, et je note au passage qu'à ce moment-là, le gouvernement ne s'est pas interrogé longtemps, semble-t-il, sur la question de savoir qui était représentatif et quels devaient être ses interlocuteurs. Il en est de même, d'ailleurs, dans le secteur agricole. En définitive, lorsque tout va bien, les syndicats ne sont pas nécessairement représentatifs aux yeux de certains, mais lorsque ça va mal, subitement, on leur découvre certaines vertus et leur légitimité ne pose plus guère de problème dans ces cas là. Tout ceci pour dire qu'on sous-estime trop souvent le fait que la plupart des décisions économiques

se prennent en réalité entre l'Exécutif et les groupes organisés. D'où, lorsqu'on parle d'une Chambre économique (dont les pouvoirs seraient à discuter, je le répète) tandis que beaucoup y voient une atteinte au rôle du Parlement, je suis pour ma part tenté de croire que c'est l'inverse et qu'une Chambre économique constituerait sans doute un moyen de redonner au débat parlementaire une certaine réalité. Car dans cette hypothèse, ces groupes économiques et socio-professionnels, qui, de toute façon, existent et ne demeurent pas inactifs, auraient la possibilité et l'obligation de s'exprimer publiquement. Il y aurait là, me semble-t-il, un certain progrès de l'information et de la démocratie. C'est une première observation, j'en aurai d'autres à faire tout à l'heure.

Jean Charlot. — Je voudrais dire qu'en ce qui concerne les excellents rapports et études, il y en a eu certes au Sénat, et celui de M. Diligent que vous avez cité en est un ; il y en a eu beaucoup aussi au Conseil économique qui, malheureusement, du fait que le Conseil économique était en marge du système politique, n'ont servi à rien. Tout ce qui pourrait intégrer davantage une Chambre économique dans le système politique serait une bonne chose. J'ajoute que ce serait également une bonne chose de rompre l'anonymat de cet empire des groupes de pression, dont parle un auteur anglais, en permettant à ces groupes, qui sont un rouage essentiel et nécessaire de la vie politique de n'importe quel pays, de s'exprimer plus clairement dans un cadre institutionnalisé.

Pierre Avril. — Je suis très sensible à ce que vient de dire Lucien Douroux. Le désaccord viendrait plutôt de la mise en forme, car il me semble que nous nous trouvons là devant un débat de philosophie politique, qui porte sur la nature du pouvoir politique. Je crois qu'il serait nécessaire et souhaitable, pour les mêmes raisons d'ailleurs qui me font défendre le Sénat, c'est-à-dire la non-concentration du pouvoir entre les mêmes mains, qu'on organise des institutions relais permettant une concertation pour prendre des décisions dans tel ou tel domaine. C'est tout à fait différent, je crois, parce que, dans de telles institutions relais, il ne s'agit

pas de réunir des responsables politiques, c'est-à-dire des hommes qui ont la charge de l'intérêt général, avec les représentants d'intérêts respectables et organisés...

Lucien Douroux. — Merci.

Pierre Avril. — ...Je dis respectables parce qu'ils existent, enfin la démocratie prend les hommes : un homme vaut un homme. Par conséquent, les intérêts qui correspondent à des masses démographiques sont des intérêts respectables par hypothèse. Cela dit, il me semble que ces représentants des intérêts ne peuvent intervenir utilement dans le fonctionnement d'un tel système que s'ils agissent comme des mandataires et des mandataires responsables de leurs organisations, c'est-à-dire s'ils peuvent engager celles-ci. En d'autres termes, pour que ces procédures de négociation entre les pouvoirs publics et les représentants des intérêts débouchent sur autre chose que sur des agitations ou du bavardage, il est souhaitable que l'on parvienne à une décision conjointe, c'est-à-dire à une décision dans laquelle les pouvoirs publics s'engagent comme les organisations s'engagent elles-mêmes. Ce que je ne crois pas possible, dans une instance où l'on mêlerait des hommes qui sont des mandataires d'organisations, et des hommes qui seraient par exemple des élus relativement indépendants, attachés à des partis dont les bases, les assises électorales recouvrent et recourent ces catégories professionnelles. Il y aurait là une sorte d'hétérogénéité qui ne permettrait pas des décisions suffisamment efficaces. Je préférerais couper la difficulté en deux et mettre d'une part, des politiques élus, et d'autre part, les mandataires des organisations ; parce que celles-ci sont des phénomènes sociaux, on les prend en considération, on les fait participer au système. Mais je fais remarquer, et c'est mon dernier point, que ce second schéma, celui de la séparation des deux méthodes, permet de conserver un caractère relativement privé, ou non-public, si vous préférez, aux organisations professionnelles alors que dans l'autre système elles sont happées en quelque sorte dans la mécanique des pouvoirs publics et que la logique, c'est à terme leur intégration pure et simple dans les pouvoirs publics. La ligne de fuite d'un tel système, c'est le corporatisme.

Le problème d'une Chambre économique et le Corporatisme

Jean Charlot. — ...A ceci près que le « corporatisme » suppose, historiquement, la suppression corrélatrice des représentants du peuple élus au suffrage universel direct — ce dont il n'est pas question, au contraire !

Gérard Adam. — Je partagerais volontiers les prémisses de l'analyse de Lucien Douroux, mais certainement pas ses conclusions si tout au moins je les ai

bien interprétées. Qu'en mai, le gouvernement ait négocié avec qui avait le pouvoir (la rue, les syndicats, les ouvriers, les étudiants...) sans se préoccuper du Parlement, Assemblée ou Sénat, c'est exact. Mais je crois que le problème n'est point d'une représentation directe des forces professionnelles dans une Assemblée, mais de leur médiatisation par l'intermédiaire des partis politiques. Ce qui est nécessaire, c'est que les forces

politiques soient en relation — faut-il parler d'un modèle travailliste, ceci me paraît une autre question ? — avec les forces professionnelles mais il m'apparaît essentiel que ces forces professionnelles ne siègent point directement en tant que telles dans une Chambre législative. J'ajouterais que l'exemple de l'agriculture montre bien que lorsque des représentants des milieux agricoles ont affronté le suffrage universel direct ou indirect, l'assemblée dans laquelle ils siégeaient a su défendre leurs intérêts. Que peut-être des jeunes forces professionnelles ne puissent s'exprimer dans le cadre des partis classiques, soient mal à l'aise avec les règles contraignantes et peut-être conservatrices du suffrage universel, c'est exact, mais je ne crois pas que l'on puisse mettre le suffrage universel entre parenthèses et souhaiter que les forces professionnelles soient *directement* présentes dans une assemblée même consultative mais qui sera d'essence parlementaire ne serait-ce qu'en raison de la présence en son sein d'élus au suffrage universel indirect.

Lucien Douroux. — Quelques mots, si vous le permettez. Tout d'abord, à propos du suffrage universel. Je voudrais répondre à Gérard Adam que dans mon esprit il ne s'agit pas du tout de mettre entre parenthèses le suffrage universel, s'il s'agissait d'en faire la défense et l'illustration, nous nous retrouverions ensemble si besoin était. Je rappelle que, dans l'hypothèse évoquée tout à l'heure, il demeure un Président de la République élu au suffrage universel et il demeure, d'autre part, une première Chambre élue au suffrage universel. J'ai noté, et je le répète, que dans mon hypothèse, en tout état de cause, pour le vote des lois, le dernier mot doit demeurer à l'Assemblée nationale. Je souhaite que l'on vide ce premier point du débat ; il n'y a pas une mise entre parenthèses du suffrage universel, celui-ci garde son pouvoir de décisions en dernier ressort et en dernière analyse.

Deuxième observation, que je voudrais faire pour répondre à Pierre Avril, sur le risque d'intégration et de corporatisme. Il a employé là, les deux mots clés, qui reviennent régulièrement dans ce genre de débat. Je le ferai sans esprit de polémique mais là encore je crains qu'on s'écarte de la vraie question par ces mots magiques. En effet, prenons l'hypothèse où il y aurait une Chambre économique dont on peut discuter les pouvoirs et dans laquelle les groupes économiques seraient représentés. Je ne vois vraiment pas en quoi ceci conduit à leur intégration car à ce moment là il faut également me démontrer que les parlementaires qui sont dans l'opposition, par le simple fait qu'ils siègent à l'Assemblée nationale, sont intégrés. Alors si par intégration vous entendez une intégration des groupes économiques de la même façon que le Parti communiste est intégré à la vie du pays parce qu'il a des députés aux bancs de l'Assemblée nationale, alors cette forme là d'intégration ne me déplaît pas outre mesure

et je ne la crains pas. C'est pas parce que les groupes économiques siégeraient dans une Chambre économique qu'ils seraient « vendus » au pouvoir. Je le dis car derrière le mot d'intégration c'est de cela qu'il s'agit, non point dans la pensée de Pierre Avril certes, mais dans les propos de certains. A mon avis, ils gardent toute leur indépendance et toute leur liberté, y compris de contester. Le fait d'être présent ne signifie pas que l'on est d'accord et je constate au contraire qu'il faut être présent pour pouvoir dire non. Il y a là, je me permets de le faire observer à Pierre Avril, un glissement qui me paraît assez symptomatique dans la pensée française, c'est qu'on se considère comme *faible*, que l'on craint le dialogue, le débat et la confrontation, et que l'on a peur d'être « intégré » dès lors que l'on discute. C'est d'ailleurs un peu le drame des syndicats ouvriers, j'en suis convaincu. S'ils étaient plus puissants, ils auraient sans doute moins peur du dialogue et de l'intégration.

Enfin, en ce qui concerne le corporatisme, je voudrais également qu'à ce propos on ne se fasse pas de mauvais procès d'intention. En effet, il ne s'agit pas dans mon esprit de permettre à chaque groupe professionnel de légiférer sur ce qui concerne sa profession par délégation de l'Etat. Je m'excuse auprès des spécialistes de droit public et de sciences politiques qui sont là, mais pour moi le corporatisme c'est cela. Le corporatisme ce n'est pas, à ce que je sache, la possibilité pour les agents économiques de s'exprimer. Il y a corporatisme, me semble-t-il, lorsqu'une profession organisée reçoit délégation de l'Etat pour légiférer séparément des autres. Or, dès qu'il y aurait une Chambre économique, c'est l'inverse qui se produirait : il y aurait dialogue et confrontation obligatoire entre les groupes économiques. Je suis assez prêt de penser que nous irions à l'inverse du corporatisme avec un tel système qui conduirait à diminuer le cloisonnement actuel de notre société. Je note à ce propos, d'ailleurs, que le Conseil économique et social, même sous sa forme purement consultative, a joué un rôle utile à ce point de vue car il a permis aux agents de la vie économique de se connaître et de se rencontrer, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant, et ceci est déjà positif.

Ces quelques observations faites, je voudrais en formuler une autre, si vous le permettez. C'est à propos de cette sorte de discrédit ou tout au moins de suspicion qui existe à l'égard des représentants des groupes socio-professionnels qualifiés de représentants des « intérêts ». Il y a là, tout de même, un point qui mérite réflexion, car, de toute façon, ils existent. Deuxième remarque : ce que l'on qualifie de défense des « intérêts » est également dans un certain nombre de cas et de circonstances tout simplement la défense des mandats et de leur condition de vie. Défense qui peut aussi, que ce soit pour les syndicats ouvriers ou agricoles, dans certains cas tout au moins, être éminemment respectable comme Pierre Avril a bien voulu l'indiquer tout

L'HOMME

NU

par René PASCAL

IL faut se méfier. On doit faire montre de la plus extrême prudence. Afin que se vendent toujours davantage savonnettes, moquettes et cigarettes, les media journalistiques s'acharnent à nous tenir continuellement en haleine. Comme les Galeries Lafayette s'efforcent d'attirer la clientèle en donnant l'assurance qu'« à chaque instant il se passe quelque chose aux Galeries Lafayette », les « cent mille gueuloirs de la presse » hurlent sans cesse à l'extraordinaire afin de capter notre attention et notre consommation. Du coup, bien souvent, l'information tourne au boniment. De plus, comme on ne peut être un grand homme sans être « consacré » par les media, les intellectuels suivent. Ils jonglent avec les grands mots. Ils écrivent, sur le champ, des livres définitifs qui ont la consistance de feux de paille. Il s'ensuit ce qui doit s'ensuire. On n'est certain de rien. On n'est pas assuré de parvenir à apprécier ce qui est. La défiance devient un impératif catégorique pour toutes celles et ceux qui veulent raison garder. Ce n'est pas parce qu'on nous annonce qu'il se passe beaucoup de choses qu'il se passe quelque chose.

UN AUJOURD'HUI TRES ORDINAIRE ?

Il est vrai. On le concédera, sans peine. Il ne faut exagérer ni dans un sens ni dans l'autre. Il est hautement probable que, depuis quelques mois, les événements vont bon train. Il semble se passer beaucoup de choses. A l'occasion du changement d'année, on nous l'a amplement rappelé et suggéré. Tout a été récapitulé de « la greffe du cœur » au « voyage vers la

Lune » en passant par « les assassinats de Robert Kennedy et de Martin Luther King », « les conflits hideux » (Paris-Match) du Vietnam et du Biafra, les « barricades de Paris et de Rome », les « bagarres de Varsovie, du Caire et de Mexico » (le Monde 1/1/69), l'« intervention de l'U.R.S.S. à Prague » (id.), la tempête sur le Franc et, aussi, le triomphe de Killy, le « grand chelem » des Camberabero, « l'affrontement des races jusque dans le stade » olympique. Sans compter, enfin, Jackie qui « renonça à s'appeler Kennedy » (Paris-Match). Face à cette multiplication de faits, on n'a pas tergiversé. On a parlé de « folle année » (France-Soir), d'« année terrible » (Le Monde), d'année « colorée, dramatique, angoissante et néanmoins exaltante » (Paris-Match). En outre, la marée événementielle ne semble pas éteinte. Ça continue. Janvier 1969 n'a pas rompu le rythme ; l'hiver sévit à Prague, l'arbitraire se redéchaîne sur l'Espagne. Quant aux Françaises et aux Français, ils sont inquiets. Tandis que, voluptueusement, d'aucuns mettent tout en œuvre pour provoquer la répression — passe encore quand cela vient de l'intransigeance de la jeunesse et non de l'irresponsabilité d'adultes en mal d'eux-mêmes ! — la plupart se demandent, avec souci, si l'avenir n'est pas au fascisme. De fait, les signes inquiétants se multiplient. On dirait que le fascisme fascine. Nul ne sait de quoi demain sera fait.

Probablement donc se passe-t-il beaucoup de choses. Cela ne veut pas dire qu'il se passe des choses extraordinaires. Qu'est-ce qui est nouveau, qu'est-ce qui ne s'est jamais vu dans tout ce que nous voyons ? En vérité, quand nous nous mettons à réfléchir, quand nous échappons à l'emprise des lieux communs, l'inno-

Violence au Biafra et au Vietnam, violence à Prague et à Madrid, violence au Moyen-Orient et au Brésil...

vation paraît des plus limitée. L'horrible n'a rien d'exceptionnel. Osons le dire, la tragédie biafraise, les massacres d'Irak sont inadmissibles, inacceptables, révoltants, mais ordinaires à l'échelle de l'histoire hantée par le mystérieux dynamisme du mal. Du mal qui est et qui sera. Même ce qui nous paraît le plus extraordinaire est fort banal. Par exemple, la contestation dans l'Eglise. Quoi de nouveau? Elle fut et ne peut pas ne pas être. Elle doit être faite de mort. Bien sûr, certains accents sont nouveaux. Quelques-uns seulement. En définitive, si on veut bien se donner la peine de ne pas faire le matamore, si on a le courage d'accepter de vivre dans un temps très ordinaire, peut-être ne retiendra-t-on, à travers le tohu-bohu de ces mois derniers, que deux événements bouleversants.

Le premier c'est la trouée extra-terrestre. Oui. C'est la première fois dans l'histoire que l'homme fait le tour de la Lune. C'est la première fois que des centaines de millions d'hommes ont vu la Lune de près. C'est la première fois que, nous, les hommes nous avons vu la Terre, astre parmi les astres, monter dans le cosmos. Ce fut une minute solennelle que celle où regardant le ciel à travers nos écrans nous eûmes la surprise de voir notre chère vieille planète. Ce fut extraordinaire. Assurément, toute chose a plusieurs biais. Nous eûmes quelque tristesse à devoir constater que

la Lune ne pouvait être « amicale qu'aux insensés » et qu'elle était aussi plâtreuse que la Terre vue par Beckett. Il n'empêche. Ce fut extraordinaire.

Le second fait inouï, c'est l'holocauste de Jan Palach. Mourir pour la patrie demeure extraordinaire. Se suicider pour la patrie dépasse le commun. Il ne faut pas s'habituer à l'héroïsme. On aimerait que les orateurs du dimanche soient si conscients de la grandeur de Jan Palach qu'ils ne brandissent pas ses cendres pour les besoins des discours banals de politique plate. Mais il ne faut pas trop en demander. Cela serait plus qu'extraordinaire.

Ainsi, malgré tout, il se passe certaines choses extraordinaires, en ce temps-ci. Doit-on, par cela même, en conclure qu'il est en train d'advenir quelque chose?

Encore une fois, au danger d'agacer, invitons à la prudence. Il faut être circonspect. Peut-être, effectivement, se passe-t-il quelque chose. Ce n'est pas certain, toutefois. Qui peut se vanter de connaître ce qui germe, ce qui se fomenté dans les profondeurs du présent? Je sais bien que nous croyons connaître le présent. Il n'empêche que c'est la plus grande illusion des temps modernes. Le présent nous est inconnu. Nous n'en saisissons que l'écume. Bêtement, généralement, nous prenons l'écume pour le tout. Plus on approche de près

les lieux où l'on est présumé savoir la société, plus on est effaré par l'inconnaissance. Ce n'est pas le savoir qui caractérise la conscience sociale actuelle, c'est sa prétention. Elle est prétentieuse jusqu'à la bouffonnerie. Bref, personne ne sait rien sur rien. Le malheur c'est qu'il est impossible d'exister sans faire comme si on savait quelque chose sur ce quelque chose qui peut-être se passe.

DE L'EXPLOSION DU DESIR

AU TARISSEMENT DE L'IMAGINATION

Ainsi, s'il se passe quelque chose, comment caractériser l'événement que nous vivons ? S'il faut se risquer à émettre une hypothèse, laquelle énoncer ? Certes, assurément, je sais bien, les esprits, les meilleurs esprits sont divisés. « Révolution introuvable », diagnostique Raymond Aron, « révolution anticipée », prétend A. Tournier, « régression millénariste », suggère M. Crozier. Ne choisissons pas. Laissons les grands esprits se quereller. Laissons les adeptes de Raymond Aron, de J.-M. Domenach et de Maurice Clavel se disputer. Essayons nous-mêmes d'y voir clair. S'il se passe quelque chose, que se passe-t-il ?

Probablement, l'étrange situation où nous sommes, le bizarre malaise qui nous supplicie sont-ils le fruit de deux mouvements dont la conjugaison crée l'impression que nous sommes projetés dans une impasse. Précisément, si l'on conteste plus qu'on ne revendique, si l'on crie plus qu'on ne parle — car n'est-il pas hâtif et imprudent de prétendre que quelqu'un a pris la parole. Ces mois-ci ? et quoi donc a été dit par qui ? — c'est parce que nous avons le sentiment de n'avoir rien à dire. Nul n'a rien à dire. Les jeunes se tournent vers les adultes pour les sommer ou les supplier de parler. J'en ferai l'aveu : rien n'est plus atroce que cette supplication qui nous vient des jeunes. Les adultes se tournent vers les jeunes pour les écouter puisqu'eux n'ont rien à dire. Du coup, personne ne parle à personne parce que personne n'a rien à dire sur rien. C'est l'impasse. Tous, on est pris au piège de l'histoire. Comme des lapins, ainsi qu'on dit. Il ne reste qu'à crier. C'est-à-dire à contester. Mais que se passe-t-il donc ? Deux choses.

D'une part, nous tous, jeunes, adultes et vieux, en fiers habitants de notre petit cap curasiatique, nous sommes des êtres ancestralement hantés par un grand désir. C'est lui qui, en nous, a remonté, bouillonné, à nouveau, depuis un certain printemps — auquel malgré ses fantasmagories et ses abracadabrances il faut rendre grâce. Par une sorte de coïncidence, on joue Rabelais à Paris. Or, tout est dans Rabelais. Ce grand désir qui nous dévore, il l'a lui, somptueusement exprimé. Ouvrons notre Rabelais. En Gargantua, il nous confie « comment étaient réglés les thélémites à leur manière de vivre » : « Toute leur vie était employée non par lois, statuts ou règles mais selon leur vouloir et leur franc arbitre. Se levaient du lit quand bon leur semblait, beuyaient, mangeaient, travaillaient, dormaient, quand le désir leur venait... Par cette liberté entrèrent en louable émulation de faire tous ce que à un seul voyaient plaire. Si quelqu'un ou quelqu'une disait : « Beuvons », tous beuyaient ; si quelqu'un disait : « jouons », tous jouaient. »

A partir d'un tel texte tout devient lumineux. L'abondance, la liberté sans condition puisque intériorisée, la transparence entre les êtres, c'est cela que nous quêtons.

De Rabelais à Marcuse à travers Rousseau, Marx, Kropotkine, Alain, libéraux, marxistes et anarchistes nous rêvons de cette société où la vie spontanée escamoterait structures, systèmes et institutions au point que les citoyens deviendraient camarades. Rêve impossible à réaliser mais, aussi, à abandonner. Si bien que, périodiquement, ce rêve choisit la liberté. Il réexplose. C'est ce qu'il vient de faire, ce qu'il fait. Depuis quelques années, il s'était tenu sage par suite d'un malentendu. Beaucoup avaient cru que le « nouveau monde » était le véhicule parfait de ce désir primordial qui constitue l'âme de ce que nous pouvons oser appeler notre civilisation. Or, soudainement, presque simultanément, dans toutes les sociétés industrielles, on doute de la validité du vecteur. On espérait un Etat social « sans contrainte et sans rareté » (François Perroux). Pour ce qui est de la rareté, on accepterait de se confier à l'efficacité de cet ordre social, encore que l'abondance qu'il ouvre paraît mécanique et artificielle. En ce qui concerne la contrainte, on est pris d'effroi. Loin de la faire dépérir, la société des machines la multiplie et la renforce. On hurle à la tromperie. On refuse l'entreprise. On récuse la règle du jeu. On conteste, rageusement, à la manière des cocus.

D'autre part, nous tous, jeunes, adultes et vieux nous nous révélons incapables de réaliser ce désir auquel nous nous livrons. Une formidable *crise de l'imagination* nous stérilise. Naguère, chacun croyait savoir ce qu'il n'y avait qu'à décider ou proclamer, ceci, cela ou le reste. Aujourd'hui, nous en avons trop entendu ou vu ou nous avons trop vécu. Nous avons tué les idéologies usées. Nous n'avons pas enterré leurs cadavres. La meilleure preuve c'est que l'on a invoqué et utilisé leurs ombres ou leurs revêtements, en mai. Surtout, nous n'avons pas su inventer des modèles neufs. Nous voulons une société différente. Nous avons même une utopie. Cela ne suffit point. Pour agir, il faut, également, un modèle relatif de réalisation circonstancielle de l'inspiration utopique. Ce que Jacques Maritain appelle un « idéal historique concret », c'est-à-dire une image motrice de la société à tisser. Impressionnés par les pesanteurs de l'histoire, nous ne savons plus imaginer. C'est pourquoi, manquent les projets. Nul n'en a à proposer. Il ne reste qu'à contester.

Cette situation explique le bizarre climat de la saison que nous traversons. Tout paraît fluide. Tout paraît pouvoir recommencer en même temps que les recommencements semblent irrémédiablement perdus. Tout le monde voudrait croire que la révolution est possible. Rares sont ceux qui croient qu'elle peut n'être pas un échec même si elle réussissait. Maître de la nature, empêtré dans sa condition sociale, révolté par l'étrange immuabilité de la politique, incapable d'accepter que celle-ci ne soit que le fruit de la permanence de son cœur, ayant brûlé, en un siècle, tant de modèles qu'il avait cru libérateurs — la cité libérale, la cité socialiste — l'homme est comme à bout de souffle. Le déchaînement du désir le plonge dans la transe plus qu'il ne le provoque à cheminer. Sous la combinaison et les casques des astronautes, il se sent nu. L'homme est nu dans l'espace qu'il a agrandi. Il est seul dans l'espace qu'il peuple. Du coup il prend peur. La mort hante l'âme de ce conquérant. Il fonce vers le ciel et il pressent, partout, en tout, en tous, la présence de l'enfer. A la première ligne de son premier numéro de 1969, « Le Monde » rapportait et commentait une caricature du « Guardian » représentant deux martiens « qui contemplant la Terre secouée de toutes sortes de détonations : « la vie n'y sera plus longtemps possible »,

La violence n'a jamais cessé, évidemment. Shakespeare est éternel. Seulement, on aime se bercer d'illusion. On s'était, donc, imaginé que la violence déperissait. Il n'en est rien. Du coup, c'est le désarroi. A preuve, le bouleversement de nombreux chrétiens qui, voilà quelques années, préconisaient la non-violence et qui, désormais, avec le même enthousiasme, deviennent adeptes des théologies de la révolution.

Face à la permanence de la violence, il faut se scandaliser, il faut lutter sans répit. Mais, il faut être lucide. Il faut dévoiler le sens de la violence. Tenter de la circonscrire. Enfin se demander : la violence — la violence au sens le plus large, c'est-à-dire au-delà de la violence « violente », la violence apaisée des légalités — peut-elle cesser ?

Il est important de se garder d'un certain optimisme béat et rassurant. Peut-être, aussi, de certaines analyses. On croit trop facilement que le « progrès » peut transformer intrinsèquement les rapports humains. Il ne faut pas simplifier, ne pas croire Marx quand il suggère que la cause de la violence réside dans un certain système économique. Bref, que la violence est fille du « profit ».

Il y a plus de vingt ans déjà, Simone Weil a observé que l'explication était courte : « A vrai dire, écrivait-elle, Marx rend absolument compte de l'oppression capitaliste, mais il en rend si bien compte qu'on a peine à se représenter comment ce mécanisme pourrait cesser de fonctionner car Marx a bien montré que la véritable raison de l'exploitation des travailleurs ce n'était pas le désir qu'avaient les capitalistes de jouir et de consommer, mais la nécessité d'agrandir l'entreprise le plus rapidement possible afin de la rendre plus puissante que ses concurrentes ; aussi longtemps qu'il y aura sur la surface du globe une lutte pour la puissance, et aussi longtemps que le facteur décisif de la victoire sera la production industrielle, les ouvriers seront exploités. »

Le présent donne raison à Simone Weil. Plus loin encore, il nous révèle que Nietzsche avait raison qui diagnostiquait que la source de la violence était dans la volonté de puissance des hommes. L'homme est amoureux de l'homme, il est amoureux de l'homme au point de ne pouvoir exister sans le posséder, sans en faire son esclave. A moins, il est vrai, qu'il n'invente cette autre forme de lien qu'est la fraternité, qu'est l'amour. Mais — soyons lucide — la fraternité, l'amour peuvent-ils être vécus au niveau des relations collectives ? Le politique peut-il se réaliser hors de la violence ? Question effrayante que M. Merleau-Ponty posait, dès 1947. Sommes-nous acculés, se demandait-il, à être yogi ou commissaire ?

La violence peut-elle cesser ? N'est-elle pas inhérente à la politique ? C'est à la lumière de cette question capitale, et de la réponse, qu'on est contraint de lui donner qu'il faut choisir entre : réforme ou révolution ? Soit dit en passant, il prend envie de rire quand on se rappelle qu'on a osé écrire, voilà quelques années, que le dilemme réforme-révolution était périmé. Le voici au cœur de l'actualité ; on en discute dans tous les cercles de jeunes. Faut-il être réformiste ? C'est-à-dire faut-il pactiser avec certaines violences ? Faut-il faire la révolution ? Autrement dit, la révolution vaut-elle d'être faite ? En effet, en définitive, la révolution est-elle justifiable si elle ne doit pas abolir la violence ?

Aussitôt après, ce premier obstacle, surgit le second : Le pouvoir. Peut-il ne pas exister ? Ne nous y trompons pas, ce qui est en question c'est le phénomène du

Tout est dans Rabelais, même l'utopie de Mai.

dit l'un à l'autre ». Drôle de cartes de vœux. On en est là. Il y a de quoi devenir fou. C'est l'heure du désir et des désirs fous.

L'OBSTACLE ET LA TRANSPARENCE

La folie ne peut durer. Désirer est bien. L'homme n'est grand que dans et par le désir. Il ne faut pas tuer le désir. Mais, le désir n'est pas seul au monde. La substance de la vie est une dialectique entre la résistance et la soumission. Il faut reculer, sans cesse, les frontières du destin. Cependant le destin existe. Il faut savoir composer. Socrate est plus humain que Prométhée. Il faut civiliser le désir. Bien sûr, c'est certain, cette voie est celle du plus grand risque. Celle de l'aventure. Composer avec le destin, ce peut être capituler. Mais, en définitive, ce peut être, également créer. Créer, certes, provisoirement. Il n'est de création sociale que provisoire. Il n'est de morale que provisoire. Tout n'est pas possible tout de suite. Il ne nous échappe pas. On va protester. On va nous soupçonner des pires tares : réactionnarisme, conservatisme, etc. Ce sont là inepties. Arguments de démagogues. Les idéalistes ne sont pas des hommes parce que les anges ne sont pas des hommes. Si on souligne cela, ce n'est pas à la légère. C'est parce qu'il faut avoir les pesanteurs présentes à l'esprit pour fonder une civilisation car, enfin, une civilisation, qu'est-ce sinon une domestication du désir ? Ces obstacles, quels sont-ils ? Ils sont multiples. Retenons-en trois. Trois sur lesquels il faut réfléchir.

D'abord, il faut avoir le courage d'affronter le phénomène le plus déroutant au regard de l'utopique désir d'une société transparente et fraternelle : *la violence*.

pouvoir. Cela est normal, le pouvoir est toujours hideux. Il faut être, toujours ou presque, contre les pouvoirs. Mais, il faut avoir la sagesse d'Alain qui se dressait d'autant plus contre le pouvoir qu'il le savait inéluctable.

Actuellement, le pouvoir est attaqué, partout. L'Etat oscille. Or, l'Etat n'est-il pas le pouvoir transcendentalisé ?

Le Pape aussi est attaqué. En l'assaut donné au Pape, culmine le désir d'être enfin libéré du pouvoir hiérarchique.

Certes, dans l'Eglise, le phénomène n'est pas aussi nouveau qu'un siècle de centralisation et de quasi-monolithisme nous conduit à le croire. Quand la « chrétienté » était vivante, la contestation était habituelle. Les institutions « chrétiennes », voire les « institutions ecclésiastiques » ont fréquemment été contestées. Peut-être, la nouveauté tient-elle à ce que les contestations de naguère étaient l'appel d'une institution périmée à une institution purifiée ; aujourd'hui, au contraire, on peut se demander si l'attaque ne vise pas le principe même de l'existence de quelque institution que ce soit. Tout se passe comme si la question était radicalisée absolument. Encore, peut-on observer que ce cheminement n'est pas fantaisie pure. Il peut prétendre exprimer le plus profond de la conscience chrétienne qui implique une étrange dia-

lectique institutionnalisation-désinstitutionnalisation. N'avez-vous pas observé les accents paradoxaux de l'ancienne liturgie du Jeudi Saint : aussitôt après avoir lu une épître de Paul très institutionnalisante, on proclamait un évangile de Jean qui était la négation de l'institution et on en « rajoutait » en chantant un hymne comprenant ces mots : « Là où est l'amour, là est Dieu ». Ainsi au cœur de cet office qui célébrait la fondation de l'Eglise, celle-ci célébrait les vertus et l'exemplarité d'une expérience chrétienne non institutionnalisée. Présentement, nous assistons au transfert dans l'existence concrète et à une exaspération de ce paradoxe. Ce qui apparaît au grand jour c'est, chez quelques-uns, le rêve d'une Eglise a-institutionnelle et, chez beaucoup, le désir d'une société religieuse dans laquelle l'institution n'aurait pas le rôle premier, dans laquelle l'unité se réaliserait au niveau du vécu et non au niveau de l'appareil.

Ce rêve qui tracasse, désormais, la société ecclésiale est, au fond, analogue à celui qui, une fois encore, agite la société française. Si la révolte de mai s'est faite contre « la répression », si le C.R.S. en a été comme le symbole, à travers ce mot, au-delà du symbole s'exprimait l'aspiration à une société de la spontanéité fraternelle.

En analysant ces mouvements, je ne puis m'empêcher de me souvenir que, dans les années 47 à 50, d'aucuns — à Economie et Humanisme, en particulier — citaient cette parabole de Tagore évoquant les tâtonnements de la vie en son commencement. La vie, contait-on, avait cherché dans un premier élan à constituer des animaux et des êtres viables en accumulant sur eux des carapaces. En ce temps-là, la vie avait imaginé que la sécurité était liée à la monstruosité. Or, un jour la vie eut un éclair d'intelligence. Elle comprit qu'elle s'engouffrait dans une impasse, qu'il était insensé de multiplier les carapaces extérieures, qu'il fallait interioriser l'ossification. Elle inventa la colonne vertébrale, elle inventa les vertébrés. Le résultat c'est nous ; la réussite n'est pas totale, convenons-en. L'échec non plus, n'est-il pas vrai ? On en concluait que la vie à l'échelle des sociétés devrait opérer, quelque jour, une révolution de ce type.

Précisément, actuellement, nous assistons à une tentative de ressaisie par les hommes de leur appareil social, afin qu'il cesse de les écraser et afin de parvenir à le maîtriser. A l'interioriser. Ce qu'il y a probablement de commun entre les mouvements étudiants — à travers des différences et des divergences — ce qu'il y a de commun peut-être, entre Prague et le Paris de mai, c'est la sensation d'être pris au piège d'une société dont on n'est plus absolument maître, où personne ne commande un appareil social qui vous enclôt et dans lequel on ne peut plus rien, parce que personne n'y est plus responsable et parce qu'il n'y a plus que le système. Dans les *Raisins de la colère*, Steinbeck, déjà, avait bien exprimé le désarroi de l'homme fier et libre face à la machinerie sociale anonyme. Nous assistons donc à un grand élan, en vue d'échapper à la bureaucratie, à une réglementation de plus en plus minutieuse, aux « machines », aux « appareils », et pour re-découvrir la vie.

Ainsi, c'est le pouvoir qui est en question. Plus largement encore, la société en tant qu'une société est, toujours, contraignante. De fait, en 1968-69, nous nous trouvons, à nouveau, confrontés à deux séries de questions qui sont l'abc de la philosophie et du droit politique : peut-il exister une société sans pouvoir et sans pouvoirs ? Plus largement, peut-il exister une société non répressive ? Cette interrogation, Herbert

Jan Palach : dans la nuit tchécoslovaque,
un éclat insoutenable.

L'homme est nu et seul dans l'espace qu'il a agrandi.

Marcuse la suggère. Malheureusement, son œuvre élude une réponse démonstrative ; c'est une de ses faiblesses. Si le ou les pouvoirs sont nécessaires, comment les aménager afin qu'ils soient davantage voulus que subis, afin qu'ils commandent sans dominer ? Rousseau, Montesquieu, notamment, ont proposé des réponses. Proudhon aussi. Faut-il relire ces grands ancêtres ? Ou interroger les sociologues et les psycho-sociologues partisans du « management » ? D'aucuns célèbrent les mérites d'une « démocratie directe », d'une « démocratie de la vie quotidienne », qu'est-ce que cela veut dire ? Quelles sont les limites du possible et de l'impossible ?

Enfin, il faut affronter le troisième obstacle. Il est complexe. Mais il est plus nouveau, en quelque sorte. De quoi s'agit-il ? De déterminer si l'essence des sociétés industrielles est modifiable. De discerner si une autre rationalité économique-sociale est possible. Autrement dit, une civilisation post-industrielle est-elle, d'ores et déjà, concevable ?

Assurément, l'interrogation n'est pas nouvelle. Elle est dans Marx. On a pu perspicacement se demander si, au-delà du capitalisme, Marx ne jetait pas l'anathème sur toute société économique fondée sur le travail industriel, inéluctablement réifiant.

Aujourd'hui, la question ressurgit plus fondamentalement que jamais. Elle constitue comme le « lieu géométrique » de toutes les révoltes étudiantes. En tous cas, elle mobilise les étudiants de Columbia, de nombreux étudiants français l'ont derrière la tête et bien des intellectuels de Prague ou d'ailleurs à l'Est, y sont sensibles.

Ce qui est en cause, c'est bien plus que la « société de consommation » — ou ce qu'on appelle ainsi car existe-t-il concept plus incertain ? Ce qui est en cause c'est le « calcul économique » tel qu'il est actuellement pratiqué dans les sociétés industrielles et, peut-être, tel qu'il ne peut pas n'être pas pratiqué — c'est une hypothèse, une hésitation que j'éprouve. Au-delà même c'est l'approche scientifique, elle-même, qui est attaquée. La véritable innovation de la révolte présente est belle et bien qu'elle n'invoque pas la science mais la conteste parce que la pensée scientifique ne lui paraît pas neutre mais politiquement orientée, parce qu'elle est

l'une des sources premières de « l'enfermement ». Avec les réussites de la civilisation industrielle avancée et le traitement efficace de la productivité matérielle et mentale, il y a eu un *changement dans le lieu de la mystification*... On peut dire que dans cette société, plutôt que l'irrationnel, c'est le rationnel qui est devenu le support le plus efficace de la mystification. Cette phrase de Herbert Marcuse situe bien le problème. C'est la totalité du *système* de pensée moderne qui est suspecté et attaqué. C'est, désormais, plus que le procès du capitalisme qui est ouvert. Existe-t-il une alternative à la civilisation industrielle ? Voilà la question à laquelle le présent nous confronte.

Il faut être prudent. La défiance est de rigueur. Peut-être se passe-t-il quelque chose. Mais ce quelque chose n'a peut-être rien d'extraordinaire. Le désir passionné de transparence et de spontanéité hante l'âme occidentale, depuis qu'elle a pris conscience d'elle-même. Quant aux obstacles à ce désir, ils sont insurmontables : la vie sociale est inéluctablement objectivante, toute église ne peut que réduire la mystique en politique, l'effort économique, immanquablement, réifie l'être et « dépossède » l'homme de la nature sous le voile de lui en donner la possession. Le destin existe. Il est âpre et sévère. Inexorable. Croire qu'on le peut escamoter, c'est s'illusionner. L'illusion ne mène à rien.

Pourtant, la grandeur de l'homme est de viser l'impossible. La tâche de l'homme est, à chaque siècle, de se créer, de se recréer face au destin, au creux du destin. Il ne sert à rien d'entrer en transe, de hurler, de vociférer. Le désir ne devient humain qu'à travers les projets d'action. Précisément, s'il est quelque chose d'extraordinaire en cette étrange saison c'est cela : l'absence de projets pour la cité prochaine. C'est à croire que l'intelligence est en train de tuer l'imagination. Le destin nous défie de tout *reimaginer* : l'État, l'Église, le travail, l'amour, la vie. Or, l'imagination n'est nulle part. Pas plus dans la rue qu'au pouvoir. Contester n'est pas imaginer même si la contestation précède l'imagination. Pour revêtir l'homme dénudé qui crie, d'où nous viendra l'imagination créatrice donnant à l'homme la capacité de réinventer la civilisation ?

René PASCAL ■

A propos de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur

par Jacques RIGAUD

L'étude de Jacques Rigaud que nous présentons à nos lecteurs reproduit une conférence prononcée, fin novembre 1968, par notre collaborateur devant un groupe de personnalités du monde des Affaires et de l'Université. L'analyse et les jugements de Jacques Rigaud n'ont rien perdu de leur actualité.

L existe bien des manières d'aborder la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Entre l'ardeur du réformateur, le calcul du politique, la hargne du corporatif, la rage du contestataire, le choix est vaste.

Vos organisateurs ont voulu écarter ces genres également pittoresques, mais douteux, à leurs yeux d'hommes d'affaires réalistes. Préférant la grisaille de la neutralité à l'éclat de l'engagement, ils ont choisi de donner la parole sur ce sujet à un juriste désintéressé, enseignant marginal.

C'est avec les yeux de l'honnête homme que je voudrais regarder et plus encore vous faire voir cette loi, enfant inattendu d'une révolution sans doctrine et de réformateurs sans programme.

Je voudrais tenter d'atteindre deux objectifs qui me paraissent le préalable nécessaire de notre discussion et de vos réflexions ultérieures : vous présenter la loi, vous proposer des thèmes de jugement.

Les missions, les structures, et la vie de l'Université

I. Pour la présentation de la loi, je serai bref. Votre information est déjà riche sur ce point. Je voudrais seulement vous proposer une clé de lecture de la loi, une esquisse de son économie.

Ce texte concerne à la fois les missions, les structures et la vie de l'université.

A. Au sujet de ses missions, deux choses sont à distinguer : la loi, d'une part, réaffirme, mais en les approfondissant les missions traditionnelles de l'Université : transmission de la connaissance, mais en insistant sur la dérivée culturelle ; formation des hommes, mais en insistant sur la formation de tous les enseignants, y compris ceux du primaire et du secondaire et sur la formation des cadres de la vie économique et sociale ; recherche considérée désormais pour ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire, non pas un sous-produit de l'enseignement, mais une finalité propre.

D'autre part, la loi affirme les missions nouvelles de l'Université : orientation, recyclage, éducation permanente.

Nous sommes là en présence d'une mission, d'une vision assurément ambitieuse, mais néanmoins pragmatique, humaniste dans son ampleur et aussi assez impérialiste dans la mesure où la loi donne l'impression que l'Université aura en quelque sorte le monopole de ces missions, dont de bons esprits pourraient consi-

dérer qu'elles doivent être assumées également par d'autres communautés spirituelles, intellectuelles ou politiques.

B. Au sujet des structures, les deux thèmes de l'autonomie et de la participation rendent assez bien compte de la réforme.

Je voudrais chercher à réduire, ramasser ces deux thèmes en deux théorèmes que j'explicitierai ensuite.

a) *D'abord, le théorème de l'autonomie.* L'enseignement supérieur sera assuré par un complexe d'établissements autonomes, agissant dans le cadre de la loi, sous réserve des pouvoirs importants réservés à l'Etat, et dans la perspective de larges concertations aux niveaux régional et national.

— Un complexe d'établissements. L'Université ne sera plus le groupement arbitraire et assez informel de facultés jusqu'ici cellules de base : l'Université aura une structure forte, c'est-à-dire, celle d'établissement public, une assise pluridisciplinaire, mais fondée sur une interdépendance logique des disciplines, une dimension rationalisée, à mi-chemin du trop grand et du trop petit. Chaque université fédérera des établissements, eux-mêmes structurés ou non en établissements publics et qui sont les unités d'enseignement et de recherche, organes constitués autour d'une mission homogène.

D'autres établissements pourront être rattachés à l'Université ou reliés à elle par des voies très souples et variables.

— Un complexe d'établissements autonomes. Autonomes dans leur constitution : ces établissements, bien que créés par décision administrative, élaboreront eux-mêmes leur statut dans le cadre de la loi. Autonomes dans leurs structures, puisqu'ils sont administrés par des organismes délibérants et exécutifs élus, et dans leur fonctionnement puisque la loi reconnaît et organise une autonomie pédagogique et financière définie d'une manière presque aussi large qu'il est possible pour un service public dont les ressources dépendent de l'Etat et où l'Etat garde le monopole de la collation des grades.

— Ce complexe d'établissements autonomes agira dans le cadre de la loi et sous réserve des pouvoirs de l'Etat.

La liberté des universités et des unités qui les composent trouve sa limite dans les prescriptions de la loi et dans les pouvoirs fort importants qui sont reconnus à l'Etat et spécialement au Ministre en matière administrative, financière, pédagogique et qui lui donnent une mission de programmation, de coor-

dination, de réglementation, de contrôle, voire, dans les cas graves, d'intervention et de substitution.

Mais tout cela se fera dans une perspective de concertation au niveau régional et national, les institutions mettant en présence les enseignants, les enseignants et les personnalités extérieures, doivent permettre à l'Université de concevoir son être et son devenir d'une manière tout à la fois homogène et ouverte.

b) Venons à l'autre thème d'organisation qui est la participation.

Le théorème de la participation pourrait être ainsi formulé : aux différents niveaux les instances consultatives et délibérantes comprendront des représentants élus des différentes catégories d'enseignants, des étudiants et, obligatoirement ou non, selon les cas, de personnalités extérieures.

La France est le pays qui a la population estudiantine la plus élevée des six pays du Marché Commun, soit 514.000 étudiants environ en 1967, auxquels il faut ajouter 70.000 élèves des grandes écoles, contre 426.000 en Italie, 272.000 en Allemagne, 67.000 aux Pays-Bas, 50.000 en Belgique.

En France, au lendemain de la dernière guerre, on comptait environ 120.000 étudiants ; en 1960 leur nombre est passé à 200.000, en 1961-62 à 235.000. En 1965-66 il y avait 413.000 étudiants inscrits dans les Universités. Selon les prévisions du Plan, les étudiants seront 800.000 en 1972. De 1961-62 à 1966-67, le taux d'accroissement de la population estudiantine s'est élevé de 121 %. En six ans, le nombre des étudiants français a plus que doublé. Aux U.S.A., il est prévu 6.500.000 étudiants en 1970, en Grande-Bretagne 392.000 en 1972, en U.R.S.S. 8 millions en 1980.

— Cette structure tripartite est obligatoire au niveau des Conseils national ou régional ainsi que des Conseils d'Université ; elle est facultative au niveau de l'unité d'enseignement et de recherche.

— Elle est fondée sur le principe électif avec de multiples garanties de sincérité, de liberté de vote, et de représentativité des élus. La loi tend vers la parité enseignants-étudiants. Ce sont ces instances élues qui exerceront les pouvoirs, le Recteur représentant du ministre, et le Ministre lui-même exercent sur les dites instances une tutelle qui, limitée dans son principe, est assez mal définie encore dans ses modalités.

C. Au sujet de la vie de l'Université, la loi transforme assez profondément la condition des enseignants et des enseignés.

En ce qui concerne les enseignants, sans définir ni moderniser leur statut juridique, qui en a pourtant bien besoin, elle reconnaît la diversification croissante de leurs fonctions, consacre les franchises et les garanties d'indépendance du corps enseignant tout en réaffirmant l'obligation de résidence si souvent méconnue, supprime le système stérilisant des chaires, mais non celui des cours magistraux, réaffirme le monopole des enseignants dans le contrôle des connaissances, et, enfin, permet une certaine ouverture du corps enseignant aux personnalités extérieures, voire étrangères.

En ce qui concerne les étudiants, la loi leur reconnaît la liberté d'information politique, dont on a

beaucoup parlé, leur assure une participation paritaire aux décisions disciplinaires ; en outre, tout en refusant la sélection à l'entrée, elle organise d'une manière assez floue d'ailleurs une certaine orientation.

Telle est ramenée à l'essentiel, la loi d'orientation. On peut sans exagération, affirmer que jamais un Parlement français n'a eu à embrasser d'une manière aussi large et à traiter d'une manière aussi exhaustive le problème de l'Université.

Les structures de l'enseignement supérieur étaient jusqu'ici, à peine amendées, celles de l'Empire revues au début de la III^e République et elles-mêmes largement marquées par l'héritage de l'Université ecclésiastique de type médiéval ; et sur ces structures, déjà anciennes, s'était accumulée une véritable sédimentation de textes épars, d'institutions proliférantes, de pratiques multiples.

Ni dans leur objet, ni dans leur portée, les grandes lois organiques de 1808 et de 1896 qui se trouvent abrogées du fait de la nouvelle loi, n'avaient une telle ampleur. L'œuvre accomplie en quelques mois peut marquer une étape historique.

J'aurai tout à l'heure à parler de ses défauts et de ses risques. On doit cependant rendre hommage à la prouesse. En une époque où l'Etat réagit d'une manière si lente et où il est si difficile d'exprimer une synthèse, on doit noter ici, quel que soit le jugement sur le fond, une réussite assez étonnante. Elle ne saurait être réduite à la virtuosité d'un seul homme, elle est le produit de plusieurs données. La réflexion approfondie sur l'Université moderne occupe les meilleurs esprits depuis quelques années. Le mouvement étudiant a su, au milieu de beaucoup d'excès, exprimer de justes exigences. Il s'est trouvé à temps des hommes décidés à assumer de lourdes responsabilités. La loi c'est la rencontre d'une idée, d'une équipe, d'une volonté et d'un moment. Il peut naître de cette rencontre une stérilité ou un monstre, mais aussi une œuvre.

C'est sur la portée de cette œuvre et sur ses chances que je vous invite maintenant à réfléchir.

Une loi politiquement nécessaire et administrativement inespérée

II. Et puisqu'il faut bien, à cet égard, engager un jugement personnel je dirai que cette loi m'apparaît politiquement nécessaire, administrativement inespérée, prospectivement problématique.

A. *Une loi nécessaire du point de vue politique* : je ne me place pas ici au plan de la stratégie politique à court terme. Sans doute après l'explosion de mai, il paraissait impossible que dans l'Université, notamment, tout recommence comme avant. Et les élections de juin permettaient au Gouvernement de faire n'importe quoi, y compris rien.

L'opinion aurait accepté un conservatisme répressif, qui aurait fait au surplus l'affaire des révolutionnaires, et il eût été assez facile de dissiper provisoirement le malaise des enseignants et des étudiants à coups de crédits. C'est pourquoi il me paraît très injuste de dire, comme Monsieur Sanguinetti, qu'il s'agit d'une réforme de circonstances.

Cette nécessité politique de la réforme se situe, me semble-t-il, à un niveau beaucoup plus élevé et qui m'oblige à une petite réflexion philosophique. Dans des sociétés qui, comme la nôtre, sont à la fois très anciennes et très exposées au vent du progrès, les structures sociales, lourdes et archaïques, sont dure-

ment secouées par l'évolution. La réaction naturelle inévitable est de résister, de se maintenir en exagérant leurs défauts et leur inadaptation par un conservatisme farouche ou par de fausses réformes qui ne valent pas mieux. Et puis un jour, un coup plus fort que les autres, généralement inattendu, rompt soudain cet équilibre ancien, crée une contrainte, une nécessité incoercible de transformation profonde. Nous l'avons vu dans un passé récent pour les structures coloniales ; puis pour les structures politiques de l'Etat ; nous le voyons aujourd'hui pour nos structures religieuses et industrielles ; nous le verrons peut-être demain pour nos structures administratives centralisées et hiérarchiques ; nous le voyons aujourd'hui pour l'Université.

Comme l'Armée, comme l'Eglise, comme l'Administration, l'Université est une structure traditionnelle, trop nécessaire pour mourir, trop compacte pour se réformer elle-même, sans une inspiration ou une contrainte extérieure. Dans tous ces grands corps sociaux, ni la lucidité de quelques-uns, ni la bonne volonté de tous, ne peuvent prévaloir contre la pesanteur naturelle des structures. Depuis vingt ans, ni la soif, ni les projets de réformes ne manquaient ; il s'était même produit des aménagements de détail, on avait improvisé des solutions aux problèmes les plus urgents mais rien de cohérent, de synthétique n'avait été fait et, qui pis est, ne paraissait possible.

Tout homme ayant du cœur ne pouvait que se désoler de cette fatalité. Les événements de mai ont créé la brèche par où l'audace pouvait enfin passer. Avant rien n'était possible ; après rien ne le serait plus. En Histoire, les occasions de progrès ne sont pas permanentes, elles s'offrent et disparaissent pour longtemps. Le génie politique consiste à les saisir. C'est pourquoi il y faut autant d'imagination que de caractère. Il faut reconnaître aux responsables de la loi d'avoir compris cela et d'avoir frappé un très grand coup au seul moment possible. Bien sûr, si la réforme est très mauvaise on aura gâché pour longtemps une chance immense (ce qui n'est peut-être pas pire que si l'on n'avait rien fait), mais si elle n'est qu'imparfaite, on pourra toujours la corriger et si elle est bonne on a gagné. Je crois qu'il est utile de dire cela avant toute chose et notamment avant les critiques.

B. Du point de vue administratif cette réforme est inespérée, en ce sens que, du point de vue de l'adaptation des structures de notre Administration aux exigences des temps modernes, cette loi va au-devant des espérances des réformateurs. Cela, non seulement pour l'Université elle-même mais pour l'ensemble de l'Administration. Pour l'Université elle-même, il est visible que cette réforme présente des virtualités extrêmement riches. Œuvre successive de Napoléon et de la III^e République l'Université présentait ce paradoxe d'une extrême centralisation au sommet, avec l'uniformité et les contrôles pesants qui en résultent, et d'un corporatisme virulent à la base, avec le règne absolu des maîtres et le régime de société close qui en sont les corollaires. La réforme offre une chance de corriger ces travers.

Si je puis oser faire devant vous un peu de doctrine juridique, je remarquerai que nous assistons ici à une véritable révolution de la notion de service public. Notre tradition, c'est que le service public est normalement assuré par l'Etat en régie et que les usagers s'ils ont droit au service n'ont aucun droit sur lui et sur son fonctionnement.

Or, ici, nous allons voir un grand service public confié, pour une large part à ses agents et à ses usagers

qui sont non seulement les étudiants, mais leurs utilisateurs futurs. L'Etat garde sans doute d'importants moyens d'action et de contrôle, mais l'autonomie de gestion, la liberté d'initiative sont largement reconnues aux intéressés. Et ce qui est peut-être le plus révolutionnaire c'est que le contrôle financier a priori paraît à peu près clairement et complètement exclu. Il y a assurément des risques d'abus, de gaspillages, de désordre. Il serait grave que l'opinion, la nation les accueillent par le sarcasme, car il se trouverait bientôt des technocrates pour clamer que décidément les Français sont incapables de gérer eux-mêmes leurs propres affaires et que le régime de la trique administrative est le seul qui leur convient. Les retombées seraient graves, et pour tout le monde. Nous avons tous une responsabilité. Au reste, le fait pour les enseignants et pour les étudiants d'avoir à gérer leurs affaires peut contribuer puissamment à ouvrir l'Université sur le monde extérieur et à préparer les étudiants à leurs responsabilités dans la vie professionnelle.

On a dit au XIX^e siècle que la vie locale était l'apprentissage de la démocratie, il est peut-être vrai qu'au XX^e siècle l'autonomie et la participation universitaires seront l'un des apprentissages des responsabilités sociales.

Du point de vue de l'Administration tout entière la réforme a véritablement valeur de test. Si elle réussit, elle peut être le moteur ou l'accélérateur des réformes d'ensemble des structures dont nous avons tant besoin. Substituer l'initiative et la responsabilité à la réglementation et au contrôle universel, associer étroitement les usagers à la gestion des services, décentraliser la gestion au niveau optimum, alléger les structures centrales de l'Etat pour leur permettre de jouer pleinement le rôle d'impulsion et de coordination : voilà les problèmes fondamentaux que l'exemple universitaire peut contribuer à résoudre.

C'est pour ces raisons qu'il n'est pas exagéré de voir dans cette réforme une chance exceptionnelle pour notre société.

Mais l'enjeu tel que je viens de le définir donne la mesure des risques autant que des chances. Et, à cet égard, il y a beaucoup à dire.

Une réforme prospectivement problématique

C. Du point de vue prospectif, en effet, cette réforme est problématique en ce sens que si elle est riche de promesses comme on l'a vu, rien n'est cependant joué. Des facteurs endogènes et exogènes par rapport à la loi peuvent en compromettre durablement les bienfaits, voire les réduire à néant.

a) En elle-même, la loi peut inquiéter par ses lacunes, ses limites, et ses faiblesses.

● *Ses lacunes* : il faut reconnaître qu'elle ne règle pas par elle-même, et est loin de fournir tous éléments de solution des problèmes fondamentaux de notre enseignement supérieur qui sont la démocratisation de son accès, le problème de ses débouchés, le problème des grandes écoles et de leur mandarinat malthusien, le problème pédagogique. Certes la loi ne compromet pas les chances de solution de ces problèmes, mais elle ne garantit nullement que l'effort nécessaire et qui n'est pas juridique mais financier, humain, intellectuel sera fait.

● *Ses limites* : les vrais problèmes de l'Université, ceux que nous venons de voir, sont des problèmes de

fond, la loi y répond par des réformes de structures donc, à bien des égards, de forme.

On ne pouvait sans doute pas échapper à ce décalage pour trois raisons principales :

1^o) — La révolution de mai a été extraordinairement formaliste. Tous ceux qui l'ont vécue ont été frappés de l'esprit constitutionnaliste des étudiants, de leur volonté de parler d'abord de structures, avant de parler d'enseignement. A Sciences Po par exemple, la Commission paritaire a passé tout son temps à discuter des structures de l'Institut, sans aborder une seule fois les problèmes de la finalité, de l'esprit, et des méthodes de l'enseignement.

En réalité, ce point de vue était peut-être moins absurde qu'il n'y paraît d'abord car le monstre universitaire étant ce qu'il est, et si capable d'absorber des réformes de fond en les étouffant ou en les neutralisant, il était sans doute plus politique et plus réaliste d'agir d'abord sur les structures. La loi est le produit de cet état d'esprit.

2^o) — Il y a aussi pour expliquer ce caractère très structuraliste de la loi une explication constitutionnelle et juridique. Sous l'empire de la Constitution actuelle, seul le domaine des principes fondamentaux de l'Éducation nationale est de la compétence du législateur. Cette notion de principe fondamental n'est pas indéfiniment extensible, on l'a déjà en l'espèce interprétée largement, mais elle se prête mieux à cette opération en ce qui concerne les structures de l'enseignement que le reste.

3^o) — Mais il y a une autre raison, c'est que la loi est logique avec elle-même, affirmant l'autonomie des universités, et leur gestion en participation par les intéressés. Il est logique qu'elle se borne à créer un cadre de solution plutôt que d'imposer ces solutions mêmes qui devront être mûries, décidées, et appliquées par les nouveaux responsables.

Tout ceci explique les limites de la loi qu'on a trop tendance à présenter comme plus ambitieuse qu'elle n'est en réalité, et comme constituant une solution alors qu'encre encore une fois elle n'est qu'un cadre de solution.

● Mais elle a aussi ses *faiblesses* qui sont de deux sortes : d'une part, en elle-même, elle est sur bien des points obscure, équivoque, voire contradictoire ; cela est dû en grande partie à des astuces de rédaction, à des compromis parlementaires, à la hâte avec laquelle elle a été rédigée.

Manifestement la prouesse juridique n'est pas à la hauteur de la prouesse politique.

Bien des points délicats seront à régler au stade des décrets d'application, et de la pratique. On ne sait pas dans quel esprit cela se fera. En outre, et sur ce même plan, elle est assez corporative dans son esprit.

D'autre part, certains des mécanismes de la loi, certaines de ses conséquences peuvent créer bien des difficultés.

La loi, nous l'avons dit, tend vers la parité enseignants-étudiants. Aucun esprit sérieux, pas même parmi ceux qui désiraient la participation des étudiants à la gestion des universités, ne jugeaient possible, ni souhaitable cette parité il y a quelques mois encore. Les événements de mai ont considérablement accéléré l'évolution des esprits. La parité est apparue alors comme souhaitable et inévitable. Une sorte de générosité romantique a saisi les adultes, si ce n'est la peur.

On a le sentiment d'un entraînement qui laisse toujours l'historien perplexé.

On ne peut manquer de faire le rapprochement avec 1848 : sous Louis-Philippe peu de gens croyaient à l'opportunité et à la possibilité du suffrage universel ; on souhaitait seulement un abaissement progressif du cens électoral. Les journées de février ont tout balayé, une sorte de fatalité a fait triompher le suffrage universel dans l'exaltation des esprits. On sait ce qu'il en est résulté : vingt années d'aliénation électorale.

On peut craindre qu'il en aille ainsi pour la parité, pour la reconnaissance de ce pouvoir étudiant, considéré actuellement comme inévitable et qui peut demain tomber dans l'une ou l'autre des aliénations qui le menacent : l'extrémisme anarchisant ou le corporatisme de gestion.

Il est clair, en tout cas, que la pierre angulaire de l'édifice est objectivement aujourd'hui son point le plus faible.

Les structures de l'Université nouvelle ont été conçues par des professeurs de Droit, dans un esprit marqué par les idéologies de XVIII^e siècle, c'est-à-dire, la dialectique des représentants et des représentés, le primat du pouvoir délibérant sur le pouvoir exécutif. Tout cela est-il très actuel ? La conduite d'une entreprise universitaire peut-elle être conçue en ces termes dogmatiques ? Les impératifs d'une gestion rationnelle seront-ils pris suffisamment en considération ? Il est à craindre que les universités vivent sous le régime de la délibération permanente avec le double risque de l'inefficacité totale ou bien, et ce qui peut être encore plus grave et plus actuel, de la création d'un réseau parallèle, et plus ou moins clandestin, de pouvoirs effectifs qui redonnera aux recteurs et aux administrateurs le pouvoir réel.

Enfin, la multiplication des universités dont on veut, à juste titre, éviter le gigantisme, risque d'aboutir, sinon à une balkanisation, du moins à un encouragement des particularismes. Sans doute le Parlement a-t-il opportunément organisé des techniques permettant la création de services communs, la coopération des universités, mais encore faut-il que ces rapprochements soient voulus, ce que personne ne peut encore affirmer.

En outre, le découpage des Facultés actuelles en unités d'enseignement et de recherche pose des problèmes extrêmement difficiles : on poursuit actuellement, en tâtonnant, une opération de morcellement souvent arbitraire, qui ajoute au désarroi de l'université. Cette chirurgie-là ne gagne rien à être pratiquée sur un organisme débile. Ajoutons que les nouveaux découpages envisagés sont souvent des vues de l'esprit et concilient mal les exigences de la pédagogie et celles de la recherche.

b) A côté de ces problèmes que la loi pose par elle-même, il existe une autre problématique qui lui est extérieure et qui concerne les forces ou les communautés qui vont avoir la responsabilité de l'enseignement supérieur.

— La première question est de savoir si du côté du monde universitaire, on veut véritablement l'autonomie et la participation. Deux sortes de gens les refusent pour des motifs bien différents : les enseignants réactionnaires, les étudiants révolutionnaires. Les premiers veulent conserver le droit de tout faire, les seconds le droit de tout détruire. Ils disposent les uns et les autres d'un pouvoir dissolvant considérable.

Centre universitaire de Vincennes

Edgar Faure : « Je n'ai jamais songé à contester la marge d'incertitude que comporte la réforme pour l'avenir. Mais si notre confiance en la jeunesse n'allait pas jusqu'aux limites de la confiance, serait-elle la confiance ? »

La loi a fait l'unanimité au Parlement, elle ne la fait pas à l'Université, là où elle est le plus nécessaire.

Reste entre les deux la très grande masse des enseignants et des étudiants de bonne volonté, mais il faut voir qu'en ce qui les concerne, les énormes responsabilités de la conduite des affaires universitaires vont entrer en conflit direct avec leurs préoccupations immédiates ou personnelles les plus légitimes. Combien d'enseignants et d'étudiants accepteront de sacrifier leurs propres travaux et leur tranquillité aux lourdes obligations des responsabilités collectives ? Il est à craindre qu'il ne se constitue des deux côtés une caste des professionnels de la participation qui ne seront pas nécessairement les meilleurs et qui feront du corporatisme en circuit fermé. Ce qui est le plus à redouter c'est l'indifférence des étudiants. Pour les enseignants encore, leur vie professionnelle est trop engagée dans l'affaire pour qu'ils la négligent vraiment. Pour les étudiants, le risque est plus grand. Il faut savoir que le marais étudiant est encore plus marécageux que le marais politique. Il est à craindre que la participation soit désertée par les participants.

— Du côté de l'Etat, en second lieu, jusqu'où va la volonté de réforme ? On a beaucoup parlé des universités et du ministre, on a peu parlé dans tous ces débats du ministère de l'Education nationale. Il est vraisemblable qu'avec tous les pouvoirs que conserve le ministre, le monstrueux ministère de la rue de Grenelle est appelé non seulement à survivre, mais à prospérer encore. Même quand ils parlent sans cesse de décentralisation, les Français sont fondamentalement centralisateurs. Si dans tous les domaines, l'Etat est le maître absolu, c'est que nous le voulons bien et que nous attendons de lui qu'il arbitre nos querelles, supplée nos défaillances, dissipe nos frayeurs.

La révolution est dans les chaires et dans les campus. Elle n'est pas dans les bureaux, ils ont encore devant eux une vaste carrière et seraient les seuls bénéficiaires de l'échec éventuel de la réforme.

— Du côté des forces vives de la Nation appelées à jouer un rôle important dans l'université de demain, il n'est pas sûr que l'on soit prêt. Une attitude de défiance réciproque des affaires et de l'Université est assez répandue. Il faut, pour agir dans ce milieu, beaucoup de patience et de souplesse. Les intellectuels sont des clients difficiles et des collaborateurs épuisants. Il y a des obstacles psychologiques considérables à une collaboration entre les universitaires et les responsables économiques et sociaux de la Nation.

.

Ce dernier point, Messieurs, me fournit un thème de conclusion car c'est peut-être sur ce point que risque plus facilement d'échouer la réforme. Cette réforme engage toute la Nation, c'est-à-dire, chacun de nous comme citoyen, comme contribuable, père de famille, titulaire d'une responsabilité professionnelle. J'ai cherché à montrer les immenses mérites de cette loi et ses dangers qui ne sont pas moins immenses. Son succès dépend d'un vaste concours d'audace, de prudence, mais aussi de générosité.

Nous avons d'abord un devoir de générosité à l'égard de l'Université. Nos traditions culturelles, notre humanisme nous obligent à voir en elle un élément fondamental de la Nation. Elle ne doit être ni l'esclave du Pouvoir, ni la servante de l'industrie. Sa tradition de liberté, sa mission de conservation, mais aussi de remise en cause des valeurs, exigent notre respect.

Générosité aussi à l'égard des jeunes, ils sont par définition vulnérables ; souvenons-nous de la parole de Nizan : « J'avais vingt ans, je ne reconnais à personne le droit de dire que c'est le plus bel âge de la vie ». Les jeunes sont par définition vulnérables ; nous ne devons pas seulement chercher à préserver face à eux notre dignité, mais à promouvoir la leur.

Jacques RIGAUD ■

La Crise monétaire internationale et l'Europe

par Charles DELAMARE

AU mot « monnaie », le *Grand Larousse* donne la définition suivante : « pièce de métal frappée par l'autorité souveraine pour servir aux échanges ».

Ces trois éléments :

- pièce de métal,
- autorité souveraine,
- échanges

forment les trois articulations de la dispute monétaire internationale.

La monnaie se réduit-elle à cette définition tradition-

nelle ou bien, compte tenu de l'extraordinaire développement des échanges, doit-elle, avant tout, servir ceux-ci, y compris par l'abandon de la référence au métal et par un affaiblissement du pouvoir national souverain ?

Le problème monétaire posé depuis sept ans, a souvent été analysé avec lucidité par le gouvernement français, mais a été aussi transformé, en partie sous sa responsabilité, en une crise aiguë du système monétaire international. Cette crise monétaire risque de déboucher sur une crise économique mondiale et de nous amener au chaos si des solutions raisonnables et simples ne sont pas rapidement adoptées par les nations occidentales.

Le problème monétaire tel qu'il se pose depuis sept ans

Comment s'analyse la situation du système monétaire international ?

Il faut d'abord expliquer ce que signifient les termes de Gold Exchange Standard, ou étalon de change or. Celui-ci a deux sens différents.

Une première expérience a eu lieu de 1922 à 1933. Les banques centrales ont commencé, après la guerre de 1914, à un moment où la plupart des monnaies avaient « décroché » de l'or, à détenir, dans l'encaisse garantissant la valeur de leur monnaie (au lieu d'or exclusivement comme jusqu'en 1914), également des devises à condition que celles-ci soient convertibles en or.

L'avantage de ce système était que les échanges internationaux étaient facilités par des mouvements d'écritures libellés dans une monnaie dite de réserve, dont la valeur était incontestée.

L'inconvénient était qu'en cas de dévaluation, c'est-à-dire de diminution du poids d'or représenté par la monnaie de réserve, il se produisait une perte au détriment des banques centrales détenant la monnaie en question. C'est ce qui arriva le 19 septembre 1931 lorsque le gouvernement anglais procéda à la dévaluation de la livre, et deux ans plus tard, en 1933, au moment de

la dévaluation du dollar. Mais comme aucun système de paiement mondial de remplacement n'était prévu, la fin du Gold Exchange Standard fut à l'origine du chaos qui dura jusqu'à la guerre et contribua fortement à provoquer celle-ci.

La deuxième expérience du Gold Exchange Standard, de 1945 à 1968, pourrait s'intituler : « le règne du dollar ». Depuis 1933, cette monnaie était restée définie d'après une parité fixe, par rapport à l'or : 35 dollars pour une once d'or. Durant la deuxième guerre mondiale, le développement de l'économie américaine eut pour conséquence que celle-ci reçut une grande partie de l'or existant dans le monde. A la fin de la guerre, il y avait plus de 20.000 tonnes d'or entassées à Fort Knox, si bien que les Américains pouvaient déclarer, sans risque d'être contredits par quiconque, que le dollar était aussi bon que l'or : « dollar as good as gold ». Dans ces conditions, on pourrait s'exclamer comme le Grand prêtre d'Athalie : « Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ? » Cela s'explique par le déficit de la balance des paiements américaine. Celui-ci n'a pas été causé par une faiblesse de la balance commerciale. La demande des biens fabriqués par l'économie américaine reste toujours aussi intense, même si certaines années, notamment en 1968, l'excédent, pour ainsi dire structurel, des exportations de marchandises américaines par rap-

port aux importations, est moins important. Dans les dix dernières années, cependant, l'excédent de la balance commerciale est resté considérable : de l'ordre de 2 à 4 milliards de dollars par an. Mais ce surplus de rentrées a été compensé, et au-delà, par des sorties de capitaux. Pendant longtemps, ce furent les dépenses d'assistance économique, telles que le Plan Marshall, grâce auquel les Etats-Unis rétablissaient, en faveur du reste du monde, l'équilibre créé par leur excédent commercial, ce qui entretenait d'ailleurs les courants d'échanges au profit des uns et des autres.

Les crédits d'assistance militaire ont joué le même rôle, puis ce fut la guerre de Corée et, plus récemment, la guerre du Viet-Nam, qui ont amené une sortie importante de dollars.

A partir de 1960, un autre facteur a joué un rôle décisif : les placements des entreprises et des citoyens américains à l'étranger. Pour les modérer, le Président Kennedy, en 1962, a institué une taxe compensatoire sur les capitaux exportés. Mais les investissements à l'étranger ont persisté, notamment à travers le marché des Eurodevises.

Les Etats-Unis ont, au total, enregistré, depuis 1950, un déficit de 32 milliards de dollars. Le tableau suivant retrace cette évolution, en milliards de dollars :

	Solde global de la balance des paiements	Mouvements stocks d'or U.S.
1947-1949	+ 5,8	+ 3,8
1950-1957	- 10,1	- 1,7
1958-1965	- 22,3	- 8,8
	- 26,6	- 6

On remarque que le déficit de cette balance des paiements a été payé, à concurrence de 10 milliards de dollars, par des sorties d'or, et que le reste, soit 22 milliards de dollars, a été réglé en dollars-papier. C'est ce qui a été contesté plusieurs fois par le Président de la République française, insistant sur le fait que d'avoir une monnaie de réserve internationale donnait un privilège extraordinaire puisque le pays qui en bénéficie peut rééquilibrer sa balance des paiements, non pas par des sorties d'or, mais par l'envoi d'une monnaie émise par lui, à la demande.

Cette situation a deux conséquences. La première, c'est qu'au moins 25 milliards de dollars, dans le monde sont détenus maintenant à l'étranger (1), soit par des banques centrales soit par des personnes privées, la répartition étant d'ailleurs d'à peu près moitié-moitié entre ces deux parties prenantes. La deuxième conséquence, c'est que le stock d'or américain est tombé de 24,5 milliards de dollars en 1959, à 13 milliards de dollars en 1967 et s'est stabilisé autour de 10 milliards de dollars au milieu de 1968.

Dans ces conditions, on peut se demander si la critique des autorités françaises à l'égard de ce système n'est pas pertinente. Depuis 1962, aux réunions annuelles du Fonds Monétaire International, les représentants de notre pays mettent régulièrement en garde l'opinion mondiale contre ce système qui, d'après eux, est injuste et dangereux.

Injuste parce que les Etats-Unis sont seuls à pouvoir régler leur déficit du commerce extérieur avec de la monnaie nationale. C'était un atout, en particulier, pour leurs investissements à l'étranger qui ont représenté, en moyenne, 8 milliards de dollars par an ces dernières années, ce qui leur donnait, naturellement, la possibilité de prendre le contrôle de beaucoup d'entreprises européennes.

Dangereux, pour deux raisons :

- Propagation de l'inflation dans le monde (thèse de Jacques Rueff sur la duplication du crédit). Les dollars détenus par les banques centrales sont, en effet, placés aux Etats-Unis, ce qui fait qu'ils servent deux fois.

- Mais, surtout, dangereux parce que l'accumulation des déficits de la balance des paiements doit amener une explosion. Que se passerait-il si le dollar était dévalué ? Probablement une série de réactions en chaîne, et de crises très dangereuses pour l'économie mondiale.

Pour matérialiser ses critiques, la France a demandé, systématiquement, la conversion des dollars en or. Son attitude a fait école (Suisse, Italie, etc.) et a ébranlé la confiance dans le dollar.

Mais si, ces critiques de la France ont quelque fondement, ses propositions sont-elles réalistes ?

La force du dollar consiste, en effet, essentiellement dans le fait qu'il sert de moyen de paiement international. Il ne suffit pas de le critiquer, il faut pouvoir le remplacer dans ce rôle. La réponse de nos représentants apparaît trop simpliste. Pour eux, il s'agit de retrouver l'étalon-or en améliorant ce système.

L'étalon-or a trois caractéristiques :

- L'unité monétaire est définie par un poids d'or.
- La masse monétaire est liée à la quantité d'or.
- Les billets de banque sont convertibles à vue, et sans restriction, en or, au taux officiel.

Le retour à l'étalon-or aurait pour conséquence une déflation terrible puisque les moyens de paiements internationaux seraient brusquement réduits de moitié, ou même davantage.

Comment améliorer ce système ? — C'est la réponse de M. Jacques Rueff : « par la réévaluation de l'or, dit-il, qui passerait à 70 dollars l'once ». M. Rueff estime, en effet, que l'or vaut à peu près ce prix puisque c'est la seule marchandise qui n'a pas été réévaluée depuis 1933. L'expérience du double marché institué depuis mars 1968, où le prix de l'or en ce qui concerne les particuliers, sans intervention des banques centrales, oscille autour de 40 dollars l'once, ne semble d'ailleurs pas confirmer sa thèse. A vrai dire, l'argument essentiel est que l'étalon-or a bien fonctionné au cours du XIX^e siècle et qu'il faut le rétablir en donnant un juste prix au métal précieux.

M. Rueff a davantage confiance dans les dons de la nature et dans leur exploitation par l'homme, que dans une politique monétaire définie, en commun, par les principales nations industrielles.

Cette réponse paraît inadaptée pour deux raisons liées :

— La production d'or est insuffisante. Actuellement, elle représente 1 milliard à 1,4 milliard de dollars par an. Son taux de croissance prévisible n'excède pas 1 % par an. On aurait donc 1,6 milliard de moyens de paiement nouveaux par an en 1980. On se heurte donc

à un obstacle physique. Mais cette production, en outre, est absorbée, et le sera de plus en plus, par les usages industriels et par la thésaurisation : 1 milliard 250 millions actuellement. Il ne reste donc rien pour les réserves des banques centrales qui, normalement, devraient consacrer cet or au développement des échanges internationaux.

— Or, celui-ci multiplie les besoins de liquidités. Ceux-ci croissent en moyenne au taux de 2,5 % par an. Si l'on veut assurer les moyens de paiement nécessaires au commerce international en 1985, on aura donc besoin de 18 milliards de dollars de réserves supplémentaires, ou de 33 milliards de dollars si l'on veut, entre temps, résorber les avoirs détenus dans les banques centrales, en monnaies de réserves : livres et dollars.

Par conséquent, la réponse de l'étalon-or paraît dérisoire.

La crise monétaire peut-elle déboucher sur une crise économique mondiale ?

Oui, de deux manières :

— Par la dislocation du système monétaire mondial, à la façon de ce qui s'est produit à partir de 1931, notamment par la création de taux de change flottants. Chaque pays essaierait alors, pour améliorer sa balance commerciale, d'établir une parité de sa monnaie, inférieure à celle de ses concurrents. Il s'agirait d'une véritable captation du commerce des partenaires. Chacun perd à ce jeu désastreux.

— Par une déflation brutale, pour diminuer le déficit de la balance des paiements américaine. C'est le risque qui peut apparaître derrière certaines déclarations de conseillers du président Nixon, tel Milton Friedman. Il ne peut y avoir, corrélativement, qu'une baisse très forte de l'excédent européen. Or, beaucoup de pays sont, sur le plan commercial, déjà très désavantagés par rapport aux Etats-Unis. C'est le cas, par exemple, de la France qui, en 1967, a importé plus d'un milliard de dollars des Etats-Unis, mais n'a pu exporter des marchandises que pour une valeur de 500 millions de dollars. Si les Américains limitent leurs importations, cela aura, évidemment, des conséquences importantes pour notre commerce extérieur, et ceci est vrai pour les autres pays européens, à l'exception, peut-être, de l'Allemagne.

Peut-on trouver une solution rapide à ce problème ?

Une réponse a été esquissée. Mais elle se heurte, à la fois, à l'imprécision voulue du gouvernement américain sur ses modalités d'application, et à l'opposition, plus ou moins larvée du gouvernement français.

A Londres et à Rio, en septembre et octobre 1967, le Club des dix pays les plus riches du monde a accepté le principe de la création des droits de tirages spéciaux. Chaque pays verse, en monnaie nationale, une contribution égale à sa part dans le capital du Fonds Monétaire International. La part des Etats-Unis étant de 20 % par exemple, si l'on crée 2 milliards de dollars de droits de tirages par an, les Etats-Unis versent 400 millions de dollars par an, mais ont droit, en revanche, par an, à recevoir 400 millions de dollars de devises étrangères, et ainsi de suite pour tous les autres pays.

A moins de revenir à l'économie du XIX^e siècle, on abandonnerait l'objectif de l'expansion et du plein emploi en faveur de celui constitué par l'accumulation de métal précieux. C'est, en partie d'ailleurs, ce qui explique l'explosion sociale de mai en France où nous avions des stocks d'or très importants, mais où le chômage était devenu « structurel » et touchait 500.000 personnes environ.

La conférence de Stockholm qui a eu lieu en mars 1968 n'a pas apporté une solution satisfaisante, car la création de droits de tirage spéciaux complétant les liquidités internationales fondées sur l'or, n'a pas été suffisamment réglementée. La crise monétaire mondiale n'est pas conjurée. Après une alerte sur la livre, au printemps, on a failli assister au naufrage du franc en novembre. Où se situera la prochaine catastrophe ? Quelle sera son ampleur ?

Mais, à Stockholm, en mars 1968, M. Debré a utilisé un prétexte pour refuser d'adhérer à ce système, en disant qu'il s'agissait de crédit et non pas d'une monnaie nouvelle. C'était un prétexte car on sait qu'en réalité il n'y a pas de différence entre monnaie et crédit, si bien que la distribution des crédits par les banques est considérée comme de la création de monnaie.

En revanche, il y avait trois raisons plus sérieuses à l'attitude de M. Debré :

- les Etats-Unis n'avaient pas consenti à la refonte du F.M.I., en particulier en donnant aux pays européens le droit de la minorité de blocage à 15 % des voix,
- les Etats-Unis n'avaient pas diminué le déficit de la balance des paiements. Les mesures annoncées par M. Johnson, le 1^{er} janvier, n'avaient pas été approuvées par le Congrès. Elles le sont maintenant par le vote de la surtaxe de 10 % sur l'impôt sur le revenu. L'administration républicaine est certainement résolue à aller encore plus loin dans l'austérité monétaire,
- enfin et surtout, M. Debré ne pouvait pas proposer une autre solution qui entamerait la souveraineté nationale en matière de monnaie. C'est pourtant la seule voie possible à une amélioration de la situation, en dehors d'un assainissement brutal du dollar.

Le refus de M. Debré s'explique par la crainte de voir le gouvernement français perdre son contrôle absolu sur la monnaie nationale.

Si ce tabou n'est pas respecté, peut-on créer une monnaie européenne ? A notre avis, oui. Les Européens du Marché Commun disposent actuellement de près de 16 milliards de dollars d'or, ce qui crée une assise métallique plus importante que celle du dollar et leur permettrait de créer une nouvelle monnaie internationale : « l'Europa »... s'ils le voulaient.

Les modalités peuvent être variées. Chaque Etat donnerait, par exemple, à la Banque Centrale Européenne un pourcentage élevé des réserves d'or détenues par lui : 1/6 par exemple, et recevrait, en contrepartie, des « europas » dont la circulation serait libre. Le pourcentage « d'europas » émis pourrait être supérieur à

l'or détenu par la Banque Européenne d'environ un tiers. Les systèmes les plus divers peuvent être échafaudés. La difficulté pour réaliser la monnaie européenne n'est pas d'ordre technique, elle est presque exclusivement d'ordre politique.

Les avantages de cette réforme seraient évidents. L'Europe s'affirmerait vis-à-vis du F.M.I. et des Etats-Unis. Actuellement, le dollar est le seul maître. Si l'on veut discuter efficacement, il faut être aussi fort que lui. Sinon, on évolue, comme c'est le cas actuellement, vers une zone dollar sans or qui consacrerait la domination absolue des Etats-Unis sur tous les pays européens. C'est la plus grave menace contenue dans l'orientation prise à Stockholm. Elle s'accroît en raison de l'évolution de la balance des paiements des Etats-Unis.

Alors qu'on s'attendait à des difficultés nouvelles par une réduction très sensible de l'excédent de la balance commerciale qui ne sera pas supérieur à 500 millions de dollars pour l'année 1968, on s'aperçoit qu'un nouveau renversement vient de se produire.

Depuis dix ans, on s'inquiète du déficit de la balance des paiements américaine après une période à peu près aussi longue pendant laquelle on s'est inquiété, au contraire, de la rareté du dollar. Il semble maintenant que nous allons retrouver une situation semblable à celle qui régnait immédiatement après la deuxième guerre mondiale. La raison réside dans l'amoindrissement des sorties de capitaux américains, qui sont passées de 3,5 milliards de dollars en 1965, à 2,8 milliards de dollars en 1968. En même temps, les capitaux étrangers se sont précipités vers les Etats-Unis. Il y avait 100 millions de dollars seulement en 1965 d'entrées, mais déjà 2 milliards 1/2 en 1966, 2,7 milliards en 1967 et 5,1 milliards en 1968. La balance des capitaux des Etats-Unis est passée pendant cette période d'un déficit de 3,7 milliards de dollars à un excédent de 1,4 milliard.

Malgré toutes les déclarations sur la fragilité de la devise américaine, les étrangers, en particulier les Européens, notamment les Français, ont une confiance beaucoup plus grande dans la solidité de l'économie des Etats-Unis que dans celle de leur propre pays. Il est difficile de leur donner tort tant que l'Europe n'aura pas été unifiée.

Par ailleurs, les investissements faits à l'étranger commencent, de plus en plus, à donner aux Américains des revenus plus importants que les sorties.

Dans ces conditions, on peut craindre que la nouvelle administration républicaine, rendue encore plus confiante dans la force du dollar, veuille imposer celui-ci comme monnaie internationale. Il serait paradoxal que ce soit M. Nixon qui réalise la prophétie de Lénine d'après laquelle, après la Révolution, l'or, perdant sa valeur symbolique, ne serait plus utilisé que pour tapisser les urinoirs. Aussi piquant que soit ce rappo-

chement, il n'est pas très satisfaisant pour notre continent. C'est pourquoi l'avantage le plus important que comporterait la création d'une monnaie européenne, serait de détacher les problèmes de l'Europe de ceux des Etats-Unis qui sont souvent très différents, sinon opposés.

L'institution de taux de change flottants, par exemple, très sérieusement envisagée à Washington, entraînerait la désagrégation du Marché Commun. En effet, les marchandises ne peuvent plus circuler librement si leur prix varie d'un jour à l'autre.

L'Europe a besoin d'une expansion plus rapide. Les Etats-Unis sont obligés, au contraire, de se plier à une certaine déflation.

Si nos monnaies nationales sont profondément liées au dollar, nous serons obligés d'appliquer cette politique de ralentissement économique, alors que, si une monnaie européenne existait, la politique économique européenne, qui serait rendue indispensable — et ce serait un des grands avantages de la création d'une monnaie propre à l'Europe — pourrait être expansionniste puisque cela correspond à la fois aux besoins de notre continent et à ses possibilités.

La création de la monnaie européenne serait une étape décisive pour la création de l'Europe; en particulier, une politique industrielle commune serait obligatoirement élaborée.

C'est probablement d'ailleurs cette perspective qui explique la grande répugnance du gouvernement français à envisager cette solution de sagesse.

En conclusion, il est souhaitable d'aller vers une monnaie mondiale acceptée par tous. Mais, pour y arriver, il faut passer par une solution donnant l'égalité des chances à l'Europe et à l'Amérique, par une libre convertibilité, sur le plan extérieur, de la monnaie européenne indépendante du dollar ou de toute autre devise, comme le rouble.

La monnaie européenne est une étape vers l'Europe.

Le mot « monnaie » vient du temple de Juno Moneta où étaient entreposées les réserves de la République Romaine.

Juno Moneta, ce qui veut dire « la donneuse de conseils », l'épouse de Jupiter, nous donne aujourd'hui un conseil impératif : Si vous voulez maintenir une bonne monnaie, unifiez l'Europe...

Charles DELAMARE ■

(1) Puisque les chiffres cités ci-dessus se rapportent à 1965 et que l'évolution ne s'est pas inversée depuis cette date.

La politique de Pascal

par Etienne BORNE

QUE la politique de Pascal soit indéfendable humainement et chrétiennement, il y a longtemps que les philosophes chrétiens, soucieux comme on sait d'humanisme, l'ont abondamment et surabondamment démontré : cette justice, dont l'esprit a l'idée et à laquelle aspire notre cœur, et qu'il est pourtant impossible de jamais établir, sinon par le biais de quelque caricature démantelée, dans ce monde d'apparence et de corruption ; cette nécessité où se trouvent les meilleurs, lorsqu'ils sont les plus lucides, non seulement de céder à la force, mais de lui reconnaître, pour éviter le pire, un certain droit de régner, ce qui met la contradiction dans la pensée, et le mensonge dans l'action ; cette philosophie de l'histoire qui congédie l'histoire et ne voit dans la vie des sociétés humaines que la mystification réciproque de la puissance qui se masque et de la grimace qui séduit et contraint, bref une comédie qui, portée à l'absolu et devenue indépassable, se change du coup en tragédie ; autant de thèmes et de thèses dans lesquels il est aisé de dénoncer avec un augustinisme dégénéré les séqueles d'un jansénisme qui désespère de la nature humaine en tant que telle, et qui ne sait d'autre issue que surnaturelle aux antinomies naturellement indépassables de l'existence humaine, tant collective qu'individuelle. D'un mot, la politique de Pascal, abdication devant toutes les grandeurs d'établissement par excès de lucidité sur ce qui est établi, apparaît en vérité comme la négation de toute politique, ou plus exactement de tout ce que des générations de penseurs et d'hommes d'action ont essayé de mettre dans la politique de générosité et d'efficacité.

Conservateur ou pré-révolutionnaire ?

Ce qui peut et doit être dit sur et contre la politique de Pascal paraît déjà avoir été écrit dans la censure dure et éclatante qu'en faisait il y a quelque trente ans Jacques Maritain dans un chapitre de ses *Réflexions sur l'intelligence* : « le sublime cynisme chrétien » de l'auteur des *Pensées* y était confronté, pour la pleine et entière déconfiture de sa démesure, avec les mesures thomistes, qu'on disait capables par contraste d'équilibrer morale naturelle et inspiration surnaturelle, et d'aplanir les chemins devant une politique humaniste. Pourtant, cette même politique pascalienne, si suspecte en chrétienté, était traitée au-dehors avec plus de bienveillance et par des esprits qui ne sont ni courts ni rétrogrades.

Alain, pourtant si incompréhensif de la religion de Pascal dont il disait qu'elle n'était pas assez païenne pour être vraiment chrétienne, a repris à son compte ce double jeu qui est la substance de la politique pascalienne : plier la machine devant les puissances politiques qui ne sont que matérielles et corporelles

et qui nous passent matériellement et corporellement ; mais se garder d'incliner l'esprit dont la puissance de mépris et d'ironie dépasse toute puissance, étant d'un autre ordre ; ou pour reprendre la traduction que donne Alain de la pensée de Pascal, « obéir aux affiches blanches de la mobilisation », mais garder intacte et aiguë sa liberté de jugement sur la guerre.

Plus récemment Lucien Goldmann, proposant dans son *Dieu caché* (1) une interprétation marxiste de Pascal, avait le tort d'expliquer pauvrement le tragique pascalien dont il faisait la superstructure d'une péripétie en son fond politique et sociale : au XVII^e siècle la classe des « officiers », c'est-à-dire la bourgeoisie parlementaire, propriétaire des offices royaux, est écartée du pouvoir et de toute espérance de pouvoir par la bureaucratie que met en place la monarchie absolue ; et cette frustration s'exprimerait à la fois par une métaphysique et une pensée politique qui contraignent l'homme à tolérer et à habiter un monde et un Etat intolérables et inhabitables, quand on les connaît bien tels qu'ils sont. Mais en dépit de cette réduction matérialiste du supérieur à l'inférieur qui fait de Pascal la victime inconsciente d'un destin sociologique, Lucien Goldmann voit dans la philosophie de Pascal qui procède par thèse et antithèse, retournement du pour ou contre, une liquidation décisive du rationalisme bourgeois et de sa logique géométrique, et la première manifestation en Occident de cette pensée dialectique dont Hegel et Marx donneront plus tard une formule politiquement utilisable : mettre dans une aussi vive lumière les contradictions et les aliénations de la condition humaine, ce serait bien poser la question de l'homme et donc le problème politique. Il suffirait alors, pour remettre sans doute Pascal sur ses pieds, opération antiexhibitionniste familière au marxisme, de comprendre, en termes d'avenir et d'histoire à faire, cette synthèse, solution et absolute à la fois, que le génie pascalien, faute d'être bien éclairé par les chandelles positivistes, rejetait dans le mystère de la transcendance et de l'éternité.

Certes les interprétations que donnent de Pascal le penseur individualiste et le philosophe marxiste sont aux antipodes l'une de l'autre. En gros, Alain, ramenant la pensée de Pascal au dualisme cartésien de l'esprit et de la matière, admire dans la politique de Pascal ce qu'elle a de conservateur, de contre-révolutionnaire en même temps qu'elle ouvre la porte à toutes les possibilités du doute et de la critique ; tandis que Lucien Goldmann reconnaît dans Pascal le contraire de Descartes, l'adversaire des évidences ordonnées en chaîne linéaire, et dévoile tout ce qu'il entre déjà d'audace révolutionnaire dans sa contestation radicale de la logique reçue et de l'ordre établi. Mais alors qu'Alain trouve dans la politique de Pascal la même valeur

(1) Gallimard.

universelle qu'il donne par ailleurs à la morale de Platon, Lucien Goldmann se représente cette même politique pascalienne comme comprise et dépassée virtuellement par le marxisme à venir, si bien que la pensée de Pascal appartient à un temps et ne saurait valoir pour tous les temps.

De tels commentaires, et développés par des philosophes auxquels est étrangère la foi de Pascal, montrent bien qu'il est difficile pour qui a le souci du politique d'échapper la rencontre avec une pensée qui met durement en question toutes les politiques. Mais la diversité et même le disparate des interprétations soulignent l'ambiguïté des thèses pascaliennes, qui disent toujours, dialectiquement, deux ou plusieurs choses à la fois. Et enfin que la politique de Pascal, si embarrassante pour les chrétiens (surtout lorsque de nos jours ils sont démocrates ou progressistes), soit jugée ailleurs solide et profonde, ce sort singulier peut aussi inviter la méfiance et tout faire craindre pour l'orthodoxie chrétienne et humaniste d'un auteur, mieux considéré par les autres que par les siens. Aussi après tant de perplexité, convient-il d'y voir de plus près et de laisser Pascal nous parler et nous parler de nos problèmes.

Cette frontière qui sépare deux mondes

« Pourquoi me tuez-vous?... », « Plaisante justice qu'une rivière borne... », « Et ainsi, ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste », « Qu'y a-t-il de moins raisonnable que de choisir pour gouverner un Etat, le premier fils de la Reine?... cela est net, il n'y a point de dispute, la raison ne peut mieux faire, car la guerre civile est le plus grand des maux. », « Voilà le commencement et l'image de l'usurpation de toute la terre... ». Dans ces maximes, inoubliables parce qu'elles sont inscrites sur l'airain, on lira aisément une explication et un procès de la politique, même et surtout moderne.

Les dieux qui veillent sur la cité charnelle, comme les dieux de l'impatience révolutionnaire ont toujours eu soit du sang de ceux « qui demeurent de l'autre côté de l'eau » ou de l'autre côté du boulevard dans les ghettos ou les beaux quartiers ; le service de la vieille patrie ou de la neuve classe montante n'est-il pas honneur et héroïsme ? Mais Pascal parle : « ...si vous demeuriez de ce côté, je serais un assassin et cela serait injuste de vous tuer de la sorte ; mais puisque vous demeurez de l'autre côté, je suis un brave et cela est juste. », d'un coup s'écroulent les idoles qui usurpaient la place de l'absolu et du sacré.

Cette frontière sépare deux civilisations dont l'une dit qu'elle est le royaume de liberté et l'autre, que chez elle règne l'égalité. Mais ici la belle liberté est pervertie par l'argent, la concurrence égoïste, le goût bourgeois du confort et là, la bonne égalité s'épanouit dans la familiarité de l'oppression policière et du gouvernement autoritaire des consciences. Chacune des deux, ou toutes les deux ensemble se trompent ou mentent, lorsqu'elles prétendent être une image exemplaire de la justice. Plaisante justice qu'une justice ainsi partagée et dont les deux moitiés se contestent polémiquement. Vérité en deçà du rideau de fer, erreur au-delà. Une civilisation, quel que soit son prestige, qui est d'imagination et d'établissement, est toujours trop césarienne pour se confondre avec le royaume de Dieu et il ne faut pas donner à César ce qui n'appartient qu'à Dieu.

Ce régime est issu d'une révolution ou d'une guerre et plus ordinairement de la complicité de l'une et de l'autre. Ses origines sont impures. Même s'il a réussi à tirer du désordre un ordre nouveau, il lui reste encore un air de tyrannie. Mais il dure, impose ses mœurs, fait respecter ses lois. Les clercs eux-mêmes, eux surtout, qui sont les hommes de l'absolu, ne le contestent pas comme ils pourraient au nom de l'absolu de la justice, ils ont même donné couleur de doctrine à une certaine idée de soumission au pouvoir établi qui est plutôt une pratique de prudence et d'opportunisme. Ils comptent ainsi apprivoiser, dès lors qu'elles ont réussi, les révolutions et les tyrannies, jusqu'à couronner et sacrer dans leurs cathédrales un général heureux, jacobin d'hier. Et quoiqu'ils aient dit le communisme intrinsèquement pervers, les sages de l'Eglise ne prêchent pas pour cela la croisade contre les Etats communistes ; ils font confiance à la puissance d'érosion du temps qui adoucit les aspérités et arrondit les angles ; ils conseillent et aménagent des compromis. Pascal irrite parce qu'il vend la mèche : « ne pouvant faire que ce qui est juste soit fort », ils tentent de faire que ce qui est fort soit juste, ou un peu moins inique aujourd'hui qu'hier.

Qu'y a-t-il de moins raisonnable que de choisir pour gouverner un Etat ou gérer une part des affaires communes l'homme public désigné par une majorité de suffrages ? Qui aurait l'idée de mettre aux voix la valeur d'une expérience de physique ou la vérité d'une maxime de métaphysique ? Que la sagesse soit du côté du plus grand nombre, rien de moins assuré. Un furieux ou un paranoïaque peuvent obtenir par artifices d'imagination de plus fortes vagues d'acclamations et une plus haute montagne de bulletins, sans être pour cela les plus dignes. Etonnante justice que celle qui m'autorise, du seul fait que j'appartiens par chance au parti qui a obtenu la moitié plus une des voix, à décider souverainement du sort de l'autre moitié de mes concitoyens ? Et pourtant un résultat chiffré, si les règles ont été exactement observées, ne laisse point place à la dispute, car cela est net. Le peuple dira que la volonté nationale s'est exprimée et qu'elle doit être obéie. Les demi-habiles hocheront la tête et moqueront ce médiocre calcul arithmétique qui fait le beau et se prend pour un oracle divin. Mais les habiles, sans donner dans une mythologie trop facile à dénoncer, diront : « opinions du peuple saines ». La raison au total ne peut mieux faire que cette ingénieuse et utile déraison. En dehors de ces rites électoraux, c'est, à chaque échéance, la mort d'Alexandre et l'empire à l'encan. Les partis s'inclineront devant le verdict des urnes, car la guerre des factions serait le plus grand des maux. L'important est seulement de ne pas faire de la légalité démocratique une légitimité sacrée, et d'une religion politique bâtarde et assez mal imitée la véritable et authentique religion.

Mien, tien. De pauvres enfants se divisent en bandes, ils tracent des camps dans leur rue de banlieue ; « c'est là leur place au soleil » et ils châtient le téméraire qui d'aventure franchit cette dérisoire ligne de craie sur le trottoir. Qui osera avancer que le partage de la terre et des biens de fortune entre les particuliers et les nations relève d'une justice moins artificielle et moins précaire ? Entre le possesseur et la possession, entre l'être et l'avoir, qui font ici encore deux ordres, le lien ne peut pas être de rigoureuse nécessité et d'exacte justice. Le plus heureusement laborieux ne retient ou ne conquiert jamais par son travail que ce qui est concédé par autrui et il empiète tou-

ADAM DE LOURDE ROYAL DES CHAMPS.

De Port Royal des Champs, il ne reste plus pierre sur pierre, le pouvoir ne pouvait supporter une rigueur de pensée qui le démystifiait de ses prestiges.

jours sur la part de son prochain. Pourquoi ce continent est-il sans charbon et cette petite île un bloc de houille ? Les sociétés libérales ou communistes font religion d'un droit de propriété individuel ou collectif, qu'elles disent sacré en cédant à une inflation mythologique propre à ces grands corps, mais qui n'a en fait, dans sa contingence, que cette fonction toute profane, d'empêcher les tumultes et les confusions. Au grand soleil de Dieu et de la justice, tout appartient à tout le monde. La propriété qui est toujours, même la collective, d'interdiction et de privation, apparaît avec les appétits humains de prestige et de puissance qui, les uns contre les autres, veulent faire destin d'un hasard heureux. Les quercelles féroces des enfants, « ceci est à moi » qui défendent du bec et des ongles, contre l'incursion ou l'avidité de leurs semblables, une frontière imaginaire ou un fétiche dérisoire, « voilà le commencement et l'image de l'usurpation de toute la terre. »

La transposition qu'on vient de faire de quelques maximes politiques majeures de Pascal n'est guère conforme, on l'accorde volontiers, aux techniques universitaires de l'explication de texte. Mais il s'agissait de montrer que les problèmes de notre temps, qui sont pour Pascal cet avenir dont Lucien Goldmann voulait l'exclure, non seulement peuvent être éclairés par une approche pascalienne, mais pourraient permettre de réécrire dans une langue moderne la pensée politique de Pascal. Ainsi apparaîtrait mieux, ce que, non pas sa doctrine, car il n'en fait pas profession, mais ses thèmes et ses thèses ont à la fois de décisif et de vulnérable. Car cette pensée qui ébranle si profondément toute certitude politique doit être elle-même ébranlée ; et, en toute justice, l'ébranlement qu'elle doit recevoir devrait être à la grande mesure de l'ébranle-

ment qu'elle donne. Tâche immense qu'on n'a ni l'ambition ni la possibilité d'entreprendre et dont on se contentera, pour finir, de proposer une très sommaire et très modeste esquisse.

Une pensée décisive et vulnérable

La pensée politique de Pascal est d'abord, et c'est le principal de sa force et de son actualité, une valeur de démystification, et elle sera jugée sacrilège par qui ne peut s'empêcher (et la coutume est si profondément enracinée qu'elle paraît se confondre avec la nature) de faire de politique religion. Poser premièrement, qu'il est déraisonnable de choisir pour gouverner un Etat le fils aîné de la reine, et conclure ensuite, dialectiquement qu'il y a là, déguisée en croyance mystique, une convention utile à la paix publique, qui change la déraison théorique en raison pratique, c'est porter un double et rude coup au principe de la légitimité monarchique, déraciné de son fondement sacré. Pascal d'avance congédie Bossuet et sa politique tirée de l'Écriture Sainte. Mais une critique si radicale porte bien au-delà de l'exemple, dont la grandeur historique impressionnait peu le génie pascalien, et qu'il dévêtait de son prestige avec une sorte d'audacieuse impudeur : car le pouvoir qu'il dépose et, auquel, l'ayant humilié sans recours, il restitue, dans le vide du sacré, le plein d'une autorité devenue alors purement fonctionnelle et pragmatique, ce n'est pas seulement la puissance absolutiste d'une monarchie mensongèrement appuyée sur Dieu, c'est le pouvoir politique en lui-même, quelle qu'en soit la figure, qui se trouve désacralisé et ramené à des catégories empiriques, positives, utilitaires. Les gouvernements modernes qui cherchent leur légitimité dans

la souveraineté populaire ou le sens de l'histoire, commettraient, si Pascal a raison, un semblable détournement du sacré, et leurs principes justificateurs ne seraient eux aussi que mythologie, bonne à croire, mais fausse religion, haïssable aux esprits vraiment libres et aux cœurs vraiment religieux.

Ainsi Pascal, dont la pensée est à la fois non-systématique et rigoureusement cohérente, a désacralisé d'un même mouvement la nature, réduite au mécanisme de ses lois et à l'indéfiniété muette de son étendue, et la société ramenée à des nécessités d'ordre et d'équilibre et dans laquelle les moyens de gouvernement, dépouillés du mystère de leur majesté, ne sont plus que des techniques d'efficacité. Ainsi le cosmos et la cité, dont les cultures antiques faisaient de belles totalités divines, enveloppant complètement de leur sagesse visible la précaire aventure humaine, ne sont plus pour l'homme, dans leur réalité profane et comme on dirait dans le jargon moderne « détotalisée », qu'un destin contingent qui ne saurait s'ajuster à sa destinée totale. Ainsi sont évacuées toutes les sortes d'immanentisme et s'ouvre une voie vers la transcendance et l'éternel.

Il sera facile alors d'accuser Pascal d'abandonner les choses de ce monde, et quoi de plus mondain que les péripéties politiques ? à leurs pesanteurs naturelles, à la loi du plus fort, de les faire réfractaires à toute influence de l'esprit, et de n'avoir d'autre politique qu'empirique et au fond machiavélique, puisqu'il lui arrive d'admettre comme valables des mythologies de gouvernement et de penser qu'il est permis de tromper le peuple pour son bien. Bref Pascal sera convaincu de faire le jeu du diable et des puissances établies. Il y a pourtant quelque injustice dans cet inévitable procès, si souvent instruit. Car Pascal, l'antisystème fait homme, n'est pas le sceptique et donc le défaitiste que l'on dit. S'il juge avec tant de liberté et d'autorité les approximations laborieuses et les commodités humiliantes de notre existence politique, c'est qu'il part d'une idée de la justice, que l'on pourrait dire platonicienne, que l'esprit découvre au-dedans de lui-même, qui manifeste la grandeur et l'origine divine de l'âme humaine et que, comme le Platon de *La République*, ce prophète d'un autre monde que le monde antique, il ne trouve réalisée dans les affaires humaines qu'à l'état d'ébauche démantelée et d'image plaintive. Aussi Pascal, et il est invincible en cela, ne ramène jamais le fait au droit, et il ne cesse de juger le fait au nom du droit, qui est dans chaque situation, fût-elle de détresse, une exigence claire et distincte : « *Ce devrait être un tiers indifférent* », « *il faut faire que ce qui est juste soit fort ou que ce qui est fort soit juste* ». Et on ne saurait plus admirablement définir l'action politique par ce propos de construire des magistratures institutionnellement désintéressées et de mettre ensemble la justice et la force. Ce Pascal que l'on dit cynique est le contraire d'un Calliclès ou d'un Nietzsche.

Il n'en sera pas moins contredit. A quoi bon affirmer, insistera-t-on, l'absolu d'un « tu dois » si l'on décourage le « tu peux », si cette justice, qui l'illumine et l'oblige, la race infirme et pécheresse, que nous sommes, est condamnée à la bafouer lorsqu'elles entreprend de la réaliser ? Il faut accorder que la lettre de Pascal n'est pas sans ambiguïté en ce point capital et que quelque humeur jansénisante a pu l'entraîner à durcir un trait, pourtant susceptible d'une exégèse moins malveillante. Deux politiques en effet sont possibles ; l'une prétendrait ajuster d'un coup le monde comme il va au tout de la raison et à l'absolu de la justice, déduire géométriquement l'action de l'idée et cette politique

mène aux deux figures de l'idéologie, l'utopie et le fanatisme ; et c'est la politique rejetée par Pascal ; l'autre politique prend les choses comme elles sont, avec le mal inextricablement mélangé au bien, avec ces conflits impurs de force et d'imagination, avec ces valeurs qui sont des mythes et ces mythes qui sont des valeurs ; elle se jette au plus épais de la confusion et du tumulte et elle essaie de remplacer, comme dans l'argument du pari, l'impuissante raison géométrique par les calculs de la finesse usant du compromis pour tempérer les passions belliqueuses, amener les hommes à force de patience et de détours charitablement tissés à se supporter les uns les autres, de façon à faire de leurs communautés non pas la cité du soleil ou le royaume de Dieu, non pas la justice, mais une approximation toujours à refaire de la justice. Cette autre politique pourrait être aussi pascalienne. Alors le mot fameux « *ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste* » ne signifierait pas que, vaincu par les puissances d'un monde mauvais, l'homme est contraint d'incliner l'esprit devant la force, mais au contraire qu'il n'est pas de force même d'abord tyrannique qu'on ne puisse sauver de son propre vertige en lui enseignant la relativité des choses temporelles, en la rendant consciente des autres forces avec lesquelles elle doit composer, et on retrouve Pascal, car c'est tenter de faire que ce qui était seulement fort, participe, fût-ce partiellement, à l'absolu de la justice.

Apprendre l'humanité

Le problème reste en suspens et pour toucher au fond, il faudrait aller jusqu'à la philosophie ou plutôt à la théologie de l'histoire et confesser que Pascal n'est pas l'homme de progrès au sens moderne du mot, qu'il inclinerait à voir dans les affaires politiques de l'homme le retour éternel de la même tragédie, et donc à ne pas croire au succès final de l'aventure temporelle de l'homme. Et sans une certitude de cet ordre telle qu'on la trouve par exemple chez un Teilhard de Chardin, cet anti-Pascal, est-il possible de fonder une pensée politique qui dépasse le seul jugement et une action politique qui aille au-delà du pur témoignage ? Une telle question, si elle était poussée assez loin, ne manquerait pas d'ébranler la politique de Pascal.

On restera sur le rebord de l'essentiel. Telle qu'elle est, dans sa force et sa vulnérabilité, la pensée politique de Pascal est pour l'homme moderne salubre et bienfaisante. Grâce à elle, il pourrait se garder de certaines idoles totalitaires qui introduisent l'absolu et le sacré dans la politique. S'il se persuadait, à l'école de Pascal, que la politique est chose à la fois profane et relative, il perdrait le goût des guerres de religions et il trouverait mieux le sens humblement humain de ces grands mots de libéralisme, de démocratie, de socialisme, toujours gâtés par un excès de métaphysique. Et s'il découvre que dans ce monde du conflit et de la contradiction, il n'est pas de justice qui, réalisée, ne contredise une autre justice et ne soit inégale à l'idée universelle et divine de justice, il ne perdra pas cœur, et il cherchera, c'est la manière de Pascal, à inventer une raison pratique, approximative, efficace parmi cette défaite apparente de la raison. Et le penseur tragique, humain, trop tragique, trop humain, le sauvera de la tragédie et lui apprendra l'humanité.

DE L'INDÉPENDANCE DES JOURNALISTES

par Jean TEITGEN

L'USAGE d'un mot utilisé chaque jour et par un nombre de plus en plus important d'individus finit par le dépouiller de son sens exact et en tout cas lui ravit ce caractère précis — et parfois énigmatique — qu'il a pu revêtir à l'époque où il fit irruption dans le langage le plus courant des hommes et des peuples.

Ainsi en va-t-il de ce substantif, parmi les plus usités, la « presse ». L'histoire politique du XIX^e siècle atteste qu'il n'avait de sens que précédé du terme « liberté ». Des monarques disparurent pour avoir porté atteinte à la liberté de la presse et des républicains souffrirent pour l'avoir revendiquée ou défendue.

Mais le temps engendre le progrès. La liberté de la presse est aujourd'hui, et dans tous les pays civilisés, synonyme de libre expression de la pensée. Les démocrates la considèrent comme leur bien le plus précieux et n'entendent pas qu'il y soit porté atteinte. Elle est la première exigence des peuples qui se révoltent contre les totalitarismes, sous quelque forme qu'ils aient pris. A Prague comme à Rio de Janeiro, la suppression de la censure et la disparition du dirigisme culturel constituent la revendication fondamentale des « progressistes » car elles sont le préalable à toute véritable démocratisation.

Est-ce là l'expression d'une lutte qui emprunte à l'époque romantique l'histoire, parfois sanglante, des partisans de la liberté de penser et d'écrire, victimes de princes assoiffés d'absolutisme ? Pas seulement, puisque les journaux actuels ne sont plus que le reflet plus ou moins fidèle des modèles proposés par leurs ancêtres.

L'idée que se fait l'opinion publique française de la liberté de la presse a-t-elle en effet quoi que ce soit de commun avec l'impudence craintive dont nos aînés entouraient ses premiers pas ? La façon la plus simple de répondre consisterait à se demander s'il est encore possible de parler de l'indépendance des journaux et de leur influence sur le comportement des individus.

Il ne s'agit évidemment pas de se livrer à une étude exhaustive de la presse de la Révolution à nos jours, mais d'essayer de discerner les éléments d'une situation à vrai dire inquiétante. La presse — les moyens de communication audio-visuels n'étant pas exclus — est-

elle responsable de la lente, mais évidente, dégradation de l'esprit civique en France ? En termes plus précis, peut-on prétendre que depuis la naissance, en 1777, du premier quotidien français, « Le Journal de Paris », jusqu'à l'époque contemporaine qui vit la première majorité républicaine accorder, le 28 juillet 1881, la liberté pleine et entière aux journaux, ils ont rempli le rôle qui leur est naturellement dévolu ?

La réponse connue, sinon toujours admise, nous devrions rechercher les raisons pour lesquelles la plupart des publications, dites d'information, donnent, quotidiennement ou non, en pâture à des lecteurs dont ils n'éveillent guère la curiosité intellectuelle, une masse d'informations bien faites pour satisfaire les réactions les plus élémentaires d'un public dont on devrait éclairer et former les « opinions » dont il est admis qu'elles concourent à constituer l'opinion publique.

Inutile, en effet, de discuter l'influence de multiples publications régulièrement vendues en France. Il s'agit bien plutôt de tirer quelques conclusions de faits incontestables. Comment nos confrères, dits de grande information, accomplissent-ils, par exemple, ces devoirs qui leur incombent par vocation et qui consistent à *informer* et à *former* ?

Sans doute s'acquittent-ils du premier, mais à quel prix, et surtout quelles informations soumettent-ils au jugement et à la critique de leurs lecteurs ? Puisqu'il n'est pas question de procéder à une étude comparative, ni de s'étendre sur ces cas particuliers qui font honneur aux directeurs et rédacteurs de certaines publications, chacun est en mesure de constater que la majorité des journaux se dispense, pour des raisons qu'il est facile de deviner, de former des citoyens au sens conféré à ce terme par les exigences démocratiques les plus élémentaires.

HIER...

Sans souhaiter la publication de quotidiens comme « Le Journal des Débats » (fondé en 1789 et disparu en 1944) qui entendait renseigner les électeurs sur les séances de l'Assemblée nationale, ou le « Patriote français » dont la qualité ne faisait pas de doute, on mesure facilement, en feuilletant de trop nombreuses

publications, les modifications subies par la conception que s'étaient faite initialement les partisans de la libre information. Cette affirmation doit être cependant nuancée. L'information ne peut plus être évidemment ce qu'elle fût à l'aurore de la liberté. Pourtant il n'est pas possible d'oublier que les journaux furent par essence des organes de diffusion de pensées et d'idées essentiellement politiques. Or nous constatons, notamment depuis le début du siècle, une désaffection progressive mais continue de l'opinion publique pour les journaux politiques.

Emile de Girardin fut-il, en 1836, bien involontairement responsable de ce détachement en recourant à la publicité pour garantir l'existence de son journal « La Presse » ? Il est impossible de se prononcer puisque nous savons que de nombreux journaux lui doivent actuellement de vivre ou de survivre.

En tout cas, Bernard Voyenne rappelait, à propos de l'histoire de la presse française, que « la nécessité économique qui contraignait, dès avant 1914, les journaux à rassembler de vastes audiences, les obligera aussi à aborder de moins en moins directement les questions qui pouvaient diviser leurs lecteurs ; le « Petit Journal » en fit le premier l'expérience quand, au faite de sa puissance matérielle, il s'avisait de prendre parti contre la révision du procès Dreyfus : la France se partageait, à ce sujet, en deux camps, à peu près égaux, de sorte que le journal perdit, en peu de temps, près de la moitié de ses lecteurs. Les conditions sociologiques qui ont permis la *presse de masse* feront donc aussi que cette presse sera de moins en moins une *presse d'opinion* pour se consacrer presque exclusivement à l'information sous sa forme la plus accessible. »

... ET AUJOURD'HUI

Ainsi se trouve posé le problème de l'attitude du public à l'égard de la presse d'opinion.

Tout en admettant parfaitement que l'existence de journaux d'opinion n'est pas incompatible avec celle de journaux d'information, il devrait apparaître normal que les premiers informent leurs lecteurs pour les mieux former et que les seconds s'interdisent de déformer les faits. Or, sous une apparente objectivité, voire une prétendue neutralité (cette bonne conscience de ceux qui veulent étouffer la leur et celle des autres), ils sollicitent l'événement, le transforment de façon à chloroformer leur clientèle, c'est-à-dire en flattant ses réactions de classes, de castes, ou ses intérêts parfois les plus sordides lorsqu'il ne s'agit pas de sa curiosité la plus malsaine.

En fait, il n'y a rien de pire pour une démocratie que le journal qui devient une « entreprise de presse » et se défend de prendre quelques positions politiques que ce soit, ce qui ne lui interdit pas, bien entendu, d'utiliser, pour informer et suivant les besoins de causes souvent inavouées, des encres noires ou roses.

On a commencé par ne pas prendre de position politique afin de durer et de se développer, pour aboutir à la disparition à peu près complète des journaux d'opinion, interdisant en fait aux partis de s'exprimer et de participer à la formation civique des citoyens. Est-ce à dire que les journaux d'information ne fassent pas de politique ? Non, sans doute, mais puisqu'ils se refusent à en faire de façon ouverte, ils ont besoin d'utiliser

l'événement et le fait objectif en le transformant souvent en arguments destinés à flatter « la masse ». La plupart des journaux d'information possèdent ainsi leur clientèle dont ils entendent conserver les faveurs. Il n'est donc pas question de contrarier ses intérêts, c'est-à-dire ses égoïsmes ou ses réflexes. Et chacun sait qu'ils peuvent ne pas être d'ordre idéologique mais aussi plus médiocrement matériel.

L'histoire de journaux comme « L'Aube » ou « Combat », sans parler d'autres titres politiques, illustre très bien le danger qui menace sournoisement la liberté de penser lorsqu'elle ne représente plus qu'une incitation à ne plus penser.

Ainsi, c'est toute une conception du journalisme qui est aujourd'hui en cause. Dès le mois de septembre 1944, Albert Camus écrivait : « On voit se multiplier des mises en pages publicitaires, surchargées de titres dont l'importance typographique n'a aucun rapport avec la valeur de l'information qu'elles représentent et dont la rédaction fait appel à l'esprit de facilité ou à la sensiblerie du public. On crie avec le lecteur, on cherche à lui plaire, alors qu'il faudrait seulement l'éclairer. A vrai dire, on donne toutes les preuves qu'on le méprise et, ce faisant, les journalistes se jugent eux-mêmes plus qu'ils ne jugent le public, car l'argument de défense est bien connu. On dit « c'est cela que veut le public ». Non ! le public ne veut pas cela. On lui a appris, pendant vingt ans, à le vouloir, ce qui n'est pas la même chose. » Albert Camus écrivait ces lignes à une époque où les fondateurs des journaux de la Résistance souhaitaient la transformation et la régénération de la presse. Ils la voulaient dure et pure, à l'image de la République à construire.

Je n'aurai pas la cruauté de désigner par leurs noms ces entreprises de presse qui se jugent elles-mêmes plus qu'elles ne jugent leur public. Ces quelques lignes d'Albert Camus devraient figurer en lettres d'or dans toutes les salles de rédaction !...

En attendant, et puisque trop souvent les moyens audio-visuels s'inspirent des méthodes utilisées par la presse, le problème demeure entier. Alors les journaux, la radio, la télévision réussissent-ils à influencer l'opinion ? Lecteurs, auditeurs, téléspectateurs prétendent souvent qu'ils restent insensibles aux méthodes de séduction utilisées par les moyens d'information. Je n'en suis pas tellement persuadé. Sans doute, et malgré toutes les pressions exercées par les coalitions d'intérêt, les journaux d'information et les autres techniques de communications n'ont pas réussi, Dieu merci ! à imposer à leurs lecteurs une façon identique de voir et de juger. Le pluralisme idéologique est un fait. « Tout le monde sait que les électeurs communistes ne lisent pas tous « L'Humanité » et que tel quotidien parisien portant sur les faits divers et non sur le marxisme recueille de nombreux lecteurs communistes. »

En d'autres termes, est-ce la presse qui fait l'opinion, ou en est-elle la résultante, comme le pense Bernard Voyenne, bien qu'il ajoute : « Il est vrai que cette résultante agit à son tour comme une cause seconde » ? Si l'on devait apporter une réponse catégorique à l'une ou l'autre question, cela me semblerait regrettable. En démocratie, la presse d'opinion n'a pas à façonner les esprits, mais à leur proposer des sujets de réflexion et de discussion. Par contre, les journaux d'information ne devraient pas se soumettre aux exigences de lecteurs qui précisément ne veulent ni réfléchir, ni discuter.

Si la presse d'information dispose néanmoins d'une emprise évidente sur l'opinion publique et la société, elle n'a jamais réussi à endiguer les vastes mouvements populaires. Les journaux d'opinion ont souvent réussi à les favoriser. Hélas ! il n'en existe à peu près plus. Le parti communiste mis à part, aucun parti politique français ne dispose d'un journal digne de ce nom (1). Leur disparition ou la diminution de leur influence pour ceux qui existent encore, ne proviennent-elles pas du parti pris qu'ils mettaient à présenter leur doctrine de la façon la plus exclusive et la plus dogmatique ? Trop souvent, les journaux politiques ont donné l'impression à leurs lecteurs qu'en les frustrant de l'information objective indispensable à la formation de leur libre jugement, ils manquaient à leur devoir le plus élémentaire. Il est cependant réconfortant de constater que certains organes, libres de toutes attaches financières ou économiques, réussissent aujourd'hui encore à fournir une masse d'informations tout en laissant à chacun l'impression qu'il conserve une indépendance absolue à l'égard des conclusions proposées par les journalistes. C'est là, sans doute, que réside la grandeur et l'efficacité d'une presse qui conserve des lecteurs dans la mesure où elle réussit à former des citoyens.

LES SOCIÉTÉS DE JOURNALISTES

Si de nombreux journalistes « objectifs » ou « engagés » — les termes peuvent être complémentaires, ils ne devraient jamais être contradictoires — regrettent chaque jour de constater que l'opinion publique a trop souvent tendance à les assimiler à des employés d'entreprises de presse à but exclusivement lucratif, existe-t-il un moyen de leur garantir cette indépendance qu'exige leur dignité ? Car enfin, ce n'est pas par hasard si depuis plus de vingt ans beaucoup d'entre eux ont fait diversement part de leur inquiétude et de leur regret. Il y a plusieurs années déjà, René Rémond écrivait : « le journalisme d'opinion a cédé du terrain devant le journalisme dit d'information, commercial et publicitaire ». C'est à la même constatation qu'aboutit Bernard Féron : « Si notre presse quotidienne s'acquitte assez bien dans son ensemble et parfois avec excès de sa première fonction : la distraction du lecteur, elle semble renoncer par impuissance ou par goût de la facilité à son troisième rôle qui devrait être sa justification : rôle d'éducatrice d'une opinion dont le penchant trop naturel est de décider d'après des intérêts proches et limités. »

Or, il existe un remède susceptible de garantir leur indépendance aux journalistes et de rendre à la presse

(1) Avec 20 % de Français votant pour le P.C., « L'Humanité » connaît un tirage dérisoire et la plupart des journaux communistes ont dû suspendre leur publication. Tous les journaux dits « de parti » ont disparu ou sont transformés en feuilles intérieures à l'usage des seuls militants. Le quotidien gaulliste orthodoxe et l'hebdomadaire gaulliste de gauche ne trouvent pas dix mille lecteurs sur dix millions d'électeurs.

Un tel phénomène mériterait d'être analysé sérieusement. » (Françoise Giroud dans L'Express du 13 janvier.)

une nouvelle vigueur grâce à laquelle « la masse » aurait la possibilité de se transformer en une véritable « opinion publique ». Puisqu'il est temps de réagir devant cette concentration de journaux qui risquent « d'entraîner à plus ou moins long terme la disparition du pluralisme qui est une des conditions de survie d'une presse libre et qui fait peser sur les journalistes une menace dont la profession prend conscience. » (Jean Couvreur, *Le Monde*, 9 octobre 1968), la constitution d'un nombre toujours plus élevé de « sociétés de journalistes » n'apparaît-elle pas comme la meilleure réponse aux questions posées par beaucoup d'entre eux ? Il a été fait grand bruit autour de l'action de leur premier promoteur. L'an dernier, on en comptait dix-neuf. Il en existe aujourd'hui vingt-sept ; au début du mois de décembre 1968, leur premier congrès s'est tenu à Paris. Jean Schwoebel (*Le Monde*) a justement souligné les difficultés et les oppositions rencontrées pour donner aux journalistes regroupés en société « la place qui doit leur revenir au sein des entreprises de presse ». Le texte de la motion finale, adoptée au terme de ce congrès, précise bien qu'aucune structure juridique n'est parfaitement adaptée à l'activité journalistique. Si l'on admet qu'elle revêt une mission d'intérêt général liée au droit à l'information, donc à une diversité de journaux et à une large diffusion de faits et de commentaires, il faut repenser le statut juridique de l'entreprise de presse (transformation des sociétés de journalistes actuelles, de société anonyme en société civile). D'autre part, si toute aide de l'Etat est assortie d'un contrôle dangereux lorsqu'il s'agit de liberté de la presse, il est nécessaire de substituer à un contrôle externe à l'entreprise, une garantie interne résultant de la participation obligatoire et collective des journalistes rassemblés au sein de leur société... Un amendement additionnel au projet de loi de finances dispose, avec l'accord de M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat à l'Information : « Le gouvernement devra, avant le 1^{er} mars 1969, procéder à la constitution d'une commission chargée d'examiner les problèmes posés par la constitution des sociétés de rédacteurs. » On devine aisément la véritable libération que les sociétés de journalistes apporteraient à tous les collaborateurs des entreprises de presse.

En guise de conclusion, je citerai deux phrases tirées d'une conférence donnée à l'Institut français de presse en octobre 1968 par Pierre-Henri Simon : « La presse écrite, écrit-il, conceptualiste, elle compose, elle classe, elle explique, elle juge... Le journaliste qui ne se contente pas de donner l'information mais qui la critique et l'éclaire est l'ouvrier de la culture... Il s'agit de comprendre ce que l'on a entendu et vu. L'information n'a de prix, n'est culture qu'à ce niveau. Ce niveau, on le trouvera le lendemain dans « son » journal si le journaliste a bien fait son métier. »

Il n'est pas nécessaire d'avoir participé à une entreprise « commerciale » de presse ou d'avoir refusé d'écrire sous la contrainte pour attacher quelque prix à de tels propos !

Jean TEITGEN ■

Pourtant le journal tel qu'il est, dans le monde tel qu'il est, permet, à qui sait le lire, de rencontrer l'homme. A travers les incantations de ce sorcier, ses lecteurs peuvent entendre les palpitations d'un univers en formidable transformation. Malgré ses frivolités et malgré la pesanteur des choses, le journal peut être pour qui sait le maîtriser l'écho de la marche des peuples, le balbutiement d'une citoyenneté planétaire.

René PUCHEU.

notes de Lecture

● RETOUR A ZERO

par Paul Stelhin

Si la Défense d'un pays influe sur tous les aspects de sa vie politique et économique, elle en est encore beaucoup plus tributaire. *Retour à Zéro*, le dernier livre du général Stelhin, est l'ouvrage à la fois d'un chef militaire et d'un homme politique, devenu tel par la formation qu'il a acquise à la recherche du renseignement militaire et par le rôle qu'il a joué dans toutes les conférences internationales chargées de mettre un point final aux équivoques laissées par la dernière guerre.

Tous les discours et toutes les décisions des hommes politiques que l'on voit agir, pour certains d'entre eux, pendant plus de vingt ans, sont analysés par l'auteur avec, en arrière-plan, la perspective dramatique de la progression ou de la destruction de la civilisation moderne — car « l'histoire des hommes n'est réductible ni à une bataille de fauves ni au règne de la moralité, elle est un effort pour faire triompher des valeurs morales dans un monde dominé par un rapport de forces ».

Or, ce rapport des forces, qui institue automatiquement la guerre froide ou la coexistence pacifique, peut être bouleversé dès qu'une faille apparaît dans l'un ou l'autre des systèmes politiques. Après le dernier conflit général, les données de l'équilibre mondial à refaire sont particulièrement simples ; les grands pays d'Europe n'ont plus, dans le rapport des forces, la place qu'ils tenaient, fermement croyait-on, en 1914 ou en 1939.

Dans la reconstruction des rapports entre les peuples, et dans la redistribution des pouvoirs à partir de 1945, il est apparu au lieutenant-colonel Stelhin, expert des questions de défense aérienne, qu'il était nécessaire aux anciens grands pays d'Europe de s'unir pour éviter de disparaître complètement sous la poussière de l'histoire et pour acquérir à nouveau dans le monde un rôle dirigeant qui sinon leur échapperait au profit exclusif des deux pays dont la guerre a fait des « super-grands ». Si en 1945 s'est terminée la guerre, ce n'est pas à cause de l'action militaire de la France, mais bien plutôt à cause de la rencontre sur l'Elbe des armées russes

et américaines, l'Union Soviétique et les Etats-Unis prenant ainsi, en quelque sorte, possession de l'Allemagne et des autres pays européens en même temps que de la victoire. Et pourtant, souligne le général Stelhin, ces deux pays ont pris part au conflit pour des raisons diamétralement opposées... Mais le fait est là : en cas d'affrontement entre les deux géants, le sort des pays d'Europe dépendrait entièrement de l'évolution du conflit. Mais M. Paul Stelhin a une vision très manichéenne des relations internationales. Il voit : d'une part, les Etats-Unis, sorte de projection accélérée et presque futuriste de la civilisation européenne, d'autre part, l'Union Soviétique, dont l'idéologie est profondément différente de celle du monde libre, et pour qui, selon lui, « les valeurs philosophiques, morales, religieuses, artistiques, ne sont plus considérées que dans leurs incidences politiques ».

Les conséquences de cette opposition, que l'auteur juge irréductible, sont nombreuses, et il les souligne longuement au fil des pages. A partir de 1955 se manifeste la détente des rapports entre les pays de l'Ouest et de l'Est, et la coexistence pacifique devient la condition fragile de la paix du monde : mais si, pour l'Amérique, cette coexistence pacifique est « l'expression fondamentale d'une éthique », pour l'Union Soviétique, elle n'est que « l'expression temporaire d'un rapport de forces ». Si l'on se place dans cette perspective des rapports de forces, il suffirait que l'un des Etats européens, en se retirant, affaiblisse l'Alliance occidentale, pour que l'Union Soviétique, renonçant à une coexistence simplement tactique, reprenne impitoyablement sa conquête du monde libre.

Le général Stelhin met en relief l'existence, pour les pays bordant l'Atlantique, d'une communauté d'intérêts devant se manifester tout d'abord par une alliance militaire. Mais la Communauté atlantique, telle qu'il la souhaitait après la guerre aurait dû dépasser de loin les objectifs définis plus tard par le traité de l'Atlantique Nord, traité qui n'est que l'aboutissement des querelles et des désillusions que les conséquences du dernier conflit n'ont pas su empêcher. Dans toutes les conférences qui se sont tenues pour discuter les Traités

de paix, M. Stelhin, alors lieutenant-colonel, raconte s'être efforcé de faire triompher tous les projets qui lui paraissaient être l'amorce d'une pareille communauté. A la base, il ne voyait pas d'autre solution pour la France que de s'associer avec la Grande-Bretagne, selon ce qu'avait proposé, quatre ans plus tôt, Winston Churchill. Les espérances se sont matérialisées grâce au Traité de Bruxelles consacrant l'Union Occidentale, puis elles se sont trouvées déçues dans le fonctionnement de ces institutions, à cause notamment de l'instabilité politique de la France.

Ainsi la constitution d'une Europe militairement unie — avant de l'être économiquement et politiquement — aurait dû permettre aux pays européens de reconstituer leur défense (grâce à l'aide américaine) avant de traiter d'égal à égal avec les Etats-Unis. Et c'est de ce dialogue sur un plan d'égalité qu'aurait dû sortir une véritable Communauté Atlantique. L'auteur souligne fréquemment la volonté américaine de laisser aux Européens seuls le soin de s'unir, sans intervenir d'une façon prépondérante dans leurs affaires. D'après lui, les Américains auraient été ainsi les premiers à désirer que se constitue une Europe européenne... Ils voulaient seulement, ajoute-t-il, aider les pays européens pour qu'ils soient en mesure de reconstituer le plus rapidement possible leurs armements par eux-mêmes, et avec leur propre industrie.

Quant à l'Union Soviétique, prévoyant une marche vers l'Ouest, digne de la guerre Piccrocholine, elle s'est efforcée à chaque instant, selon le général Stelhin, de saper toute tentative d'unification européenne qui aurait formé un bloc devant elle, sur la route de l'Atlantique. Parallèlement, sur la même route, les Russes prenaient pied de plus en plus en Afrique du Nord.

La période d'après-guerre a vu en France un certain

nombre de communistes dans les ministères successifs et notamment à la Défense. Cette prétention des communistes français à siéger au poste de la Défense signifiait, estime l'auteur, qu'ils voulaient aider l'Union Soviétique dans sa future progression vers l'Ouest. Tout au long de ce livre, le « péril communiste » semble d'ailleurs la principale préoccupation — et même l'obsession — du général Stelhin qui reproche au général de Gaulle d'avoir, en faisant une brèche dans l'Alliance Atlantique, ouvert à l'expansionnisme communiste une nouvelle voie d'accès vers les côtes atlantiques. Aux yeux du général Stelhin, cette politique entraîne le risque pour l'Europe occidentale « d'être absorbée dans le camp des régimes de contrainte », après vingt ans d'illusions et de désillusions européennes. Et il s'interroge pour savoir comment la France, maintenant, pourrait « faire peur » grâce à sa force de dissuasion, alors qu'au mois de mai dernier elle a donné le spectacle de sa paralysie totale et de sa « vulnérabilité intérieure ». Ici, l'homme politique prend la relève du militaire très humain, pour qui les guerres sont des « défis lancés et relevés avec la vie des autres ».

François BORDRY ■

(1) Retour à Zéro, l'Europe et sa défense dans le compte à rebours, par Paul Stelhin, préface d'André François-Poncet, Collection « L'Histoire que nous vivons », Robert Laffont.

N.D.L.R. — Notre collaborateur Robert Rochefort, auteur d'un livre récent sur Robert Schuman, nous signale une erreur d'interprétation d'un propos de Robert Schuman, rapporté par le général Stelhin. Robert Schuman n'a pas appris le français à partir de 19 ans, mais dès l'enfance ainsi qu'en font foi des bulletins scolaires de l'Athénée luxembourgeois où le français était sa première langue. Mais c'est vers cet âge qu'à travers ses amis alsaciens, à Strasbourg, il a, selon ses propres déclarations, découvert le vrai visage de la France.

● THE FRENCH PARLIAMENT (1958-1967)

par Philip M. Williams

Il n'existait pas d'ouvrage comparable au petit livre (1), clair et précis, que Philip Williams vient de consacrer au Parlement français : les étudiants qui lisent l'anglais le consulteront avec d'autant plus de profit que sa documentation est de première main et, de surcroît, remarquablement à jour.

Mais il ne suffit pas de connaître, il faut aussi juger, et c'est à ce propos que la contribution de l'historien d'Oxford se révèle encore plus précieuse. Les études les moins suspectes de partialité qui ont été publiées en France sur le Parlement de la V^e République sont en effet toutes chargées d'arrière-pensées. Comme nous n'avons cessé d'osciller entre le parlementarisme par excès et le parlementarisme par défaut, chaque observateur se situe mentalement par rapport à l'une ou l'autre de ces phases. Soit qu'il ne supporte pas l'abus d'aujourd'hui, soit qu'il redoute le retour à celui d'hier, son jugement est toujours fondé sur un critère déséquilibré.

Philip Williams échappe à ce cercle vicieux puisque l'élément de référence dont il dispose est l'étalon parlementaire par excellence, c'est-à-dire la Chambre

des Communes ; il bénéficie en outre d'une longue familiarité avec notre vie publique à laquelle il a déjà consacré un ouvrage qui fait autorité (« Crisis and Compromise : Politics in the Fourth Republic »). Il est ainsi en mesure de répondre à un besoin qui se faisait d'autant plus sentir que les fondateurs de la V^e République s'étaient explicitement inspirés du modèle britannique.

Leur entreprise a obtenu un certain succès dans le domaine de l'activité législative, estime Philip Williams : « Là, sinon ailleurs, les auteurs de la Constitution ont largement atteint leur objectif » (p. 75), de même qu'en matière budgétaire où le rôle du Parlement français n'est pas très différent de celui des Communes (p. 82). Malgré sa méconnaissance du rôle politique de la Chambre des Communes, M. Michel Debré a donc en partie réalisé son ambition. Mais en partie seulement. A ce propos, parmi les nombreuses affirmations erronées de l'ancien Premier Ministre, Philip Williams relève l'idée

(1) George ALLEN and UNWIN Ltd. — The French Parliament (1958-1967), par Philip M. WILLIAMS.

que les parlementaires anglais « voteraient peu », pour préciser (p. 52) qu'ils votent en réalité trois fois plus que leurs collègues français...

La hantise des scrutins dont M. Michel Debré redoutait qu'ils n'affaiblissent l'autorité gouvernementale, a conduit à interdire au Parlement de se prononcer sur la politique suivie (sauf sous la forme de censure) et elle explique le silence déconcertant de l'Assemblée dans les circonstances les plus graves. Il s'y ajoute le refus de reconnaître à l'opposition un rôle statutaire, notamment dans le choix des débats. A Londres, l'opposition dispose de 28 séances chaque année, dont elle peut établir à sa guise l'ordre du jour (p. 45), tandis qu'à Paris, le gouvernement s'assure l'exclusivité de l'emploi du temps. Un Français dirait qu'il manque de *fair play*... Philip Williams ne l'écrit pas mais paraît le penser.

Réussite des Constituants dans l'ordre de la technique législative, en dépit de ses imperfections, échec dans le domaine du rôle politique que l'on a cherché à réduire

jusqu'à l'effacement : l'appréciation est mitigée. Finalement, la transformation la plus significative qui a été apportée par la V^e République est sans doute extraparlamentaire. Elle consiste à avoir fait décider par les électeurs eux-mêmes du maintien ou du retrait des gouvernants, au lieu de confier ce soin aux députés. Avec un siècle de retard, la France s'engagerait donc à son tour dans l'évolution qui a débuté vers 1867 en Grande-Bretagne et qui a confirmé au corps électoral le choix des responsables du pouvoir exécutif (p. 117).

Mais le résultat a été obtenu en France depuis 1958 grâce à l'existence d'une fonction présidentielle indépendante et il pourrait se trouver remis en cause si celle-ci cessait d'agir. Les nouvelles institutions ont certes été approuvées à plusieurs reprises par les électeurs, remarque Philip Williams avant d'ajouter que certains excès auxquels leur application a donné lieu « pourraient cependant amener la réaction qui a régulièrement frappé en France le vainqueur momentané qui abuse de son triomphe... ».

Pierre AVRIL ■

● LE MOUVEMENT DE MAI OU LE COMMUNISME UTOPIQUE

par Alain Touraine

Dans la profusion des textes écrits après la « Révolution de Mai », il est difficile de trouver un ouvrage de synthèse replaçant le formidable mouvement dans son véritable contexte, historique et social.

Le remarquable essai d'Alain Touraine mérite donc d'être retenu. A la différence de ses précédents ouvrages — en particulier « La sociologie de l'action » — Alain Touraine dégagé de la phraséologie chère au sociologue américain Parsons, a utilisé un style simple, ce qui rend « Le mouvement de Mai ou le communisme utopique » (1) d'une lecture aisée.

On n'attendait pas du professeur de sociologie à la Faculté de Nanterre (qui eut pour élève Daniel Cohn-Bendit) un ouvrage d'une sereine objectivité. Pourtant, ce n'est ni un plaidoyer, ni la justification des thèses du « professeur ». Ouvrage implacable et intellectuellement séduisant « Le Mouvement de Mai ou le communisme utopique » n'est pas de nature à apaiser l'esprit du lecteur inquiet. Le sociologue ne semble pas prêt d'arrêter sa démoniaque besogne. Il contemple délicieusement la société bourgeoise qui se consume...

Mais la force de l'essai d'Alain Touraine provient autant de la vivacité de ses intuitions que de la connaissance scientifique des structures sociales de la France. Sans aucun doute, même s'il se veut critique du mouvement de Mai, l'ouvrage d'Alain Touraine a une incontestable portée corrosive.

Au-delà du chaos des événements, l'auteur a cherché à dépasser toutes les explications communément admises — crise de civilisation, crise d'adaptation, conflit de générations, affrontement droite-gauche ... Plus qu'une révolte, moins qu'une révolution, Alain Touraine entrevoit dans l'atmosphère de Mai la naissance d'un mouvement social.

Déjà René Remond avait comparé le mouvement étudiant de 1968 au mouvement ouvrier de 1848 (2) mais à la différence du sociologue, l'historien n'avait entrevu que le surgissement d'une classe : la classe étudiante, animée par le démon de l'utopie.

Alain Touraine va plus loin. Le mouvement de Mai est l'expression d'une nouvelle lutte de classes, plus éloignée qu'il ne semble des proclamations des acteurs eux-mêmes. Il s'agit d'un conflit social nouveau dont la nature et les acteurs ne sont pas les mêmes que dans la société antérieure de type strictement capitaliste. En effet, la nature de ce conflit n'était pas directement économique. Il suffit de se rappeler les slogans qui persistaient après les négociations de Grenelle.

En toute hypothèse, la situation économique de Mai 1968 n'était d'aucune manière une situation de crise. Ce n'est donc pas le mauvais fonctionnement économique du système de production qui peut expliquer le déclenchement de cette action révolutionnaire.

Les acteurs du conflit étaient, eux-aussi, nouveaux. Le prolétariat traditionnel, même s'il continue de constituer la masse de manœuvre d'une révolution, ne peut plus en être le moteur. Etudiants, cadres techniques et intellectuels de l'O.R.T.F. ou des grandes entreprises — de l'industrie électronique en particulier — ont été les plus actifs. Les nouveaux révolutionnaires sont ceux qui, par leur technicité, jouent un rôle fondamental dans la production mais sont exclus des pouvoirs de décision.

(1) *Éditions du Seuil. 297 pages.*

(2) *Interview de René Remond par Henri Bourbon (France-Forum n° 88 - Mai 1968).*

La décision appartient non pas tant aux détenteurs de capitaux qu'aux technocrates qui, par l'intermédiaire de l'Etat, détiennent les clés de la société programmée. La lutte n'a pas été menée en Mai contre le capitalisme mais d'abord contre la technocratie. Comme le remarque Alain Touraine, elle n'a pas été dirigée contre « l'appareil d'exploitation capitaliste, mais contre des appareils d'intégration, de manipulation et d'agression ».

Le Conflit de Mai est donc social, culturel et politique plus que spécifiquement économique. L'auteur ramène ce conflit à sa véritable dimension. La lutte contre le capitalisme ou « l'Université bourgeoise » a eu une importance secondaire, jouant le même rôle que la lutte contre l'absolutisme dans les débuts du mouvement ouvrier. Après J.K. Galbraith (3), Alain Touraine affirme la primauté de la « technostructure » comme composante dominatrice d'une société programmée.

Pour le sociologue français, la lutte contre la « technostructure » se situe au plan de la prospective révolutionnaire tandis que la seule critique du capitalisme ne conduit qu'à l'alternative : réformisme ou nihilisme.

Très éloignée de l'orthodoxie marxiste, cette analyse — présentant peut-être certains aspects un peu trop systématiques — met en avant l'affrontement de deux classes : les professionnels et les technocrates.

Parmi les professionnels, Alain Touraine classe les étudiants. Cette intégration est intéressante, car elle va à l'encontre des idées reçues qui animaient le milieu étudiant lui-même. Le professeur de Nanterre distingue dans le mouvement de Mai trois aspects principaux : populistes ou latino-américains, en tant que représentants de la future classe moyenne et technique; utopie de l'anti-société exprimée par les intellectuels nostalgiques de la Sorbonne et de l'Odéon; prospective de lutte des classes menées par les révolutionnaires de Nanterre.

Ainsi s'explique que le mouvement étudiant, intégré

et mobilisé en tant que classe sociale, n'ait pu s'entendre avec les partis politiques et les organisations syndicales traditionnelles qui s'appuient sur des classes sociales constituées au cours du XIX^e siècle et qui depuis se sont figées dans leur défense. « Le Mouvement de Mai n'est pas à la gauche du parti communiste, mais en avant », écrit Alain Touraine. Le Mouvement étudiant devenu mouvement social est, en effet, l'expression d'une nouvelle génération historique.

Quelle sera, l'évolution de ce mouvement-étudiant ? « Pour avoir, non pas un lendemain mais un avenir », il doit accentuer son aspect de prospective de lutte de classes.

Ainsi Alain Touraine croit — ou veut faire croire — que cette orientation est la seule possible, car elle répond à la pratique nouvelle des conflits sociaux d'une société programmée et technocratique.

Depuis Juin 1968, les orientations désordonnées du mouvement étudiant semblent infirmer cette prédiction avantageuse pour les thèses de l'auteur, mais dangereuse pour le pays qui serait déchiré de nouveau par l'affrontement destructeur des violences extrémistes.

A travers l'ouvrage d'Alain Touraine, le lecteur, dépassant l'appui enthousiaste ou le refus scandalisé, doit prendre conscience qu'une nouvelle période de l'histoire sociale commence. S'il observe la vie économique et financière, ce lecteur responsable s'apercevra que ce nouveau mouvement social correspond à une nouvelle ère industrielle où s'affirme un capitalisme renouvelé, « sauvage » et dynamique.

L'utopie de Mai, révélatrice des contradictions de la société industrielle, serait-elle créatrice ? La réponse appartient à l'acteur principal qui a réinventé au cœur d'une crise de mutation sociale, la lutte des classes : le mouvement étudiant.

Michel BILLARD ■

(3) Le Nouvel Etat Industriel, Gallimard.

● SI MAI AVAIT GAGNE...

par F. Bon et M.A. Burnier

Si Mai avait gagné ... C'est ce qu'imaginent Frédéric Bon et Michel Antoine Burnier (1) dans leur second livre. Ils avaient en 1966, publié *Les nouveaux intellectuels*, étude sérieuse de 382 pages dont nous avons rendu compte ici. Dans ce premier livre, un long chapitre consacré à l'Université, attirait l'attention sur la crise du milieu étudiant. Certaines causes de l'explosion de mai étaient donc loin d'être étrangères aux jeunes auteurs et l'on pouvait s'attendre à ce que la « révolution de Mai » ne les laissât pas indifférents. Ce n'est cependant pas un dossier ou une docte analyse qu'ils publient aujourd'hui, mais le livre le plus bref — 125 mini pages — de toute la floraison éclosée depuis juin dans les maisons d'édition parisiennes. C'est aussi le plus drôle.

Pour dire ce qu'ils pensent des « événements » et surtout du comportement des forces et des personnages qui occupent aujourd'hui le devant de la scène

politique française, Frédéric Bon et Michel Antoine Burnier ont choisi le mode de la fiction.

Si Mai avait gagné, imaginent-ils, un gouvernement de la gauche traditionnelle se serait installé au pouvoir. Puis, en 1969, on aurait assisté à la victoire des vraies forces révolutionnaires. En 1984-1985 aurait eu lieu la guerre mondiale de libération au cours de laquelle, dans un ultime sursaut, les forces impérialistes auraient — sans pour autant emporter la victoire — utilisé les armes anti-mémoires. L'emploi de ces armes (dues au « macabre génie d'un colonel des Brigades nationales d'Espagne... ») ayant entraîné la disparition des archives et des souvenirs concernant

(1) Bon (Frédéric) et Burnier (Michel Antoine) — « Si Mai avait gagné... », Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1968, 125 pages. (Collection enragée).

les années 1956-1984, les historiens des années 2000 en sont réduits, pour étudier cette période, à compulsier divers travaux de reconstitution et à se contenter bien souvent de simples hypothèses.

Or, en 2155, on découvre — sous la montagne Sainte Geneviève — un cahier de notes rédigées en mai-juin 1968 par un journaliste français, Jacques Présigny. Les historiens le publient, accompagné d'un nombre considérable de notes en bas de pages.

Là réside l'intérêt de ce petit livre. Les hommes de l'an 2155 jettent en effet sur ceux de 1968 — sur ce qu'ils découvrent d'eux dans le manuscrit de Présigny — le regard du persan de Montesquieu ou celui de Micromégas apercevant les petits hommes. En montrant l'étonnement des historiens de 2155, Frédéric Bon et Michel Antoine Burnier se livrent à une joyeuse satire des mœurs politiques, journalistiques et universitaires d'aujourd'hui.

Critique des mœurs politiques. Dans le carnet de Présigny, figure, en date du 2 Mai 1968, ce commentaire de *l'Humanité* : « Les faux révolutionnaires servent les intérêts du pouvoir gaulliste et des grands monopoles capitalistes ». Les historiens expliquent alors en note, à l'usage du lecteur des années 2000 : « Lors de la prépublication des premières pages déchiffrées de ce cahier, Pierre Gennes s'était servi de cette phrase pour étayer la thèse selon laquelle le Parti Communiste français aurait participé au gouvernement Pompidou alors au pouvoir. Cette thèse s'appuie sur l'analyse générale des relations franco-soviétiques de l'époque, sur quelques éditoriaux de politique étrangère de *l'Humanité* en notre possession et sur les déclarations violemment hostiles aux étudiants révolutionnaires de la municipalité communiste de Nanterre ». Il faut dire ici que Frédéric Bon et Michel Antoine Burnier, tous deux anciens de l'U.E.C., étaient en mai, plus proches des « gauchistes » que du P.C.F.

Critique des mœurs journalistiques, de la presse à

sensation, du manque d'attention pour les vrais événements importants, de la facilité épistolaire. Par exemple, les historiens déplorent, dans une note, l'incendie d'une bibliothèque où étaient entreposés « dix exemplaires de chacun des 887 livres consacrés aux événements de mai 1968, dont 16 rédigés par Philippe Labro ».

Critique enfin de l'Université et surtout d'un certain type de recherche conduisant à nourrir de fausses querelles ou à défricher des voies sans issue. Quand Présigny évoque une lettre pastorale de Monseigneur Marty, les historiens de 2155 écrivent en note : « Archevêque de Paris — on s'explique mal comment l'ancien dirigeant communiste exclu en 1952 a pu gravir aussi rapidement les degrés de la hiérarchie catholique. Cette énigme ressemble un peu à celles posées par M. Peyrefitte — à la fois ministre et romancier prolix —, par M. Poujade — passé du petit commerce à l'U.D.R. — par M. Pompidou enfin — qui fut successivement directeur d'une Banque, amateur de poésie et Premier Ministre. Voir sur ce sujet le bon article de Jean Rangailt sur les « personnalités doubles » (*Spontanéité* n° 118, janvier 2151, pp. 203-256) ».

On ne s'ennuiera donc pas en lisant cet opuscule qui est, en outre, un livre à clés, mettant en scène des journalistes, des universitaires (connus et méconnus). On regrettera simplement que les dernières pages soient moins suggestives que les premières ; les épisodes fictifs qui y sont rapportés sont moins convaincants que la simple réalité accompagnée de commentaires.

Quant au « mauvais esprit » que l'on ne manquera pas de reprocher à ce petit livre acide, il ne nous a pas semblé outrancier. Il est vrai que sa lecture venait, pour nous, après celle de l'ensemble des publications parues sans discontinuer depuis juin 1968.

Janine MOSSUZ ■

● L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

DIAGNOSTIC 1968 - PERSPECTIVES 1969

Le rendez-vous de mars, prévu lors des accords de Grenelle en juin 1968, approche, posant avec acuité les problèmes de politique économique. Pour bien comprendre l'attitude qui sera celle du gouvernement au cours des mois à venir et les répercussions économiques qui en découleront, il est nécessaire d'avoir présents à l'esprit la chronologie et les conséquences des événements qui se sont déroulés en 1968 : crise de mai-juin, crise monétaire de novembre, et de bien analyser la phase intermédiaire que nous vivons à l'heure actuelle caractérisée par des hauts niveaux de production masquant les problèmes fondamentaux tels que le déséquilibre de la balance commerciale et la fragilité de l'édifice économique actuel.

L'ouvrage « L'économie française — Diagnostic 1968 — Perspectives 1969 », seul document qui, à notre avis, synthétise l'année exceptionnelle que nous venons de

vivre, se donne comme objet, selon l'avis même de ses auteurs, « d'esquisser les prolongements de cette année cruciale ». La crise de Mai 1968, estiment-ils, a révélé l'ampleur, et aussi compromis les résultats, de « la mutation de la société française qui entame sa seconde révolution industrielle sous la pression conjuguée de la croissance démographique, de la diffusion des connaissances et de la concurrence internationale » et ils en concluent que l'année 1968 ouvre une ère nouvelle et incertaine.

Dans sa préface à l'ouvrage, le professeur Jean Marchal expose comment 1968 prouve que l'économie n'échappe pas à l'histoire. « C'est, écrit-il, d'abord l'avènement de l'événement, la revanche de la passion contre la raison, du fait brut contre la prévision. L'année 1968 marque en effet l'effondrement, subit et imprévu, d'une politique d'inspiration libérale qui s'effor-

çait, par l'ouverture des frontières, la restauration de la concurrence interne et l'intervention sélective, d'affermir la compétitivité de l'économie française. Que cette politique ait dû composer avec les résistances du corps social et les accidents de conjoncture, l'état actuel de l'économie en fournit la preuve. Trop d'exploitations agricoles agonisantes, d'entreprises industrielles périmees, de services publics déficitaires s'accrochent encore aux basques de « la société d'abondance ». Mais cette politique, timide aux yeux des réformateurs, était déjà trop rigoureuse et audacieuse pour les réformés. Une stratégie qui conjugait l'offensive sur les structures et la défensive sur la monnaie ne pouvait qu'accroître le sous-emploi, réduire la progression des revenus et investir dans le mécontentement. »

La crise de Mai-Juin 1968 s'est soldée matériellement par une perte de l'ordre de 8 milliards de francs.

L'appareil productif français était cependant capable, non pas de récupérer entièrement au cours de l'année ce qu'il avait perdu, mais tout au moins partiellement, et le redressement de l'économie en fin d'année prouve ce dynamisme.

Mais plus qu'en termes de pertes matérielles, la crise de mai-juin s'analyse en termes de « destruction de confiance » dont la fuite des capitaux est la traduction. L'augmentation de nos réserves de change, réduites en quelques mois de moitié, a consacré la fin du libéralisme « bien tempéré » que nous connaissions les années passées et amené le gouvernement à rétablir un contrôle des changes de plus en plus strict, à aider l'exportation et à définir en novembre une nouvelle politique axée essentiellement sur la défense de la monnaie par le rééquilibrage de la balance commerciale.

Les auteurs analysent alors les répercussions de cette politique économique sur l'année 1969 et fournissent des éléments chiffrés sur ce que pourrait être notre économie dans les mois à venir.

Ils prévoient que 1969 sera une année dure. La priorité accordée aux exportations traduit la nécessité de maintenir les prix et donc de freiner la demande intérieure. Cette politique se traduira par une rigidité certaine de la part du gouvernement face aux revendications sociales de mars. Les augmentations de salaires seront au maximum en 1969 de l'ordre de 5 à 6 %. Comme il faut s'attendre pendant le même temps à une hausse équivalente des prix, il en découle que le pouvoir d'achat des salariés stagnera au cours de l'année qui vient. La consommation intérieure, réduite volontairement, entraînera inévitablement une cassure du rythme de croissance de la production française. Quand cette cassure se produira-t-elle ? Il est évidemment impossible d'avancer une date. Les conjoncturistes, auteurs de cet ouvrage, envisagent que la production, stimulée en fin d'année par la consommation additionnelle résultant de l'augmentation des revenus des ménages, continuera sur sa lancée durant le printemps mais que des problèmes certains se poseront, peut-être avant les vacances, sûrement à la rentrée de septembre. La haute conjoncture que nous connaissons actuellement revêt donc un caractère un peu artificiel.

Telles sont les grandes lignes de ce livre sur « l'économie française » qui présente l'avantage de recadrer l'année 1968 et l'époque que nous vivons dans un contexte plus général. La clarté de l'exposé, la simplicité de la présentation, la richesse et l'abondance des données chiffrées en font un ouvrage de culture économique et un instrument de travail des plus utiles.

Henri BOURBON ■

« L'Économie française — Diagnostic 1968 — Perspectives 1969 » par Christian Goux, Daniel Bachelet, Jean Fargue, Monique Bithorel — (Editions Cujas) — 261 pages, dont 83 tableaux statistiques.

● LES TERTIAIRES

par Michel Praderie

Les paysans ne constituent plus qu'une petite minorité de la population française ; les ouvriers, bien que plus nombreux que les paysans, sont une minorité tout de même. Les autres, qui ne sont ni ouvriers ni paysans, sont en train de conquérir la majorité — c'est chose faite aux U.S.A. —, ce sont les tertiaires ; ils n'arrachent rien à la nature et ne transforment pas les produits arrachés par d'autres. Que font-ils ? Ils sont tous des producteurs de *service*, c'est-à-dire de biens socialement nécessaires mais immatériels : médecins, employés, cadres, professeurs, commerçants, avocats, fonctionnaires, ingénieurs, dactylos, vendeuses, statisticiens, etc. ; ils forment un ensemble très diversifié, mais qui obéit à des lois économiques et sociologiques *communes*. Le recensement de 1962, en France, a révélé que 48 % de la population active (soit 9.200.000 personnes) participaient directement ou indirectement au « phénomène tertiaire ». Ces travailleurs « en col blanc », ces citoyens, incarnent « l'ère de la consommation moderne » et préparent le troisième âge de la société : la société tertiaire qui succédera à la société industrielle, laquelle avait remplacé la société paysanne.

Editions du Seuil - Collection Société.

● LA VÉRITÉ DES PRIX

par H. Lévy-Lambert

« La recherche de la vérité des prix est, écrit l'auteur, économiquement et socialement payante, car elle permet à la fois de reculer les limites de la croissance et d'en partager plus équitablement les fruits. » Pourquoi le gouvernement augmente-t-il les prix des services publics et bloque-t-il les prix industriels ? Que penser de l'évolution des prix agricoles ? Faut-il libérer les loyers ? Pourquoi l'éducation est-elle gratuite ? Quelle est la justification de la Sécurité Sociale ? Faut-il instaurer le stationnement payant sur les voies publiques ? Peut-on échapper, au dilemme « un péage ou pas d'autoroute » ? Ce petit livre tente de répondre clairement à toutes ces questions qui ne sauraient laisser aucun Français indifférent... Après avoir étudié successivement les modalités de l'action de l'Etat dans les différents domaines des prix du secteur public (énergie, transports, eau), des biens sous tutelle (santé, éducation et culture, logement), du secteur privé (agriculture, industrie et commerce, capital et travail), l'auteur propose, avec les critères d'intervention à retenir, une solution visant à concilier efficacité, justice et liberté.

Editions du Seuil - Collection Société.

VIRULENCE DES FANTOMES

par Etienne BORNE

DANS la formation politique des hommes de ma génération qui ont cru à un certain nombre de valeurs chaleureuses, exigeantes que signifiait assez bien l'expression vulnérable et peu fortunée de démocratie-chrétienne, la Russie stalinienne et l'Espagne franquiste ont joué le rôle capital d'une contre-épreuve de notre conviction fondamentale, l'exemple le plus évident d'un détournement de la démocratie sous prétexte d'intégrisme socialiste dans un cas, et, dans l'autre, d'une dénaturation du christianisme utilisé sous couleur de contre-révolution comme couverture idéologique d'un régime ennemi de la démocratie. Notre opposition à un totalitarisme de type nazi était certes absolue, mais elle allait pour ainsi dire de soi, le mal à combattre se dévoilant de lui-même, tous masques abattus, tandis que nos valeurs elles-mêmes se trouvaient travesties jusqu'à la trahison dans le communisme stalinien qui prétendait avoir édifié une justice, donc une démocratie réelle, et dans un franquisme qui, réveillant le souvenir des vieilles chrétientés, se réclamait d'un esprit de croisade contre le bolchevisme. Nous pressentions, dans ces commencements, que le discernement des fraudes et la dénonciation des falsificateurs feraient l'une de nos tâches essentielles et que l'intransigeance dans la défense de la liberté serait le trait permanent d'une vocation qui tentait de naître.

AVANT un si long temps, et tellement de vicissitudes, il est stupéfiant de constater à quel point stalinisme et franquisme ont eu la vie dure et se sont incrustés dans la chair de l'histoire. Le stalinisme est resté le stalinisme après comme avant la grande alliance de la Russie et des démocraties occidentales contre un ennemi dont les crimes et la déroute eussent dû à jamais guérir les hommes de la tentation totalitaire. Et les dernières années du tsar rouge ont été marquées par une escalade vertigineuse jusqu'aux extrémités de la tyrannie. La déstalinisation amorcée par Khrouchtchev fut furtivement une grande espérance; mais outre qu'elle n'en finissait jamais de commencer, le même homme, qui avait dénoncé le culte de Staline et porté une main impie sur la momie-idole de la place Rouge, réjouissait les mânes de l'Ombre décidément inapaisable en écrasant dans le sang la révolte d'une Hongrie qui avait poussé la logique de la déstalinisation jusqu'à la revendication et à la pratique de la liberté, de même qu'il obéira au fantôme du maître en bâtissant à Berlin un mur stalinien; et il n'est pas étonnant qu'après l'occupation de la Tchéco-Slovaquie se manifestent un Union Soviétique un regel du régime et un essai de réhabilitation de Staline. Le mort qu'on avait cru tuer continue à gouverner, c'est-à-dire à opprimer les vivants, et les malédictions publiques les plus fortes et les mieux justifiées n'ont pas réussi à le rejeter au néant. De même que Franco, non seulement est toujours là, mais paraît, ce qui est un assez bel exploit, avoir moralement survécu aux « Grands Cimetières sous la lune » et avoir émergé honorablement de l'enfer où, au moment des horreurs de la guerre civile, l'avait précipité la colère de Bernanos, puisque, au moment même où, rejoignant ses origines, il resserre le bâillon de son peuple, il est visité et complimenté par un ministre de la République française, habitué, il est vrai, à immoler ses sentiments à la raison d'Etat. Ainsi se perpé-

tuent les scandales qui étaient déjà pour nous, il y a trente ans, instruction et défi.

UNE Tchéco-Slovaquie socialiste. D'un socialisme certes importé et imposé, mais dont les esprits avancés disent qu'en tant que tel il signifie une étape décisive sur la route du progrès. Ce socialisme, un certain nombre de communistes tchèques que leur victoire dans la lutte des factions avait poussés à la tête du parti et de l'Etat, s'étaient gardés de rien lui retrancher; ils avaient simplement entrepris, comme ils disaient dans leur admirable naïveté, de le rendre humain en lui ajoutant une simple petite chose jusque là oubliée, la liberté. Et du coup, l'Etat et le parti qui n'étaient auparavant qu'une seule et même organisation de pression extérieure devenaient un Etat national et un pouvoir démocratiquement légitimé par l'adhésion de tout un peuple. Métamorphose du socialisme jugée sacrilège par une Russie toujours envoûtée par le sombre génie stalinien et justement réprimée par un bras séculier dont l'intervention n'a pas manqué d'être louée dans ces hauts lieux d'un socialisme pur et dur que sont Cuba et le Nord-Vietnam. Et on le comprend aisément car si, après des décennies d'une expérience intégrale des principes, il faut au socialisme une révolution qui le rende humain, c'est donc qu'il est de lui-même sans humanité, que la révolution socialiste n'est pas l'ultime et décisive phase de l'histoire, bref que les écritures ont menti. La somme de malheurs qui illustre et vérifie la vérité du stalinisme reste insuffisamment persuasive puisqu'on a pu voir récemment dressée au-dessus d'un cortège d'étudiants italiens cette effigie de Staline (ô jeunesse insultée, aurait dit Bernanos) qui annonce la mort de la liberté. Liberté pour l'amour de laquelle (car en ce siècle positif on meurt encore d'un amour impossible) un autre étudiant s'est changé en torche sur une place de Prague.

IDENTITE à soi du stalinisme. Russie immense, maison fermée, toujours hantée par le fantôme de Staline. En comparaison, Franco est certes un bien plus petit compagnon. On le dit vivant, mais il se survit, fantôme de lui-même; le franquisme, on s'en aperçoit, gardant sa virulence lui aussi dans une exacte identité à soi. Et pourtant l'Espagne bougeait. Une avant-garde chrétienne dénonçait de plus en plus ouvertement la dénaturation frauduleuse des valeurs religieuses qui est le péché originel du franquisme. Les élites et les peuples catalans et basques ne se résignaient pas à supporter l'insupportable. Un célèbre abbé de Montserrat, contraint à l'exil parce qu'il aimait trop sa terre et la liberté, revenait mourir parmi les siens, après avoir fait de sa vie et de sa mort un acte continué de résistance. Les fantômes ne tolèrent pas que soit dite la parole vraie qui les renverrait à leur néant. D'où cet état d'exception et ce redoublement de persécution dont ont l'honneur d'être les principales et premières victimes ceux des opposants qui sont à la fois démocrates et chrétiens. Ainsi reviennent nos commencements. Staline n'est pas mort, la guerre d'Espagne n'est pas finie. Demeure la certitude initiale: les assassins de la liberté fuient le grand jour de la vérité. Fantômes tragiques que pourraient exorciser les lumières réconciliées de la raison et de la foi.